

Rapport 2013 sur la situation en matière de **développement durable** à la Ville de Perpignan

changements climatiques

consommation responsable

Biodiversité et ressources

cohésion et solidarité

épanouissement des humains

PERPINYÀ
perpinya.com
la catalana

en processus
en processus

Cit'ergie
European Energy Award®

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr
la catalane

Sommaire

Préambule P.5

Partie 1 : Bilan et analyse des politiques publiques et des programmes au regard des 5 finalités du Développement durable

I. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l’atmosphère	P.7
A retenir	P.7
1.1. La stratégie et les actions remarquables mises en œuvre par Perpignan <u>sur son territoire</u> , en matière de lutte contre les changements climatiques	P.10
1.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de lutte contre les changements climatiques - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.30
II. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources	P.36
A retenir	P.36
2.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur <u>son territoire</u> , en matière de préservation de la Biodiversité, la protection des milieux et des ressources	P.39
2.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, de préservation de la Biodiversité, la protection des milieux et des ressources - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.45
III. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations	P.50
A retenir	P.50
3.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations	P.53
3.2. Perpignan, collectivité exemplaire et responsable en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.73
IV. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de l’épanouissement de tous les êtres humains	P.74
A retenir	P.74
4.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière d’épanouissement de tous les êtres humains	P.77
4.2. Perpignan, collectivité exemplaire et responsable, en matière d’épanouissement de tous les êtres humains - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.95

V. Bilan et analyse des politiques publiques au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
A retenir	P.98
5.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	P101
5.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables - Stratégie et actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.	P104
VI. Intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques : éléments de synthèse	P108

Partie 2 : La mise en application des principes et méthodes du développement durable

I. Le pilotage	P.112
II. Une stratégie d'amélioration continue et un dispositif d'évaluation partagé à construire	P.113
III. Une approche transversale	P.115
IV. Analyse de quelques actions du Plan Climat Énergie Territorial au regard des 5 finalités du développement durable	P.117

Préambule

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret d'application prévoit que le rapport décrive la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Il précise que le rapport doit comporter :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

Cette analyse doit s'appuyer sur les cinq finalités du développement durable mentionnées au chapitre III de l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et

programmes qui peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Ces éléments déterminant de démarche ou de méthode sont :

- 1° La participation de la population et des acteurs ;
- 2° L'organisation du pilotage ;
- 3° La transversalité de la méthode ;
- 4° L'évaluation ;
- 5° Une stratégie d'amélioration continue.

A la différence d'un rapport d'activité, le rapport sur la situation en matière de développement durable d'une collectivité ne saurait être un catalogue exhaustif de ses réalisations.

Au regard de la loi, ce rapport doit permettre de mesurer les avancées déjà réalisées par la collectivité en matière de développement durable et de dégager les marges de progression encore possibles, dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue.

Ce rapport permet également de donner davantage de lisibilité à cette action particulièrement transversale.

Perpignan présente aujourd'hui son 3^e rapport sur la situation en matière de développement durable

Partie 1 :

Bilan et analyse des politiques publiques et des programmes au regard des 5 finalités du Développement durable

I. L'action de Perpignan au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Le Plan Climat**

2013 marque la 1^e année de mise en œuvre du Plan Climat adopté fin 2012.

La Ville a déjà engagé 121 actions de son Plan Climat sur un total de 189 actions programmées, soit 65% du programme.

En 2013 Perpignan a été retenue par l'Ademe pour participer au label Cit'ergie.

Cit'ergie est un outil de pilotage, de suivi et d'évaluation commun à tous les pays européens. L'action de la Ville est évaluée par un conseiller et un auditeur indépendant, sur la base d'un référentiel d'actions de collectivités exemplaires. Le diagnostic est actuellement en cours.

- **Politique d'aménagement du territoire**

La révision du PLU est engagée. Parallèlement, la Ville se lance dans l'élaboration d'un **guide d'aménagement durable** qui sera annexé au prochain PLU.

Après une phase de négociation, l'aménageur du futur Eco quartier du Pou de las Colobres sera désigné au 1^{er} trimestre 2014.

- **Aide à la rénovation de l'habitat**

→ Le Centre Ville

Plus de **2 300 logements réhabilités sur le centre Ville, en 10 ans**, dans le cadre de deux OPAH-RU et **32,5 M€ millions d'euros d'aides publiques** mobilisés, dont plus de 11 M€ engagés par Perpignan.

→ Le PNRQAD

Durant 5 ans, la Ville de Perpignan va accompagner les propriétaires, tout au long de leur rénovation et financer une partie des travaux.

2013 est la 1^e année de mise en œuvre : **+ d'1M€ ont déjà été engagé sur le volet habitat pour la réhabilitation de 47 logements** et les parties communes de 2 copropriétés.

Le programme prévoit également d'importants travaux sur les espaces publics et des équipements de proximité : en 2013, la **place de Belgique et la salle Bolte** ont été réaménagées.

- **Plan de modernisation de l'éclairage public**

83% de programme réalisé. Depuis 2009, cette opération se traduit par un gain de 10,7 GigaWh, soit 1180 tonnes de Co₂ en moins rejetées. L'investissement a permis de limiter l'impact de la hausse de l'électricité qui est de +42,7% depuis 2009 (coût évité de 500 000€).

- **Une politique globale de déplacement**

→ **Actions engagées par PMCA**

Le Plan de Déplacements Urbains est mis en révision (délibération du 19 décembre 2013).

Fin 2013, l'essentiel de la 1^e ligne bus-tram en centre-ville, dans le secteur de la gare et au Nord de la Têt est opérationnel (soit **40% du projet global**).

En 2013 l'Agglomération a également voté la **baisse de 50% de l'abonnement annuel au transport en commun** et mis en place d'une **navette gratuite entre le parc des expositions et le centre ville.**

→ **Actions engagées par Perpignan**

Fin 2013, Perpignan compte : **+ de 211 Kms de zones 30 et d'aménagements cyclables, soit 49% du linéaire** de voirie aménagé pour les piétons et les cycles.

Pour dynamiser le développement économique du centre Ville, **l'extension de la piétonnisation s'est poursuivie en 2013, avec un contrôle d'accès** (de la place de Verdun à la place Rigaud, en passant par la place de la Révolution Française et le nouveau parvis de cathédrale St-Jean).

La Ville s'est engagée depuis 2010, dans une **politique ambitieuse d'amélioration de la sécurité aux abords des groupes scolaires.** Chaque année, un budget d'environ 150 000 € est consacré notamment à réduire la

vitesse des véhicules et sécuriser les cheminements piétons.

La requalification des principaux boulevards avec comme principe un partage plus équilibré de l'espace au profit des plus vulnérables (élargissement des trottoirs, sécurisation des traversées piétonnes, réduction de la vitesse auto...) **s'est également poursuivie en 2013** (av Leclerc, Boulevard Briand, cours Lassus; Chemin Passio Vella...).

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **Maitrise des consommations et amélioration de l'efficacité des équipements**

→ **Programme de rénovation du patrimoine communal**

Perpignan effectue chaque année des travaux de rénovation thermique de son patrimoine scolaire (isolation des toitures, changement de menuiseries ou amélioration du système de régulation.) **L'enveloppe financière est en moyenne de 400 à 500 000€/an.**

Depuis 2008, 26 bâtiments ont fait l'objet de travaux. Ce qui a permis d'économiser plus de 928 700 kWh cumulés, soit environ 29 tonnes de CO2 cumulées en 5 ans.

→ **Perpignan est aujourd'hui, la 1^{ère} Ville du Languedoc Roussillon à signer un Contrat de Performance Énergétique (CPE) sur la gestion des bâtiments.**

Près d'un 1 million d'euros ont été investis, par la Ville, en 2013 pour moderniser les installations de chauffage (7 sites et 138 chaudières concernés). **En contrepartie, le prestataire s'engage à réduire la consommation de 24%.** Le gain attendu sur le coût global est estimé, dès la fin de la 1^{ère} saison de chauffe à plus 420 000 €HT. L'investissement initial au titre du CPE devrait donc être amorti dès la saison de chauffe 2015/2016.

Par ailleurs, une consultation a été engagée en 2013 pour la réalisation d'un audit énergétique de l'espace Aquatique du Moulin à vent. Le Bureau d'études a été sélectionné et rendra son rapport début 2014.

- **Les Certificats d'économies d'énergie**

La Ville de Perpignan est éligible aux Certificats d'économies d'énergie (CEE) et peut ainsi valoriser les travaux d'économie d'énergie qu'elle réalise. **Perpignan a signé en mars 2013, un contrat avec la société CTR pour 1 an,** afin de former les techniciens et d'optimiser la valorisation des CEE.

Cet accompagnement a permis à la Ville de multiplier par 5, ses CEE (9,2 GWh cumac en 2013, contre 1,7 GWh cumac, en 2012).

- **La flotte de véhicules**

→ **vers un meilleur suivi et une optimisation de la flotte de véhicules**

En 2013 : un travail de mise à jour de la base de données des véhicules a été lancé en interne. Les

objectifs poursuivis sont :

- **D'optimiser le parc et de le rajeunir** (les véhicules peu utilisés sont réaffectés et les véhicules trop vieux et gros consommateurs sont retirés du parc),
- et ainsi de **contribuer à réduire la consommation de carburant et de GES.**

La Ville effectue également un suivi des consommations mensuel et annuel par Direction, afin de détecter toutes anomalies.

De 2011 à 2012, le nombre de véhicules reste pratiquement stable, mais la consommation est en diminution (-8 000 litres).

→ **La Ville passe à l'électrique**

La Ville fait l'acquisition chaque année de vélos électriques de services (3 vélos électriques achetés en 2013, soit un parc total de 17 vélos électriques). En 2013 elle a également fait l'acquisition d'un véhicule hybride pour les appariteurs, d'un véhicule utilitaire électrique et de soufflettes électriques pour le service propreté.

Enfin, fin janvier 2014, la ville a installé une borne de recharge électrique, sur le CTM où il y a un potentiel important d'employés et de visiteurs. Une réflexion est également engagée sur quelques sites stratégiques, comme les 5 mairies de quartier.

I. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Si des désaccords subsistent sur les termes employés « réchauffement climatique », « dérèglement climatique »..., les dommages causés par l'activité humaine sur l'environnement et sur la planète sont aujourd'hui réels et visibles.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont clairement identifiées comme facteur principal contribuant au changement climatique.

De part leur fonctionnement, les collectivités sont responsables de 12% des émissions nationales de GES. Mais elles peuvent avoir un impact sur 50% des émissions, à travers leurs politiques d'aménagement, de transport, d'habitat... Les collectivités locales sont aussi des « acteurs clés » à l'interface entre les enjeux locaux d'aménagement, les engagements nationaux et internationaux et des acteurs de proximité privilégiés pour toucher les habitants.

La lutte contre le changement climatique constitue donc un enjeu majeur de solidarité entre les Hommes, entre les territoires et les générations. De plus, le

contexte de crise et de hausse du prix de l'énergie impacte directement le pouvoir d'achat des ménages. Aujourd'hui, 3,8 millions de français sont « en précarité énergétique », c'est-à-dire qu'ils rencontrent des difficultés croissantes pour se déplacer, se chauffer...

Consciente de ses enjeux, la Ville de Perpignan a adopté son Plan Climat-Énergie Territorial le 13 décembre 2012. Elle est d'ailleurs la première Ville de plus de 50 000 habitants en Languedoc Roussillon à avoir adopté son Plan Climat, avant le 31 décembre 2012, tel que le prévoient les lois Grenelle.

A travers ce document qui constitue une feuille de route à l'horizon 2017, elle va mettre en œuvre des moyens et des actions pour agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettre de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique, avec des politiques adaptées en termes d'aménagement, de transport, d'habitat, mais aussi développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des populations.

Mots clés déclinant la finalité « lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère » dans l'action territoriale

- Plan climat énergie territorial
- Maîtrise des consommations et de la demande en énergie
- Promotion des énergies renouvelables
- Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures
- Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile
- Priorité à des modes de transports, moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction
- Encouragement des modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.) ...

A noter : le rapport ci-après précise et décline différents niveaux d'avancement des actions :

- Les actions engagées
- Les actions réalisées
- Les pistes d'amélioration pour l'avenir

1.1. La stratégie et les actions remarquables mises en œuvre par Perpignan sur son territoire, en matière de lutte contre les changements climatiques

1) L'engagement de Perpignan dans la lutte contre le changement climatique

➤ Les actions réalisées :

1.1.) Mise en œuvre du plan Climat 2012-2017 adopté en décembre 2012

Perpignan s'est engagée très tôt et de manière volontariste, dans une démarche de développement durable. Les questions climatiques et plus largement le développement durable sont au cœur de ses préoccupations et de ses pratiques depuis de nombreuses années.

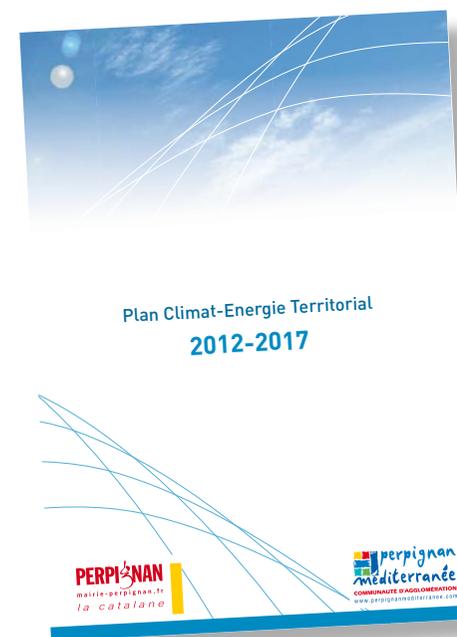
Dès janvier 2008, la Ville de Perpignan a en effet été la première collectivité en France à signer avec l'Etat et l'Agglomération, une convention dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Convention qui s'est traduite par un programme d'actions « le Grenelle 2015 ».

Forte de son expérience, la Ville s'engage, dans l'élaboration de son Plan Climat-Energie Territorial, avant même l'obligation réglementaire et répond, fin 2009, à l'appel à projet lancé par l'Ademe et la Région, dont elle est lauréate.

Le Plan Climat-Energie Territorial, adopté le 13 décembre 2012, s'inscrit dans la continuité de cette action engagée en 2008 par l'équipe municipale.

Là encore, Perpignan démontre son engagement volontaire à relever le défi climatique, en étant la première ville de plus de 50 000 habitants, en Languedoc-Roussillon, à adopter, son Plan Climat Energie Territorial.

Au regard des enjeux du territoire et de l'imbrication des politiques publiques, la Ville et la Communauté d'Agglomération ont souhaité réaliser les deux plans climats de façon concomitante et ont désigné un même bureau d'études pour les accompagner dans cette démarche. **Cela leur permet aujourd'hui d'afficher**



une stratégie territoriale unique et commune, avec des actions cohérentes et complémentaires, en fonction des compétences de chacune des deux collectivités.

Perpignan et l'Agglomération ont donc aujourd'hui un document Plan Climat-Energie Territorial 2012-2017 commun, mais des actions différenciées (si les objectifs territoriaux sont partagés, chaque collectivité est responsable sur le périmètre de son fonctionnement, de son patrimoine et de ses activités).

Le Plan Climat-Energie Territorial de Perpignan, aujourd'hui finalisé, englobe les principaux domaines de compétences de la Ville et réunit dans un même document les principaux projets (habitat, logement, urbanisme, aménagement, énergie, espaces verts, déchets, déplacements, marchés publics, communication, sensibilisation...).

Le document est organisé autour de **6 objectifs et décline 95 fiches actions thématiques, dont 47 pour Perpignan**, portant à la fois sur l'exercice des compétences de la Ville et sur son exemplarité (chaque fiche action regroupant en moyenne 1 à 10 actions concrètes) :

- **Aménager un archipel durable** : regroupe les actions en termes d'aménagement, d'urbanisme, etc.
- **Construire un territoire à énergie positive** en créant ou en réaménageant des bâtiments municipaux selon des critères environnementaux avec des équipements favorisant les économies d'énergie,
- **Se déplacer autrement** en encourageant les actions de mobilité durable et en favorisant les modes de déplacements doux,
- **Renforcer l'exemplarité des collectivités** en optimisant les performances du patrimoine et en améliorant le service aux usagers,
- **Partager et animer le PCET** avec le pilotage interne des actions, mais aussi l'animation et le financement,
- **Informer, sensibiliser et développer la connaissance et la participation** sous différents formats et supports auprès de toute la population.

La Ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération ont donc construit un programme d'actions transversal, cohérent, ambitieux et vertueux au regard du développement durable, qui permettra de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant significativement ses émissions de GES et de réduire la vulnérabilité du territoire vis à vis du changement climatique.

La stratégie, adoptée s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux, européens, et est conforme aux objectifs définis dans le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Le Plan Climat-Energie Territorial constitue aujourd'hui le cadre fondateur de la politique de développement durable de la Ville et la feuille de route de Perpignan à l'horizon 2017 !

2013, marque la première année de mise en œuvre des actions votées fin 2012. Cette année a aussi été consacré à la mise en place des indicateurs et tableaux de bord, qui permettront de suivre et d'évaluer l'action municipale.

Dans son Plan Climat-Energie Territorial, Perpignan s'est engagée à mettre en œuvre 189 actions, regroupées dans 47 fiches actions !

Bilan de la 1^e année de mise en œuvre du PCET :

- ➔ **41 actions/189** sont **réalisées, soit 22%** du programme d'actions (dont 28 actions à renouveler chaque année)
- ➔ **80 actions** sont **en cours**, soit **43%** du programme
- ➔ **65 actions** sont encore **à lancer**

Au total ce sont donc 121 actions sur 189 qui sont engagées Soit 65% du programme, dès la première année !

Indicateurs de réalisation des actions du PCET				
Résultats généraux du PCET				
Etats des actions	En nombre/189		En %age	
Actions réalisées	41		22%	
<i>dont actions à renouveler chaque année</i>	28			
Actions en cours	80		43%	
<i>réalisées à</i>	9			
<i>réalisées à</i>	6			
<i>réalisées 75</i>	3			
Actions à lancer	65		35%	
<small>Les 189 actions sont regroupées en 47 fiches actions / NB : 3 actions suspendue en 2013</small>				
Résultats par axe stratégique du PCET				
AXE	Titre de l'axe		% Actions réalisées	Nombre d'actions par axe
AXE 1	Aménager un Archipel durable	<input type="radio"/>	10%	30
AXE 2	Construire le territoire à énergie positive	<input type="radio"/>	0%	10
AXE 3	Se déplacer autrement	<input checked="" type="radio"/>	32%	28
AXE 4	Renforcer l'exemplarité des collectivités	<input checked="" type="radio"/>	26%	57
AXE 5	Partager et animer les PCET	<input type="radio"/>	19%	21
AXE 6	Informer, sensibiliser et développer la connaissance	<input checked="" type="radio"/>	23%	43

Parallèlement, la Ville de Perpignan collabore au réseau régional des Villes « Plan climat ». Elle a aussi participé à divers ateliers organisés par la DREAL et l'Ademe dans le cadre de l'élaboration du SRCAE et le 28 septembre dernier aux premiers ateliers organisés par le CG66 dans le cadre de son plan climat qui est en cours d'élaboration.

La Ville de Perpignan contribue donc activement à cette dynamique nationale, régionale et locale qui s'organise aujourd'hui autour de ces questions et dans lesquelles toutes les grandes collectivités sont engagées autour d'un même objectif, celui de la lutte contre les changements climatiques.

1.2) Les principaux éléments du Bilan carbone Territoire de Perpignan et du diagnostic de vulnérabilité

Nous ne reviendrons que très succinctement sur le Bilan carbone Territoire et sur diagnostic de vulnérabilité qui ont été largement développés dans le rapport 2012.

Toutefois, comme cela n'avait pas été évoqué dans le rapport 2012, nous tenons à signaler, que Perpignan est une nouvelle fois allée au-delà des simples obligations réglementaires en intégrant dans ses bilans de gaz à effet de serres, d'une part, le « scopes 3 » (non obligatoire, mais conseillé par l'Etat) correspondant aux autres émissions indirectes (par exemple liées à l'acheminement des produits achetés par la collectivité ou les émissions liées au déplacement des salariés entre leur domicile et leur travail) et d'autre part en réalisant le Bilan GES du territoire, à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération (là aussi optionnel).

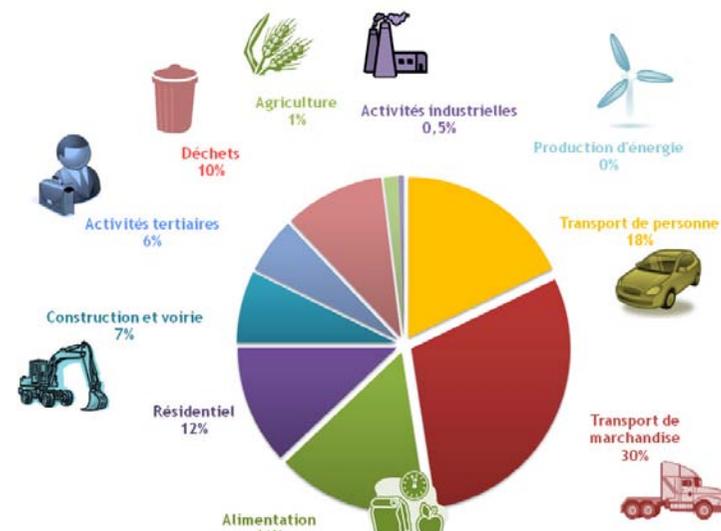
Les deux collectivités ont également réalisé un diagnostic des vulnérabilités du territoire à l'échelle de l'Agglomération afin d'identifier les principaux enjeux et axes d'actions sur lesquels elles peuvent accompagner les acteurs du territoire pour leur permettre de s'adapter aux effets prévisibles du changement climatique.

→ Rappel concernant le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du Territoire de Perpignan :

- **Le transport de marchandises et de personnes représente le 1^{er} poste d'émission de GES avec 48%** : les enjeux en terme de mobilité et d'aménagement du territoire sont donc primordiaux.
- **Le 2^e poste : le bâti avec 18%** dont 12% pour le secteur de l'habitat résidentiel et 6% pour le secteur tertiaire est le 2^e secteur et enjeu sur lequel la Ville peut porter son action.

Ces données continueront de guider l'action de la ville est les priorités définies dans le PCET 2012-2017.

Conformément au texte de loi, les données des diagnostics et notamment du bilan carbone seront actualisé tous les 3 ans.



Répartition des émissions de GES du territoire de Perpignan en Eq CO₂

→ Rappel concernant les principaux enjeux identifiés du diagnostic de vulnérabilité :

- **Un développement urbain assurant une gestion économe de l'espace (densification)** : limitant l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols, privilégiant les déplacements doux (transports en communs, vélos, piétons) et l'intermodalité et préservant la trame verte et bleue.
- **De nouvelles formes urbaines : espaces publics et habitat « méditerranéens »**, permettant de préserver le cadre de vie, tout en prenant en compte la notion d'îlots de chaleur, le confort d'été et la préservation des ressources notamment.
- **La ressource en eau : économie** (optimiser les techniques d'irrigation, réduire la pression sur la nappe pliocène...) **et qualité de l'eau** (réduction des phytosanitaires par exemple).

1.3) Les scénarii de réduction des GES :

Les efforts importants prévus par Perpignan et l'Agglomération dans les 95 fiches actions du PCET permettront :

- **D'une part, de compenser l'augmentation prévisionnelle quasi automatique des émissions de gaz à effet de serre**, liée à l'augmentation de la population attendue et évaluée à 5%,
- Et d'autre part, **de réduire significativement les consommations et les émissions de GES de -6,4% par rapport à 2010**

➔ **Soit un effort cumulé d'environ 11,4%.**

Si cet objectif ne permet pas d'atteindre à l'horizon 2020 le niveau d'ambition du scénario du « paquet énergie climat européen » (-20% en 2020), il est réaliste et reste ambitieux compte tenu des spécificités locales et notamment de la forte augmentation démographique prévisionnelle.

Il est d'ailleurs plus ambitieux que l'objectif du SRCAE Languedoc Roussillon, qui affiche, pour les mêmes raisons un objectif de réduction des émissions de GES de -3% seulement.

➤ Les pistes d'amélioration pour l'avenir :

1.4) Vers une labellisation Cit'ergie

2013 marque une nouvelle phase pour Perpignan : la candidature de la Ville a en effet été retenue par l'Ademe pour participer et obtenir le label européen Cit'ergie.

L'Ademe a d'ailleurs souligné que « *le plan Climat de Perpignan est suffisamment avancé et ambitieux pour prétendre au label de qualité européen !* »

Cit'ergie est un label européen, avec des outils et critères communs à tous les pays. Il récompense pour 4 ans les collectivités qui s'inscrivent dans un processus de pilotage de la qualité de leur Plan Climat. La labellisation Cit'ergie évalue les actions mises en œuvre par la collectivité dans **6 domaines transversaux** : l'aménagement et l'urbanisme ; le patrimoine ; l'approvisionnement en énergie, l'eau et l'assainissement ; la mobilité ; l'organisation interne ; la communication et les partenariats. **Cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan climat, Cit'ergie en étant l'outil de suivi et d'évaluation.**

Pour Perpignan il s'agit de poursuivre la mobilisation et de faire reconnaître et valoriser par un audit indépendant, la qualité des actions du Plan Climat.

L'obtention du label se fait en plusieurs phases. Tout d'abord un diagnostic est réalisé avec l'aide d'un conseiller autour de plusieurs ateliers. La Ville doit ensuite déposer son dossier auprès de la commission. Un auditeur indépendant vérifie les données, auditionne la collectivité et statue quant à l'obtention ou non du label. Chaque année, un bilan est réalisé. A l'issue du processus qui dure 4 ans, la collectivité doit redéposer une demande de label.

L'animation de la démarche a été confiée à la chargée de mission aménagement durable avec le soutien de Sébastien Denis, conseiller Cit'ergie et l'un des 3 seuls auditeurs nationaux, accrédités par la Commission Européenne. Il accompagnera la Ville durant les 4 ans

Les premiers ateliers d'état des lieux ont été organisés entre le 16 octobre et 28 novembre 2013. Au total, 7 ateliers regroupant plus d'une cinquantaine de techniciens.

A noter : le bilan du diagnostic est en cours de rédaction au moment de l'élaboration de ce rapport.

2) Politique d'aménagement du territoire

➤ Les actions réalisées :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Perpignan, approuvé le 20 décembre 2007, intègre déjà la notion de développement durable.

En particulier :

- **Par la mise en place d'une démarche d'évaluation environnementale** : qui suppose un état des lieux initial de l'environnement et une évaluation de l'incidence des orientations choisies sur l'environnement.
- Enfin et surtout, par la rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable, (PADD) qui constitue le cadre de référence d'élaboration du PLU de Perpignan et définit 9 objectifs en matière de développement durable sur le territoire.** A savoir :
 - Assurer la diversité de l'occupation du territoire
 - Faciliter l'intégration urbaine des populations
 - Développer l'intermodalité et favoriser l'utilisation de transports collectifs

- Valoriser le patrimoine
- Favoriser le développement des filières économiques identifiées sur notre territoire
- Économiser et valoriser les ressources
- Assurer la santé publique et la sécurité
- Organiser la gestion des territoires
- Favoriser la démocratie locale

Le règlement du PLU décline ces orientations et entend favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et une gestion économe d'un espace rare, éviter le mitage et la consommation foncière de terrains.

➤ Les actions engagées :

2.1) Le PLU en révision

Le 28 juin 2012, le Conseil Municipal a lancé la révision du PLU de 2007. A cette occasion, Perpignan s'est fixée plusieurs objectifs, définit dans son plan climat (Fiches actions 111 et 112), à savoir :

- intégrer un volet énergie climat dans son prochain PLU
- élaborer un référentiel local d'aménagements et bâtiments durables méditerranéens qui sera annexé au PLU et s'imposera pour les opérations de maîtrise d'ouvrage publique et privée,
- valoriser et renforcer la trame verte et bleue dans le PLU par le développement des continuités écologiques et des cheminements doux en site propre. Une trame verte qui doit devenir le support des orientations d'aménagement,

Le PLU, est aujourd'hui en phase de concertation : quatre premiers ateliers thématiques se sont déroulés courant Juin 2013, en compagnie des services concernés de la Ville et des Personnes Publiques Associées (Etat, CG66, PMCA...) pour échanger sur le diagnostic. Un 5e atelier Thématique a été organisé en novembre afin d'échanger autour des enjeux et de préparer l'élaboration du nouveau PADD.

Toujours dans le cadre de la concertation, une réunion publique s'est déroulée en septembre à l'Atelier d'urbanisme, afin de présenter à la population, les premiers éléments du diagnostic.

Conformément à l'objectif affiché dans le plan climat la ville a également mis en place un groupe de travail afin d'intégrer un volet énergie climat dans le nouveau PLU. Ce groupe est assisté par le bureau d'études eQuiNéo qui avait déjà accompagné la ville sur l'élaboration du Plan climat. Les réflexions sont en cours.

Le calendrier prévisionnel de la révision est le suivant : arrêt du projet en décembre 2014 ; approbation du nouveau PLU en 2015.

2.2) Vers l'élaboration d'un Guide d'aménagement durable

Annoncé comme une piste dans le rapport 2012, la Ville se lance dans l'élaboration d'un guide d'aménagement durable qui sera annexé au PLU, avec l'appui de l'Ademe sur ce projet, dans le cadre de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme.

L'objectif est de construire ce guide en collaboration avec les aménageurs (et autres acteurs de la construction, rénovation, promotion...) au travers de groupes de travail, afin qu'ils s'approprient les orientations et fassent évoluer leurs pratiques. Ce guide sera donc le fruit d'une large concertation. Ce document se devra d'être le plus pragmatique possible dans son application sur le territoire perpignanaise. Il comprendra donc une partie méthodologique reprenant les attentes de la Ville dans le cadre de l'analyse des avant-projets structurants et une seconde partie technique qui s'appuiera sur les fondamentaux d'aménagement préconisés par l'ensemble des gestionnaires publics. À terme, le projet est de décliner ce document en une charte d'engagement signée par tous les acteurs.

3) Bientôt un modèle d'éco-quartier méditerranéen à Perpignan

➤ Les actions engagées :

La ZAC du « POU de las COLOBRES » vise la réalisation d'un éco-quartier adapté aux enjeux méditerranéens et de développement durable, à travers quatre ambitions principales :

- **réaliser un quartier solidaire** qui réponde à la diversité des besoins en logements, avec la production d'une offre accessible permettant une réelle

- mixité sociale et intergénérationnelle, facilitant l'accès à la propriété ;
- **réaliser un quartier attractif et animé qui organise la mixité des fonctions** (habitat, activités, services et équipements publics) en optimisant l'usage de l'espace, en favorisant les proximités et centralités, bénéficiant d'une desserte performante par les transports en commun ;
- **réaliser un quartier porteur d'une image méditerranéenne** qui forme une identité paysagère et architecturale adaptée à la géographie et au climat méditerranéen, en diversifiant et en densifiant les formes d'habitat, en valorisant la contrainte hydraulique, préservant la ressource et en réalisant des aménagements paysagers omniprésents ;
- **réaliser un quartier innovant**, modèle d'urbanisation durable qui recherche l'innovation et la performance en termes de **sobriété énergétique et de gestion urbaine de proximité** (éco-citoyenneté, gestion des déchets).

L'objectif est de créer un éco-quartier sur **34 ha**, proche du centre-ville et desservi par la ligne 1 du Bis-tram, comprenant :

- la réalisation d'équipements publics,
- un programme de constructions de **1600 logements**, représentant 130 000 m² dont, au moins 20% de logements locatifs sociaux,
- et jusqu'à **30 000 m² consacrés aux commerces** et activités tertiaires.

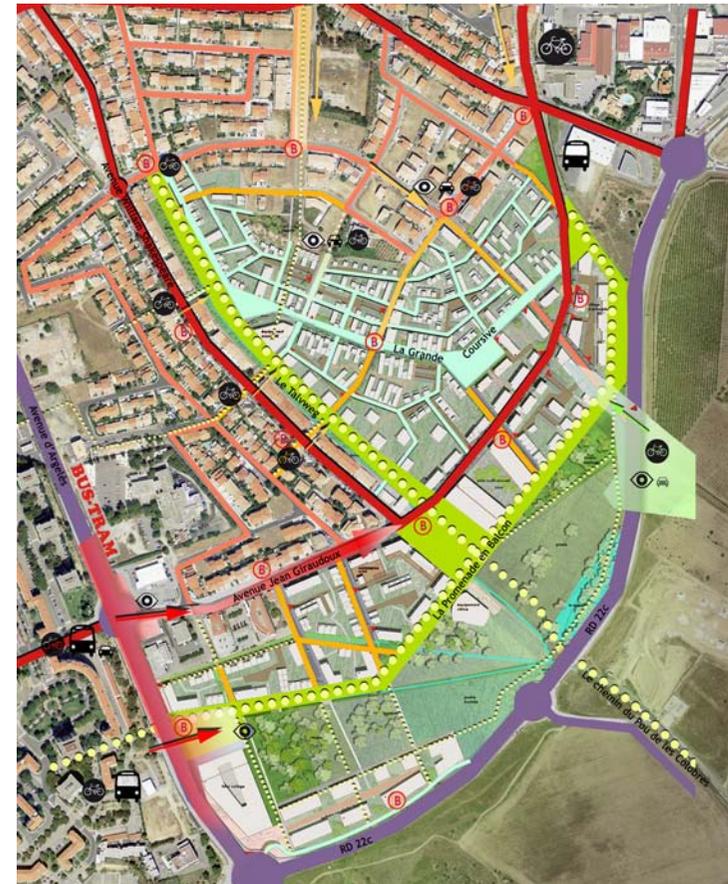
➤ Actions réalisées en 2013 :

L'année 2013 été consacrée à la négociation avec les candidats pour l'aménagement de la ZAC Eco quartier du Pou de las Colobres. Suite à l'envoi, fin 2012, des dossiers de consultation aux aménageurs ayant remis leur candidature, l'ouverture des offres a été réalisée en commission d'appel d'offre au mois d'avril 2013.

Le titulaire sera désigné et 1^{er} trimestre 2014.

NB : il convient de souligner la particulière transversalité de cette action qui pour des raisons de commodité a été classée dans la finalité « lutte contre le changement climatique ». Or, les 4 grands enjeux identifiés pour la création de cet éco-quartier répondent précisément aux 5 finalités du développement durable, aucune n'étant privilégiée sur une autre :

- **Lutte contre le changement climatique**, par la recherche de la performance en termes de sobriété énergétique, la densification de l'habitat, une identité architecturale adaptée à la géographie et au



climat méditerranéen et une desserte performante par les transports en commun;

- **Préservation de la biodiversité et des ressources** par la valorisation de la contrainte hydraulique (allier loisirs et protection des inondations grâce à l'aménagement d'un parc paysager qui servira également de bassin de rétention, comme au parc Sant Vicens), la maîtrise de l'eau dans un climat méditerranéen et la réalisation d'aménagements paysagers ;
- **Cohésion sociale, solidarité et épanouissement des êtres humains** par la création d'un quartier répondant à la diversité des besoins en logements, la production d'une offre accessible permettant une réelle mixité sociale et intergénérationnelle, facilitant l'accession à la propriété
- **Dynamique de production et de consommation responsable** : grâce à un quartier qui organise la mixité des fonctions (habitat, activités, services et équipements publics).

4) Aide à la rénovation thermique, accompagnement aux économies d'énergies et à la construction durable

La municipalité de Perpignan, depuis près de 10 ans, s'est lancée dans une politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation du parc immobilier, tout en privilégiant la diversification des types d'opérations (publiques, privées) et des types d'habitats (individuels, collectifs, habitat social, locatif ou en accession), afin de favoriser une plus grande mixité sociale.



➤ Les actions réalisées :

4.1) 2 OPAH-RU entre 2003 et 2013 pour redynamiser le centre ville

Dans le centre ville où se concentre l'habitat ancien, la Ville de Perpignan a souhaité engager une action forte et mobiliser les financements. Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ont ainsi été mises en place successivement entre 2003 et 2013, pour accompagner activement la rénovation du parc immobilier, éradiquer l'habitat indigne et remettre sur le marché les logements vacants.

- ➔ Plus de **2 300 logements** ont été traités dans le cadre des OPAH-RU, soit plus de la moitié du parc privé potentiellement indigne
- ➔ Plus de **32,5 M€ millions d'euros d'aides publiques** ont été mobilisés en 10 ans sur le centre Ville, dont plus de 11 M€ engagés par la Ville de Perpignan
- ➔ Des aides publiques qui ont généré à leur tour, **75,3 millions d'euros de travaux** sur les quartiers du centre ancien de Perpignan
- ➔ Parallèlement, de grands équipements structurants (écoles, places, casa musical...) ont été créés ou réhabilités dans le cadre des OPAH ou du PNRU.

NB : pour + d'informations la politique de l'habitat et le projet urbain de Perpignan, voir la finalité « cohésion et solidarité entre les territoires et entre les générations

➔ **Éclairage OPAH-RU centre ville : bilan année 2013**

- **35 logements de propriétaires bailleurs** ont fait l'objet d'une demande de **subventions Ville/ANAH** : tous ces dossiers comportent des travaux d'économie d'énergie
- **37 logements de propriétaires occupants** ont fait l'objet d'une demande de subventions Ville/ANAH : un dossier sur deux concerne des travaux d'économie d'énergie
- **40 dossiers bénéficient en outre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique** (gain de 25% de performance d'énergétique après travaux)

➤ Les pistes pour l'avenir :

➔ **Sur le centre Ville, une 3^e OPAH-RU est en cours d'élaboration afin de conforter la dynamique engagée.**

Les enjeux de la troisième OPAH RU en préparation seront de maintenir et amplifier les projets portés par les propriétaires occupants et accédants, maintenir une action coercitive forte et accompagner de manière renforcée les projets privés qui en découleront.

Programme de requalification du quartier de la gare

Profitez de conditions avantageuses pour réaliser des travaux dans votre logement !

leur tout renseignements

un numéro PNRQAD
☎ 04 68 66 34 13

une adresse mail
PNRQAD@mairie-perpignan.com

un site internet
www.mairie-perpignan.fr

leur le montage de votre dossier

des permanences
Annexe-mairie rue Béranger
lundi de 14h à 17h et mercredi de 10h à 13h.

des rendez-vous personnalisés
Direction de l'Habitat et de la Rénovation urbaine
11 rue du Castillet - 66000 PERPIGNAN
☎ 04 68 66 34 15

Onest fou du quartier de la Gare!

➤ Les actions engagées :

4.2) Le PNRQAD du quartier gare :

Situé entre le centre historique et l'aménagement du pôle d'habitat et de services de la nouvelle gare TGV à Saint-Assisclé, ce quartier occupe une place stratégique

au cœur du projet urbain engagé par la Ville. Ce territoire de **56 hectares** comprend environ **4 000 logements** dont **48% du parc construit avant 1948** et un taux de vacance de 20%. Il constitue un espace de transition essentiel entre deux sites à forts enjeux dans la politique d'aménagement de la Ville.

Le dossier proposé par Perpignan a été sélectionné par l'État dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

➔ **Cinq objectifs principaux** ont été retenus pour sa requalification, dans le cadre de la Convention OPAH-RU Quartier Gare 2012/2017:

- Lutter contre l'habitat insalubre, dégradé
- Renforcer la mixité sociale
- Réduire la consommation énergétique par l'amélioration de la performance des bâtiments
- Aménager des espaces publics et créer des équipements publics
- Inciter le réinvestissement commercial

Pour répondre aux objectifs le **programme prévoit** notamment :

- **Au Sud-Est, une intervention renforcée sur les îlots les plus dégradés par la mise en place d'une opération de restauration immobilière sur 88 immeubles** (370 logements). Les propriétaires concernés se verront dans l'obligation de réaliser des travaux par voie de DUP. Ils bénéficieront en contre partie des aides de l'ANAH et de la ville (éventuellement majorées).
- **La mise en place d'une OPAH-RU sur 5 ans qui vise la réhabilitation de 382 logements privés** dont 243 logements locatifs privés et 139 logements de propriétaires occupants ou d'accédants à la propriété. La réduction de la consommation énergétique sera l'un des axes forts de ce programme ainsi que la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.
- **La réalisation de 65 logements locatifs sociaux** et de 15 places d'hébergement

Parallèlement, d'importants travaux ont été lancés sur les espaces publics (Berges de la Basse, place de Belgique par exemple), des équipements de proximité et le soutien de l'activité commerciale du quartier sont également prévus, pour dynamiser la vie du quartier.

- Coût de l'opération **59 millions d'€**, dont :
- + de 51 millions pour l'habitat
 - 3,5 millions pour les espaces publics
 - 1 million pour les équipements
 - 1,4 million pour les équipements à finalité économique
- Dont **14,6M€ financés par la VILLE**

→ Les conventions d'engagement avec les principaux partenaires financiers que sont l'État, l'ANAH et l'ANRU ont été signées le 19 Septembre 2012.

→ Durant 5 ans, la Ville de Perpignan va conseiller, accompagner les propriétaires, tout au long de leur projet de rénovation et financer une partie des travaux.

La Ville propose en effet un service d'accompagnement des ménages souhaitant s'engager dans un projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier : depuis la première information, en passant par le financement d'évaluation énergétique des logements et des travaux, l'accompagnement au montage du projet et des dossiers d'aides, jusqu'à sa réalisation.

Les élus ont choisi de garder la gestion de ce programme en interne : 2 techniciens ont été recrutés pour effectuer le suivi des dossiers (visites des logements, aides au montage des dossiers et accompagnement des propriétaires). Pour faciliter les démarches des habitants, ces techniciens assurent également, 2 fois par semaine une permanence décentralisée dans le quartier.



1 réunion publique, 4 ateliers thématiques et 5 réunions d'information

→ **Éclairage bilan année 2013 :**

Après la signature des conventions, fin septembre 2013, le PNRQAD du quartier de la gare est entrée dans sa phase opérationnelle.

Dès le début de l'opération l'accent a été mis sur la communication d'une part afin d'informer et mobiliser les habitants mais également pour dynamiser et fédérer les professionnels :

- **une réunion publique de lancement** a été organisée le 1er octobre 2012 avec un taux de participation important
- **4 Ateliers thématiques** ont été organisés, à destination des propriétaires occupants et bailleurs : 52 personnes y ont participé
- **5 Réunions d'informations** se sont déroulées en direction des professionnels et des acteurs du quartier qui ont permis de toucher plus d'une centaine de personnes (notaires, agences immobilières et syndics, artisans et entreprises du bâtiment, architectes...)
- **La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise (MD2E), en collaboration avec la Mairie de Perpignan, la CAPEB 66 et de la Fédération Française du Bâtiment 66, ont réalisé une mallette d'information.** Cette mallette est remise aux propriétaires afin de faciliter leurs démarches. Elle contient notamment, l'ensemble des informations nécessaires au montage et à la réalisation des projets de réhabilitation et la liste des artisans labellisés Grenelle...
- **Pour soutenir les propriétaires privés dans la rénovation de leurs façades d'immeuble**, la Ville a décidé de leur apporter une aide technique en complément de l'aide financière : 4 réunions de travail avec les habitants, organisées à l'atelier d'urbanisme, avec l'appui de l'Architecte des Bâtiments de France, ont permis d'élaborer **une Charte façade et patrimoine**. Une brochure récapitulant les recommandations techniques est disponible depuis cet été.

Pour marquer l'engagement de la Ville et donner un signe fort à la population, des travaux importants ont été réalisés dès la première année en matière d'équipement et sur l'espace public.

Ainsi, lieu symbole du quartier, **la place de Belgique a été entièrement réaménagée.** Le projet a été élaboré en concertation étroite avec la population, via l'Atelier d'Urbanisme. Plusieurs réunions de travail avec des représentants des habitants du quartier ont permis d'aboutir à un projet partagé. Les travaux ont été réceptionnés fin 2013.



Une nouvelle salle polyvalente sur le quartier

Le deuxième souhait des habitants était de disposer d'une salle polyvalente. C'est aujourd'hui chose faite. Les travaux d'aménagements de la nouvelle salle de quartier « salle Bolte » ont été réceptionnés en octobre 2013. (Montant des travaux 370 000€).

→ **Chiffres clés du PNRQAD**

Depuis septembre 2012 :

→ **323 personnes ont été reçues et 118 permanences assurées sur le site de l'Annexe Mairie Béranger.**

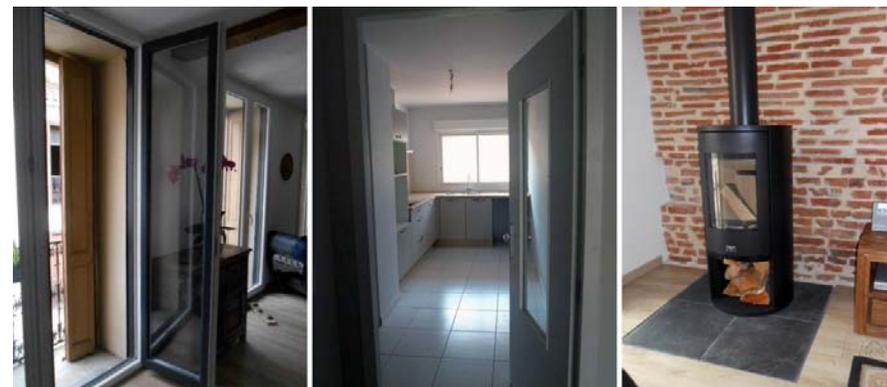


- **45 logements ont été retenus au titre des aides habitat** dont 37 concernant des propriétaires occupants (PO) et 8 des propriétaires bailleurs (PB).
- **23 dossiers ont été instruits au titre des aides façades.**
- **2 dossiers « Copropriété » ont été subventionnés, en 2013,** par les aides Villes suite à une modification du règlement des aides Ville en date du 19/09/2013, qui rend éligibles les travaux dans les parties communes d'immeubles.

→ **1 059 787 € HT ont été engagés sur le volet Habitat, pour la réhabilitation de 47 logements + parties communes de 2 copropriétés, dont 368 241 € HT de travaux d'économie d'énergie, soit 35%.**

→ **Le montant des aides publiques accordées est de 546 720 € (hors façades), ce qui représente 52 % du montant H.T des travaux engagés, notamment grâce à la prime accordée par la Ville pour l'accession à la propriété.**

- Sur les 223 097€ de subventions Ville, 47% concernent des travaux d'économie d'énergie.
- **Le montant moyen des Subventions est :** pour les propriétaires occupants = 9 296 €/log (60% des travaux) - pour les propriétaires bailleurs = 18 446 €/log (46% des travaux).
- **Les travaux d'économie d'énergie subventionnés permettent de réaliser un gain énergétique total pour l'ensemble des dossiers engagés de 39%**
- Pour information, le montant des travaux lié aux 23 ravalements de façades engagés est de 275 390 € pour un montant de subventions de 32 646 € et de 5 700m² de surface ravalée.



→ **Concernant l'évaluation énergétique : 3 demandes de devis ont été réalisées : 2 devis ont été acceptés : l'un chez un particulier dans un logement locatif, l'autre dans une copropriété de 20 logements répartis en 2 cages d'escalier et avec chauffage collectif. (7/9 rue Courteline), un 3e, dans une copropriété de 13 logements est en attente de validation par l'Assemblée Générale.**

Il convient enfin de souligner la particulière transversalité de cette action. Le PNRQAD du quartier gare, comme l'éco-quartier est une des actions exemplaires du Plan climat, en ce sens qu'elle répond à plusieurs finalités et enjeux importants du développement durable :

- *La lutte contre le changement climatique en accompagnant la rénovation et l'amélioration de la performance thermique d'un parc bâti dont près de la moitié a été construit en 1948 ;*
- *la cohésion sociale et la solidarité à travers le renforcement de la mixité sociale, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique ;*
- *l'épanouissement de tous les êtres humains, à travers l'amélioration du cadre de vie et le développement des services publics de proximité : réaménagement de la Place de Belgique, aménagement d'une salle de quartier, extension du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau... ;*
- *Des modes de production et de consommation responsables : à travers le projet de revitaliser le commerce et l'artisanat de proximité*

5) Un plan de modernisation de l'éclairage public

➤ Les actions réalisées :

5.1) Fin du programme d'amélioration de l'éclairage public

La Ville de Perpignan a lancé en 2009, un programme pluriannuel d'investissement de **3,6 M€** pour moderniser son parc d'éclairage public.

Objectifs :

- **remplacer 60% du parc** (8750 points lumineux).
- **Installer un système de télégestion à distance et des dispositifs de régulation et de variation.**



Les bénéfices de cette opération sont indéniables et multiples :

- des économies d'énergies,
- une maintenance plus aisée et plus efficace
- et surtout, une amélioration importante du confort et de la sécurité des véhicules et des piétons grâce au renforcement de l'éclairage des voies.
- De même, la Ville a remplacé les ampoules par des lampes sans mercure, utilisé des produits recyclables et diminué fortement la pollution lumineuse en supprimant tous les luminaires en forme de boules, s'inscrivant ainsi résolument dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.
- Enfin, grâce à l'installation du système de régulation et de télégestion à distance, elle a aussi amélioré la qualité de vie des perpignanais en adaptant le plus précisément possible les plages de fonctionnement en fonction des besoins réels, des saisons et en fonction de la typologie des rues (voies piétonnes ou non, présence d'un groupe scolaire, nombre de luminaires, trafic routier...).

➔ **bilan au 31 décembre 2013 :**

- Au total, fin 2013, la Ville de Perpignan a remplacé **7 700 luminaires**, ce qui correspond à **83 % du programme** et installé une centaine de boîtiers de télégestion supplémentaires (soit un total de 226 en service).
- Pour l'année 2013, l'économie réalisée est d'environ 110 000kWh.
- Au total, sur l'ensemble du programme, depuis 2009, cette opération se traduit par un gain de **10,7 GigaWh, soit 1 180 tonnes de Co₂** en moins rejetées dans l'atmosphère.

- Le coût de l'énergie ayant fortement augmenté depuis 2009, la facture d'éclairage, n'a sensiblement pas été réduite. Mais **ce programme a permis de compenser cette forte augmentation (42,7% depuis 2009)**. Sans ce programme, la facture d'éclairage public de Perpignan s'élèverait à 1 900 000 € pour 2013. Elle est aujourd'hui de 1 400 000 €, soit un coût évité de 500 000€



Un système de régulation et de télégestion à distance

5.2) Les illuminations de Noël se mettent aux Leds

Les illuminations de Noël sont aujourd'hui, à Perpignan, toutes passées aux Leds. Ce remplacement de l'ensemble des sujets par des leds a permis à la Ville de réaliser d'importantes économies. Elle est en effet passée d'une consommation d'électricité de 40 000€ en 2008, à seulement 6 000€ en 2013.

5.3) Les monuments de Perpignan se mettent aux leds :

Parallèlement au programme de modernisation de l'éclairage public, la Ville de Perpignan a donc programmé d'ici 2015, le remplacement de l'ensemble de l'éclairage des monuments et végétaux par des leds. Ce programme est appelé « circuit lumière ».

A travers cette démarche, il s'agit de concilier le développement touristique par la mise en valeur du patrimoine, et les économies d'énergie.

La technologie Led est particulièrement efficace et économique pour la mise en valeur des monuments car elle nécessite peu de maintenance. Les coûts sont donc réduits : en moyenne, les interventions diminuent de 5 par an, à 1 tous les 3 ans.

- En 2012, l'éclairage de la Basse a été amélioré avec 72 luminaires remplacés.
- En 2013, La Ville a repris l'éclairage de l'église St Jacques et terminé l'éclairage dynamique du Castillet.



5.4) Une charte « lumière » :

La Ville de Perpignan adoptera en 2014, une charte lumière qui s'imposera à tous les maîtres d'ouvrages publics et privés. Cette charte a pour objectif de préciser le cadre réglementaire applicable à l'éclairage public et s'inscrit dans une démarche qui vise à « Eclairer juste et durable ». Elle servira donc de guide technique pour tous les projets, imposera des règles de conception et réception des installations, une norme de performance d'économie d'énergie et de qualité d'éclairage, des prescriptions d'usage et de matériel, par exemple des matériaux 100% recyclables.

6) Une politique globale de déplacement

L'autorité organisatrice des transports est aujourd'hui une compétence transférée à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée. A ce titre, elle est chargée du plan de déplacement urbain et de toute la politique de développement des transports en commun, notamment du projet de bus-Tram qui verra à terme la réalisation de 10 km de voies réservées aux bus et vélos sur Perpignan.

➤ Actions engagées par l'Agglo :

6.1) Un Plan de Déplacements urbains (PDU) pour organiser les mobilités

Le PDU est un document de planification et de programmation. Il a pour objet de repérer les principaux enjeux du territoire en matière de transport et déplacements, de définir les priorités, le plan d'actions et les moyens correspondants. Il constitue en ce sens, la feuille de route de PMCA en matière de transport et déplacements sur les 5 à 10 ans.

Le plan de déplacement urbain N°1 de l'Agglomération couvrait la période 2006-2012.

Le 19 décembre 2013, le Conseil d'Agglomération a approuvé le lancement de la démarche de mise en révision du Plan de Déplacements Urbains.

L'évaluation du PDU 1 a été confiée à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) au printemps 2013. L'AURCA a pour mission : de faire le bilan des principales avancées apportées par le PDU 1, d'identifier les limites, les thèmes qui doivent être mieux développés à l'avenir et de dégager les grands enjeux pour préparer le prochain PDU.

A l'issue du diagnostic et de l'évaluation du PDU1, les études techniques et enquêtes spécifiques nécessaires à la réalisation du PDU 2 seront lancées en 2014.

Chiffres clés des transports :

➔ Le réseau de transport :

37 lignes urbaines régulières composées de :

- **11 lignes de bus internes à Perpignan dont :**
 - 8 lignes urbaines régulières
 - 2 circuits pour le service du P'tit Bus en centre-ville
 - 1 ligne spécifique de soirée entre la cité universitaire et le centre-ville (Nitbus)

- 12 lignes qui assurent la liaison entre Perpignan et les autres communes.
- ➔ **La fréquentation :**
- **9,4 millions de voyageurs sur l'ensemble du réseau** (+5,9% par rapport à 2011) :
- 7,3 millions sur les lignes régulières (hors scolaires), dont **6 millions de montées sur Perpignan**
- ➔ **L'accessibilité :**
- **Plus de 200 bus et cars en circulation, dont 85% accessibles**
- **Plus de 300 arrêts sur Perpignan, dont 45% accessibles ou accessibles avec aide**

En matière d'accessibilité, les efforts seront poursuivis dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports de PMCA approuvé le 30 septembre 2013.

- **Objectif 2015 : traiter plus de 80% des besoins de déplacements**
- **Sur Perpignan, 72 arrêts supplémentaires à aménager en priorité (23 déjà réalisés).**

➔ Le budget transport 2013 :

- **33 M€ en fonctionnement**, dont 27 M€ pour le contrat de DSP Transport et le transport des personnes handicapées (GIHP) ;
- **7,5 M€ d'investissement**, dont 3 M€ d'acquisition de bus et 3,8 M€ d'aménagements bus-tram sur Perpignan ;



6.2) Favoriser les transports en commun avec le Bus-tram

→ Le projet :

Le projet de « Transport en commun en site propre », encore appelé « Bus-tram », validé en 2010, concerne :

- la réalisation d'un axe nord-sud et une boucle sur le centre ville et la gare, soit un total de **10 kms de voies réservées au bus et vélos**.
- La mise en place d'un système de priorité aux carrefours pour les bus
- La mise en accessibilité des stations
- De nouveaux services proposés aux stations (information en temps réel, bornes de distribution automatiques de titres de transports...)

Fin 2013 : 40% du linéaire de la 1^{ère} ligne de Bus-tram sont livrés.

→ Etat de l'avancée des travaux :

- La boucle du centre ville et de la gare (Clemenceau, de Gaulle et Conflent) et le tronçon du Nord de la Têt (av. du Languedoc, le Nord de l'av Joffre) sont livrés.
- La branche Sud (route d'Elne) a pris du retard pour des raisons foncières, notamment l'emprise du parc relais. La procédure DUP est engagée
- Reste à aménager, les boulevards de ceinture : Pyrénées, Mercader et Poincaré.

→ Le Bus-tram en chiffres :

- **Fin 2013, 20,5 M€ investis** (aménagement urbains 13,4 M€, parc relais 1,3 M€ et véhicules et systèmes 5,8 M€) soit un taux de réalisation de 36%
- **Le bus-tram, c'est aussi les équipements nécessaires au Bus à Haut Niveau de Service :**
 - **23 stations aménagées** (100% accessibles)
 - **20 premières bornes d'information voyageurs en temps réel** (déploiement en cours)
 - Le recours aux nouvelles technologies pour faciliter l'accès aux bus : **8 automates** pour la distribution et/ou le rechargement des titres de transport sur les quais, possibilité d'achat sur internet, terminaux de rechargement installés chez les commerçants dépositaires

→ 2013 est aussi marquée par :

- **la mise en service partielle, du Bus-tram** sur un axe majeur : la ligne 4 Languedoc – Tecnosud/Agrosud, avec 3 nouveaux véhicules articulés en circulation. 3 autres seront mis en service au premier trimestre 2014.
Les résultats de cette 1^{ère} ligne sont encourageants et vont au-delà de la prévision : **111 000 voyageurs / mois soit près de 20% de la fréquentation de l'ensemble des lignes urbaines**
- **La baisse de l'abonnement annuel de 50%** a été votée et sera effective pour 2014, passant de 330 à 165 euros. Il pourra être réglé en trois fois sans frais. Il s'agit ainsi de favoriser le recours régulier au bus et par un prix attractif de permettre son accès au plus grand nombre.
- **La mise en place d'une navette gratuite** entre le parc relais du parc des expositions et le centre ville.

➤ Les pistes pour l'avenir portées par L'Agglo :

- L'actualité du Bus-tram : l'Agglomération vient de déposer un dossier au titre du 3^e Appel à projets de l'Etat, pour la réalisation d'une 2^e ligne de bus-Tram Est-Ouest (entre le Mas Saint-Pierre et Saint-Assisclé) et la mise en place d'une navette express entre les parcs relais et le centre Ville.
- En 2014, l'Agglomération va également développer de nouveaux moyens et lieux de paiements en s'appuyant sur les nouvelles technologies. L'objectif est de permettre une plus grande souplesse et une meilleure adaptabilité aux besoins des usagers.

6.3) La place de Perpignan dans la politique de déplacements urbains !

Perpignan, Ville centre, représente plus de la moitié de la population du territoire de l'Agglomération. Elle concentre, à elle seule, une part importante des problématiques de déplacements et des actions programmées dans le PDU. En outre, 70% de la fréquentation des transports en commun se fait sur la Ville centre et le tracé du Bus-tram est situé en totalité sur Perpignan.



Création d'une piste cyclable, boulevard Aristide Briand

La réussite de la politique de déplacements implique donc une étroite collaboration entre l'Agglomération et la Ville. Et ce, d'autant plus que des leviers essentiels, comme l'urbanisation, la politique de stationnement, la voirie, et plus largement l'affectation de l'espace dévolu aux piétons restent de la compétence de la Ville.

Ainsi, Perpignan accompagne activement la mise en œuvre du PDU (et sa révision) et les travaux du Bus-tram portés par l'Agglomération, notamment en matière de concertation publique. Elle apporte également une participation directe au projet de transport en commun en site propre à hauteur de 4M€.

Parallèlement, elle met en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires afin de favoriser les mobilités douces ou le report modal vers les transports en commun : extension de la zone piétonne, élargissement des trottoirs, coordinations des travaux sur le domaine public, signalisation, régulation du trafic, stationnement, mise à sens unique des boulevards, ...

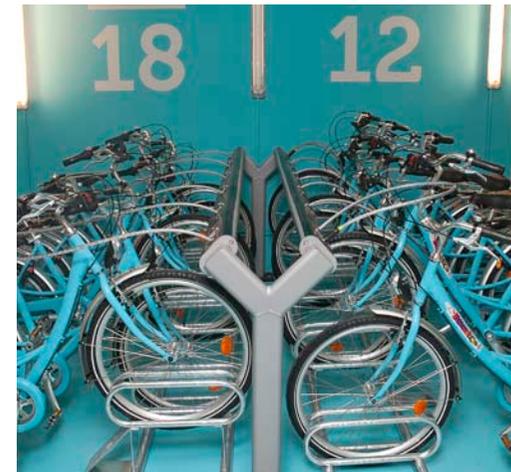
➤ **Les actions engagées par Perpignan :**

6.4) Mise en place d'une gestion centralisée des feux

La Ville vient de lancer un marché pour l'acquisition d'un logiciel de télégestion à distance des feux qui sera installé début 2014. Ce système permet de récupérer les données de circulation en temps réel, il les analyse et ajuste la programmation des feux, suivant le nombre de véhicules et de piétons, en priorisant les transports en commun.

L'objectif est de diminuer la congestion du trafic et la pollution inhérente, tout en favorisant les transports en commun.

En 2014, une trentaine de carrefours (sur 80) dont les principaux axes de circulation pourront être raccordés au système. Les carrefours supplémentaires seront ensuite raccordés en fonction du déploiement de la fibre optique.



La Vélostation de la Gare
Photo : Copyright C.Cellerier

6.5) Développer les aménagements cyclables

Sur les 5 dernières années, la Ville a aménagé près de **61 km de voies cyclables** (pistes / bandes / double sens cyclable/couloir Bus+vélós), soit un total d'environ **105 km de voies cyclables cumulés**, sans compter les zones 30 km/h.

En 2013 le stationnement cyclable se répartit de la manière suivante :

- **1100 places de stationnement** dédiés aux deux roues
- **150 emplacements** répartis dans les stations de location de **vélos BIP**
- **70 vélos** en location mis à disposition dans la **Vélostation du Parking Arago**, (régie municipale du parking Arago)
- Enfin, une seconde Vélostation a été inaugurée en 2012, devant la gare, avec **40 vélos en location** (10 vélos à assistance électrique et 30 vélos mécaniques).

Dans les mois et années à venir, de nouveaux itinéraires cyclables continueront d'être aménagés. La Ville poursuivra les efforts engagés, afin de donner toute sa place au vélo dans notre belle cité !

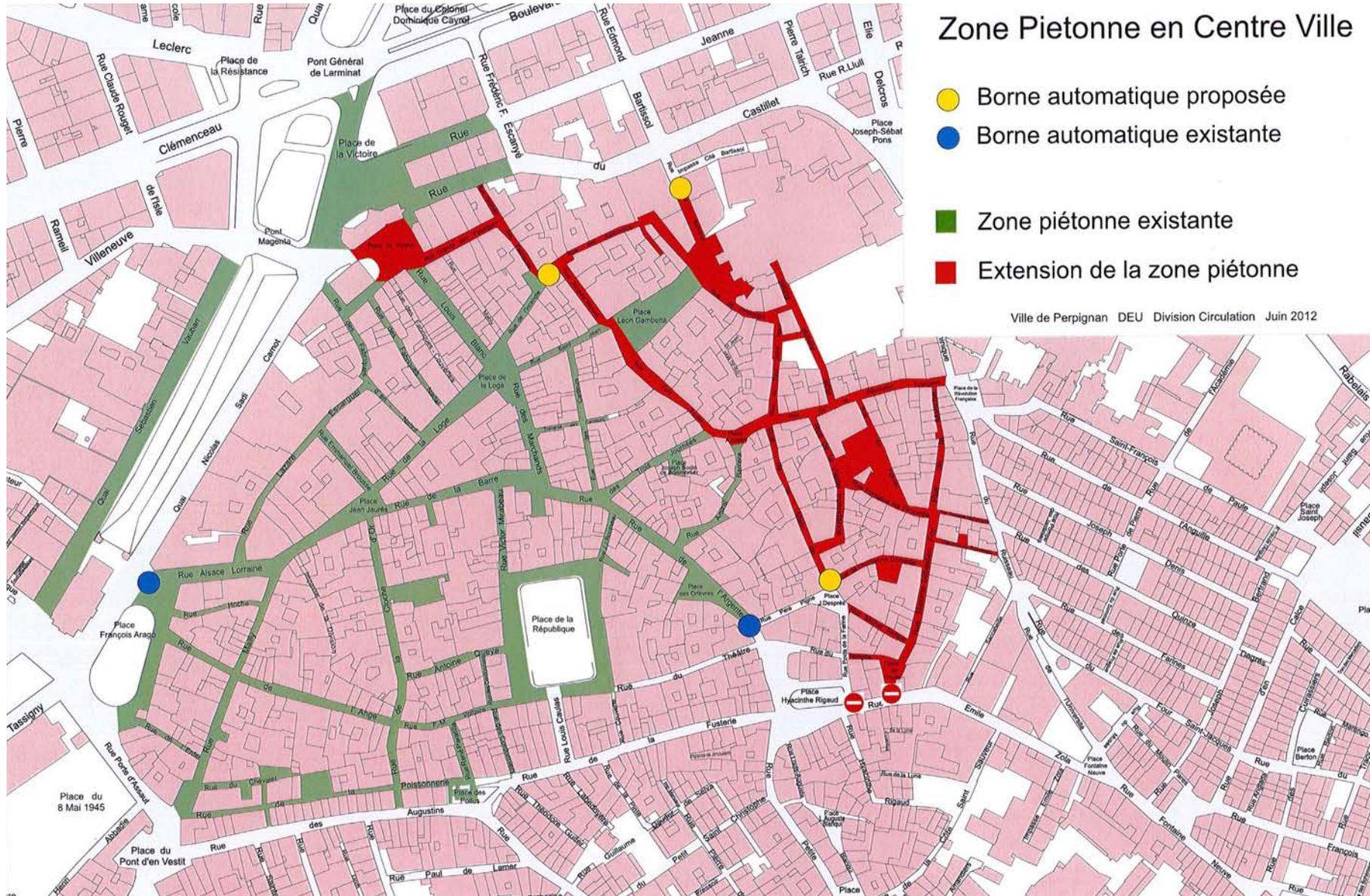
➔ **En 2013, les principales réalisations de pistes cyclables :**

- Boulevard Foment de la Sardane : création d'une piste bidirectionnelle en remplacement des bandes cyclables
- Boulevard Briand : création d'une piste cyclable
- Chemin de Passio Vella : création d'une piste cyclable
- Avenue Sauvy : création d'une piste cyclable bidirectionnelle

Zone Piétonne en Centre Ville

- Borne automatique proposée
- Borne automatique existante
- Zone piétonne existante
- Extension de la zone piétonne

Ville de Perpignan DEU Division Circulation Juin 2012



Parallèlement la Ville de Perpignan a mis en place un jalonnement des itinéraires cyclables avec des panneaux spécifiques (une quinzaine d'itinéraire pour une dizaine de mentions différentes).

→ **En 2014**, la Ville va poursuivre l'extension du jalonnement des itinéraires cyclables. Un projet de piste cyclable est envisagé entre le groupe scolaire Maintenon et le parc des Sports. Cet itinéraire sera en site propre pour un montant estimé à 300 000€ TTC.



Création d'une piste cyclable, Chemin de Passio Vella

6.6) Perpignan étend les Zones 30, pour mieux vivre ensemble

A travers le développement des zones 30, Perpignan entend promouvoir un usage partagé de l'espace public. Autrement dit, **il s'agit de favoriser la cohabitation des usagers (vélos, piétons, voitures)** en abaissant la vitesse de circulation des véhicules et de définir des espaces dans lesquels tous les modes de déplacement ont droit de cité. Sans pour autant éliminer la circulation automobile, avec laquelle, l'objectif est de cohabiter plus harmonieusement.

Modérer la vitesse en ville permet de diminuer le risque et la gravité des accidents et donc de sécuriser l'ensemble des déplacements et plus particulièrement, ceux des plus vulnérables (vélos et piétons). C'est aussi plus de tranquillité et moins de nuisances pour les habitants. Bref, des quartiers plus agréables à vivre, moins stressants, moins bruyants, plus attractifs et favorables en conséquence à l'épanouissement de la vie locale et au développement du commerce de proximité.

Les abords des écoles, les commerces de proximité, les zones résidentielles, le centre Ville, sont des sites privilégiés pour développer les zones 30 km/h et les modes de déplacements doux.

- En 2010, 45 km étaient en zone 30,
- En 2013, la ville compte 152 km de zones 30 !

Tout l'hyper centre situé entre les axes structurants ainsi que de nombreux quartiers ont été traités en zone 30. Dernièrement, une partie de l'espace

Polygone Nord et le quartier St-Gaudérique font parties des zones apaisées dans lesquelles la vitesse est limitée à 30 km/h.

En 2013, les extensions significatives des zones 30 km/h, concernent : le secteur de Vernet-Peyrestortes, le secteur du Cours Lassus et ses voies perpendiculaires

A noter : toutes les zones 30 sont traitées avec des doubles sens cyclables, conformément au décret de juillet 2008.

6.7) Renforcer la place des piétons :

La municipalité développe depuis plus d'un an, une politique de réappropriation de l'espace public visant à renforcer la place des piétons dans le centre historique. L'idée n'est pas d'interdire l'accès au cœur de ville aux voitures, mais de le limiter.

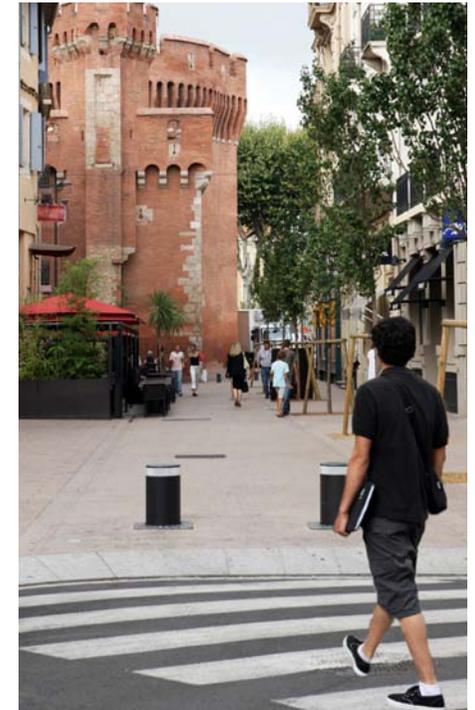
L'objectif est de diminuer la pollution et de retrouver un cadre de vie agréable, qui profite aux usagers et aux riverains.

Des bornes amovibles installées à l'entrée de la zone piétonne, avec contrôles d'accès de 12 heures à 19 heures, permettent la bonne mise en œuvre de ce plan de piétonisation.

Début 2013, la zone piétonne a été encore étendue. De nouvelles bornes automatiques ont été installées de façon à délimiter un nouveau secteur piéton. Ces bornes sont depuis 2013 gérées à distance par informatique pour suivi en temps réel et améliorer la rapidité d'intervention.

Le nouveau secteur concerné s'étend :

- De la place de Verdun à la place Rigaud, en passant par la place de la Révolution Française,



- il comprend également le **nouveau parvis de cathédrale St-Jean** réhabilité et mis en valeur.

Une disposition appréciée par les riverains et commerçants, car elle permet à la fois de sécuriser les piétons, de diminuer la pollution et les nuisances, mais aussi de dynamiser l'espace commercial du cœur de ville et d'améliorer le cadre de vie.

→ **Chiffres clés des déplacements doux :**

Au 31 décembre 2013, Perpignan avait ainsi réalisé :

- **+ de 146 Kms de zones 30 et d'aménagements cyclables, sur les 5 dernières années**
- **Soit un total de + de 211 Kms d'aménagements déjà réalisés**
- **49% du linéaire de voirie aménagée pour les piétons et les cycles**
- **1 100 places de stationnement pour les deux roues**

6.8) Sécurisation des abords des écoles

La Ville s'est engagée dans une politique ambitieuse d'amélioration de la sécurité aux abords des groupes scolaires. A partir d'un état des lieux, des propositions d'aménagement visant à améliorer la situation existante ont été étudiées.

→ **Chaque année, un budget d'environ 150 000 € est affecté sur cette thématique pour notamment réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les cheminements piétons** : pose d'équipements réducteurs de vitesse incitant les véhicules à rouler au pas, élargissement des trottoirs afin d'assurer plus de confort aux piétons, pose d'îlots afin de favoriser la traversée des piétons, pose de mobilier évitant le stationnement sur les trottoirs, amélioration de la signalisation et renforcement de l'éclairage public afin de résorber les zones d'ombre.

→ **En 2013, les principaux aménagements de sécurisation des abords des écoles et des établissements d'enseignement :**

- **Renforcement des aménagements de sécurité autour du groupe scolaire Ludovic MASSE** : L'accès depuis le giratoire a été sécurisé incitant les automobilistes à ralentir. Un quai de bus a été réalisé pour permettre aux autocars scolaires de prendre les enfants en toute sécurité. Montant des travaux : 10 000€

- **Requalification de la rue des Dahlias** : suite à l'extension du groupe scolaire « Les Platanes », une requalification de la voirie a été entreprise. Les trottoirs ont été élargis, le stationnement réorganisé. Un véritable parvis accueille les élèves devant le groupe scolaire. Montant de l'opération globale : 270 000€
- **Extension du trottoir au droit du groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU**. Un coussin Berlinois a également été réalisé sur la chaussée pour contraindre les automobilistes à ralentir. Montant des travaux : 53 000€
- **Sécurisation du carrefour au droit du groupe scolaire Pierre de COUBERTIN**. Montant des travaux : 50 000€
- **Requalification du chemin de Passio Vella au droit de l'Université** (depuis la rue F. Servent, jusqu'à l'avenue Alfred Sauvy) : élargissement des trottoirs et aménagement d'un plateau de rencontre devant l'université afin de ralentir la circulation automobile, sécurisation du cheminement piétonnier et aménagement d'une piste cyclable. Montant du projet global = 1M€. La seconde tranche qui finalisera l'aménagement complet de cet axe sera réalisée en 2014.

6.9) Une Charte d'aménagement de l'espace public pour un partage plus équilibré de l'espace au profit des plus vulnérables

La requalification des boulevards et de la voirie se poursuit selon les principes définis par la charte d'aménagement de l'espace public qui a été adoptée par le Conseil Municipal du 18 octobre 2010.

Ce document décline les règles et principes d'aménagement de voirie souhaités par la ville : respect des continuités, partage plus équilibré de l'espace au profit des piétons et cycles, développement de trames végétales, positionnement du mobilier... La charte d'aménagement de l'espace public est désormais un document opposable à toute la profession : aménageurs, lotisseurs, architectes, urbanistes, bureaux d'études d'infrastructures routières, services techniques de la Ville !

Tous les nouveaux projets lancés après cette date sont donc soumis à cette charte. Les services de la Ville sollicités pour des avis d'urbanisme y font systématiquement référence.

→ Par exemple, dernièrement, **la requalification de l'avenue Maréchal Leclerc** (inaugurée fin avril 2013) **et du boulevard Aristide Briand** (inauguré le 29 juin 2013) ont repris les recommandations de la charte en termes d'espaces dédiés

aux piétons, de stationnement, de plantations, de positionnement de mobiliers urbains...

➔ De la même façon, les travaux engagés **en 2013, sur le Cours Lassus, le Chemin Passio Vella, la place de Belgique, la rue des Dahlias ou encore la place Molière** (en cours de travaux) respectent les prescriptions de la charte d'aménagement de l'espace public

Cours Lassus :

- **Travaux réseaux** : octobre 2011 à mars 2012,
- **Travaux voirie** : avril 2012 à août 2013,
- **Inauguration** : 7 septembre 2013,
- **Coût** : 2,4 M€ (PMCA : 1,1 M€ pour les réseaux Humides – Ville : 1,3 M€ pour la voirie et les aménagements urbains)
- **Descriptif** : La volonté a été de requalifier l'ensemble de la voirie de façade à façade et ainsi de solutionner plusieurs dysfonctionnements constatés. Les principaux objectifs ont été : **la sécurité des usagers**, par la réduction de la vitesse des véhicules, la sécurisation de toutes les circulations (piétonnes et automobiles) et l'amélioration de l'éclairage public ; **le confort et la qualité de vie** par l'amélioration du stationnement, la matérialisation plus lisible des différentes circulations, l'élargissement des trottoirs, la prise en compte des déplacements des personnes à mobilité réduite, la réfection de la chaussée et les plantations. Les réseaux d'eau potable et d'assainissement vétustes et sous-dimensionnés ont également été entièrement repris.

Chemin Passio Vella :

- **Travaux réseaux** : juin 2012 à janvier 2013,
- **Travaux voirie** : mai 2013 à septembre 2013
- **Coût** : 2,26 M€ (PMCA : 1,3 M€ pour les réseaux Humides – Ville : 960 500 € pour la voirie et les aménagements urbains),
- **Descriptif** : de la même façon que sur le cours Lassus, la volonté a été de requalifier l'ensemble de la voirie de façade à façade et de solutionner plusieurs dysfonctionnements. Les principaux objectifs sont les mêmes : **la sécurité des usagers**, par la réduction de la vitesse des véhicules, la sécurisation de toutes les circulations (piétonnes et automobiles) et l'amélioration de l'éclairage public ; **le confort et la qualité de vie** par la matérialisation plus lisible des différentes circulations, la réfection de la chaussée et la création d'un double alignement d'arbres.

La spécificité de ce projet réside surtout dans l'aménagement de 2 plateaux traversants permettant de sécuriser les traversées piétonnes. Les trottoirs ont également été élargis et une piste cyclable aménagée.



Chemin Pasion Vella : Avant/Après



Place de Belgique :

- **Travaux réseaux :** octobre à décembre 2013,
- **Travaux voirie :** 14 décembre 2013
- **Coût :** 400 000 € pour la voirie et les aménagements urbains,
- **Descriptif :** le projet a été élaboré en concertation étroite avec la population, via l'Atelier d'Urbanisme Il s'inscrit dans le cadre d'un programme plus large de requalification du quartier de la Gare (PNRQAD).



Place de Belgique : Avant/Après

La volonté a été de requalifier l'ensemble de l'espace public de façade à façade et de permettre l'accessibilité à tous les usagers.

Les principaux objectifs recherchés dans ce projet ont été : de conserver l'esprit de place de village (avec des espaces dédiés aux terrasses de restaurants et à l'organisation de manifestations de quartier), de retrouver un espace pacifié en limitant la présence de la voiture et de conserver les arbres existants.

La place a ainsi été piétonnisée, des bornes amovibles ont été installées pour permettre l'accès des riverains uniquement, le stationnement a été supprimé sur la place et réorganisé sur la rue Oliva. Des containers enterrés ont également été installés (côté rue Oliva).

Rue des Dahlias :

- **Travaux :** mai à juillet 2013,
- **Coût :** 270 000€ pour la voirie et les aménagements urbains,
- **Descriptif :** l'ensemble de la voirie a été requalifiée de façade à façade. Parallèlement aux travaux de réfection du Groupe scolaire les Platanes, la Ville a souhaité renforcer de façon significative la sécurité aux abords de l'école. Les travaux ont consisté à élargir les trottoirs, à réorganiser le stationnement et à planter des arbres. De même, un plateau traversant a été aménagé devant l'entrée du groupe scolaire, à l'intersection de la rue des jacinthes. L'accessibilité de l'espace public a été particulièrement étudié aux abords d'une école accueillant de nombreux élèves handicapés.

Place Molière : les travaux sont en cours. Les principaux objectifs sont la piétonisation et la mise en accessibilité de la place aux personnes à mobilité réduite, dans le même esprit que les aménagements réalisés place de Belgique.



1.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de lutte contre les changements climatiques

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) Le bilan carbone « patrimoine et services » de la collectivité

En 2012, dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial, la Ville de Perpignan a réalisé un diagnostic des émissions de gaz (GES) à effet de serre de son patrimoine et de ses services.

Le diagnostic GES « Patrimoine et services » de Perpignan s'élève à :
29 000 teq CO₂ (pour information : 115 000 teq CO₂ pour l'Agglo)

- **les déplacements de personnes sont le 1^{er} poste d'émission du bilan GES patrimoine et services de Perpignan (50%)**, démontrant encore une fois l'enjeu en termes de mobilité et l'importance notamment de mettre en place un PDE pour Perpignan.
- **les consommations énergétiques des bâtiments représentent 25% des émissions de GES et constituent le 2^e secteur et enjeu sur lequel la Ville peut porter son action** et sur lequel elle peut agir directement.
- En outre, avec un patrimoine communal important, composé de plus de 500 bâtiments et un prix de l'énergie qui ne cesse d'augmenter, l'enjeu pour la Ville est aussi économique → *pour plus de détail se référer au document Plan Climat.*

Le bilan carbone « patrimoine et services » a permis de simuler l'ordre de grandeur d'un surcoût potentiel pour Perpignan, lié aux fluctuations du prix des énergies fossiles. Ainsi, dans la mesure où toutes les hypothèses prises seraient constatées, **la Ville aurait à supporter un surcoût total compris entre 700 000 € (baril à 110 \$) et 3 000 000 € (baril à 200 \$) par an, principalement sur le poste «Énergie des bâtiments» (y compris éclairage public).**

C'est donc bien sur l'ensemble de ses pratiques quotidiennes, sur l'exemplarité de son patrimoine et de son fonctionnement : la consommation énergétique des bâtiments, mais aussi la consommation d'eau, les déplacements domicile-travail des agents, la commande publique, le développement de l'éco-responsabilité des agents... **que la Ville entend agir.**

A ce titre l'axe 4 du Plan Climat-Energie Territorial décline l'ensemble des actions qui permettront de « renforcer l'exemplarité de la collectivité ».

2) La Ville éco-responsable : Perpignan se lance dans une démarche de labellisation Cit'ergie



Comme évoqué plus haut, la Ville s'est engagée dans le processus de labellisation européen Cit'ergie.

En s'engagement dans cette démarche, l'objectif de Perpignan est triple :

- dans un premier temps, **amplifier et renforcer les actions engagées,**
- **dans un second temps, faire reconnaître et valoriser au niveau national et européen, la qualité des actions du Plan Climat,**
- il s'agit aussi **poursuivre et conforter la mobilisation des élus et techniciens,** engagée dans le cadre du Plan Climat, à travers une méthode et des outils éprouvés par de nombreux pays européens.

Pour rappel, l'élaboration du Plan Climat-Energie territorial (PCET) est le résultat d'une démarche de projet participative qui s'est déroulée sur pratiquement 1 an. Elus, techniciens et partenaires publics et privés ont participé à la construction de ce document. Quatorze ateliers de travail internes, une série d'entretiens individuels d'experts, 3 comités de pilotage et 3 forums (6 octobre 2011, 7 février 2012 et le 5 juin 2012, qui ont mobilisé à chaque date, une centaine de participants) ont permis de partager les objectifs, valider la stratégie et co-construire les fiches actions de Perpignan et PMCA.

Les divers ateliers qui sont menés dans le cadre de cette démarche permettent en effet de maintenir la mobilisation dans le temps et les bilans annuels de fixer des objectifs d'amélioration à court termes.

Parmi les 6 volets étudiés par Cit'ergie, une thématique complète est consacrée à l'organisation : la gouvernance, le pilotage des actions, la gestion des ressources Humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Au delà des actions mise en œuvre pour améliorer l'urbanisme, le patrimoine, les mobilités... il s'agit donc de s'inscrire dans une véritable démarche qualité et d'amélioration continue de l'action, avec un suivi annuel et un audit complet tous les 4 ans, au cours duquel la collectivité peut se voir retirer son label.

Le principe s'apparente à une démarche de type « ISO ». L'enjeu de cette démarche est donc à la fois de renforcer la transversalité entre les services, de faire évoluer les habitudes et d'engager chacun dans un véritable processus de management de la qualité, avec des méthodes, des outils de pilotage et des indicateurs d'évaluation communs à tous les pays européens. Enfin, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une évaluation nécessaire des politiques publiques : évaluation bien sûr, de l'impact et de l'efficacité des actions menées par la collectivité, mais aussi de ses modes d'organisation.

A noter: Les premiers ateliers de diagnostics ont eu lieu entre le 16 octobre et le 28 novembre 2013. Le bilan est en cours de rédaction au moment de l'élaboration de ce rapport, nous ne pouvons donc pas avancer d'éléments à ce sujet.

3) Maîtrise des consommations d'énergie et amélioration de l'efficacité des équipements municipaux

➤ Les actions réalisées :

3.1) programme de rénovation du patrimoine communal

Perpignan effectue chaque année des travaux de rénovation thermique de son patrimoine scolaire : isolation des toitures, changement de menuiseries ou amélioration du système de régulation.

L'enveloppe financière consacrée à ces travaux est en moyenne de 400 à 500 000€/an. Depuis 2008, 26 bâtiments ont ainsi fait l'objet de travaux.

➔ Chiffres clés :

Ce programme a permis d'économiser :

- En 2010 : 97 000 KWh, soit environ 3 tonnes de CO₂ (travaux sur 5 bâtiments)
- En 2011 : 379 000 KWh, soit environ 11,5 tonnes de CO₂ (travaux sur 6 bâtiments)
- En 2012 : un peu plus de 928 700 KWh cumulés, soit environ 29 tonnes de CO₂ cumulées (des travaux ont été réalisés sur 8 bâtiments).
- En 2013 : Perpignan a réalisé des travaux sur 10 bâtiments, dont : le remplacement des menuiseries de l'école maternelle Lamartine et de la Médiathèque, le remplacement des menuiseries et des travaux d'isolation en toiture aux écoles Aembert 1 et 2, l'immeuble rue du Vilar et la Maison du Vernet.

Parallèlement, la Ville a également remplacé les chaudières et cuves de propane de 4 maisons de concierges par des Pompes à chaleur Haute température.

Les économies réalisées, en 2013, pourront être calculées après une année complète de chauffe.

➤ Les actions engagées en 2013 :

3.2) Un contrat de Performance énergétique (CPE) pour économiser l'énergie

- Qu'est-ce qu'un CPE ?

Défini par une directive européenne de 2006, le CPE est un accord contractuel entre un client et un opérateur prévoyant des investissements afin d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire les coûts énergétiques et les émissions de CO₂. Ces investissements peuvent porter, soit sur un bâtiment, soit sur un parc de bâtiments, et inclure des travaux sur le bâti, les systèmes de chauffage, de climatisation, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire, comprendre des actions sur l'exploitation, la maintenance ou encore sur le comportement des usagers. En contrepartie l'opérateur s'engage, dans le temps, sur un pourcentage de réduction des consommations.

Outre l'impact sur la facture de combustible (poste P1), ce type de contrat permet de réduire les frais de maintenance (Poste P2) et le poste P3 (remplacement de pièces défectueuses), puisqu'une bonne partie du parc est remplacée.

Perpignan est aujourd'hui la première Ville du Languedoc-Roussillon à signer un contrat de performance énergétique sur la gestion des bâtiments.

La signature de ce Contrat de Performance Energétique traduit de façon très volontaire, les engagements pris par la Ville dans le cadre de son plan climat de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser sa facture énergétique.

- **Le CPE de Perpignan va permettre de réduire la consommation de 24%** Signé pour une durée de 12 ans avec l'entreprise Dalkia, le contrat de performance énergétique de Perpignan concerne **97 sites municipaux, soit 138 chaudières**. Il implique la réalisation de 139 actions de travaux d'amélioration, ainsi que la fourniture des combustibles, l'approvisionnement en gaz sur le marché dérégulé, l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire sur l'ensemble des 97 bâtiments communaux concernés.

Dans le cadre de ce contrat, un important programme de modernisation des installations a été engagé.

Près d'un 1 million d'euros ont été investis, par la Ville, en 2013 pour moderniser les installations, dont notamment :

- le **remplacement de 20 chaudières** parmi les plus consommatrices,
- le passage de **4 chaudières du fioul au gaz**,
- **l'amélioration de la télégestion de 45 sites**,
- le passage au **granulé bois de la chaufferie de l'école Dagneaux**,

En contrepartie, le prestataire s'engage à :

- **réduire de 24 %/an la consommation d'énergie des bâtiments municipaux**,
- **remplacer 51 chaudières durant les 12 ans du contrat**,
- **diminuer de 26 % les « émissions carbone » des bâtiments**,
- **engager une campagne de sensibilisation auprès des classes de CE2, CM1, CM2 de 5 groupes scolaires par an avec mise en place d'un challenge inter écoles**,

Le gain sur le coût global (combustible, maintenance, et renouvellement des équipements) **sera dès la fin de la 1ère saison de chauffe de plus 420 000 €HT** par rapport au coût supporté actuellement. **Sur la durée du contrat le gain escompté sera au minimum de 7 M €HT** (en tenant compte d'une augmentation

prévisionnelle de 5% par an de combustible et de 2% du coût de la maintenance et du renouvellement des équipements).

L'investissement initial au titre du CPE sera donc amorti dès le début de la saison de chauffe 2015/2016.

Action sensibilisation écoles

Le comportement des usagers et utilisateurs constituent un volet important de la consommation énergétique d'un bâtiment. Parallèlement aux investissements réalisés, une campagne de sensibilisation des enfants de CM1, CM2 sera menée dès janvier 2014 auprès de 3 groupes scolaires sous forme d'un challenge inter écoles.

Le défi à relever : réduire les consommations de chauffage, sans perte de confort ! Pour savoir si le défi est relevé, un objectif à ne pas dépasser (en kilowattheure) sera fixé à chaque site.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet éducation au développement durable, mise en place dans le cadre du PEL (voir finalité « épanouissement des êtres humains » - Un projet éducatif local pour favoriser la réussite).



L'école Dagneaux va être équipée d'une chaudière à granulés

3.3) La ville avait déjà mis en place, dès 2005, un contrat à intéressement pour l'optimisation des chaufferies fioul et gaz :

Avant la mise en place du CPE, qui prend effet à compter d'octobre 2013, la Ville avait déjà mis en place un contrat à intéressement concernant la gestion des installations des chaufferies gaz et fioul de 82 bâtiments.

Prémices du CPE actuel, ce contrat incitait financièrement le gestionnaire à optimiser la gestion des installations.

→ **Sur les 7 dernières années (2007-2013)**, ce contrat a permis à la Ville : **d'économiser au total, plus de 8 000 mégawatts**, équivalent à **238 tonnes de Co2 évitées**. Ces chiffres correspondent à une recette de 246 000 € sur la même période, soit une moyenne de plus de 35 000 €/an.

3.4) Les Certificats d'économies d'énergie (CEE)

La Ville de Perpignan recourt au dispositif de Certificats d'économies d'énergie.

→ Le principe des CEE :

- Les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburants (appelés les « obligés ») sont soumis à un objectif chiffré d'économie d'énergie à réaliser, par période de 3 ans, matérialisé par des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les acteurs obligés doivent s'acquitter de leur obligation sous peine de pénalités financières.
- **Comment ?**
 - inciter leurs clients consommateurs à investir dans ce domaine ;
 - réaliser des économies sur leur propre patrimoine ;
 - acheter des certificats aux « éligibles ».

A chaque solution mise en œuvre (isolation, chaudière performante...) correspond un gain de Kilowattheures – cumulés et actualisés, appelé aussi le : « KWh Cumac » qui est une sorte de nouvelle monnaie qui s'acquière et s'échange sur le marché.

L'État est l'arbitre du marché. Depuis le 1^{er} octobre, il a confié la validation des dossiers présentés à un service centralisé « le pôle national des certificats d'économies d'énergie », initialement géré par la DREAL.

- **Les acteurs « éligibles »** sont les collectivités, les bailleurs sociaux, l'Agence Nationale de l'Habitat...

Ces acteurs peuvent ainsi valoriser par des CEE, les actions qu'ils réalisent permettant de faire des économies d'énergie :

- sur leur propre parc,
- et les travaux d'économie d'énergie qu'ils financent sur le parc privé.

La Ville de Perpignan est éligible aux CEE et peut ainsi valoriser les travaux d'économie d'énergie qu'elle réalise ou finance pour partie.

Après avoir sollicité plusieurs bureaux d'études pour l'accompagner dans cette démarche, **Perpignan a signé en mars 2013, un contrat avec la société CTR pour 1 an**. La Ville a souhaité faire appel à un cabinet spécialisé afin de former les techniciens et d'optimiser la valorisation des CEE.

L'offre proposée par le cabinet, comprend un accompagnement global avec la formation des agents, l'accompagnement, le montage des dossiers et la vente des CEE, durant 1 an, moyennant, une rémunération à hauteur de 15% du montant total des recettes générée par les CEE.

Plusieurs réunions ont ainsi été organisées début 2013, avec les différents services afin d'expliquer le dispositif, recenser l'ensemble des travaux éligibles et répondre aux questions des techniciens.

Cet accompagnement a permis à la Ville de multiplier par 5, ces CEE.

→ **En 2013, le dossier déposé auprès du pôle national comptabilisait en effet 9 230 490 kWh cumac** (pour information, le dossier déposé en 2012, par la ville seule était seulement de 1 770 855 kWh cumac). La vente devrait intervenir dans le courant 2014.

➤ **Les pistes d'amélioration pour l'avenir :**

→ **Un audit énergétique pour l'espace Aquatique du Moulin à Vent :**

Une consultation a été engagée en 2013 pour la réalisation d'un audit énergétique de l'espace Aquatique du Moulin à vent. Le Bureau d'études a été sélectionné et rendra son rapport début 2014.

A l'issue, la Ville prévoit également de lancer un CPE concernant les 2 piscines gérées en régie, (Moulin à Vent et Arlette Franco), afin d'optimiser la gestion des installations et de réduire la facture énergétique.

4) La flotte de véhicules.

Le transport est le 1^{er} poste d'émission de GES du bilan Carbone Territoire de Perpignan.

Sur ce thème, la Ville a un rôle important à jouer en matière d'exemplarité, à la fois sur la performance et la gestion de son parc de véhicules. Avec plus de 2500 salariés, la Ville dispose en effet d'un parc de véhicules important et diversifié sur lequel elle peut agir directement.

➤ Les actions engagées :

4.1) vers un meilleur suivi et une optimisation de la flotte de véhicules

Après l'intégration en 2011, des « incidences énergétiques et environnementales », dans le nouveau marché d'acquisitions de véhicules, les priorités 2013 et 2014 sont orientées vers une gestion durable et une meilleure optimisation de la flotte existante, conformément aux engagements pris dans le cadre du PCET (Fiche action 341) :

➔ **En 2013 : un travail important de mise à jour de la base de données des véhicules a été lancé en interne**, en collaboration avec l'ensemble des Directions de la Ville. Les objectifs poursuivis à travers cette « mise à plat » de la flotte de véhicule sont :

- A la fois, **d'optimiser le parc et de le rajeunir** (les véhicules peu utilisés sont réaffectés et les véhicules trop vieux et gros consommateurs sont retirés du parc)
- et ainsi de **contribuer à réduire la consommation de carburant et de GES.**

➔ **Parallèlement un suivi de consommation mensuel et annuel par Direction** est réalisé afin de pouvoir déceler toutes anomalies de sous ou surconsommation et de responsabiliser les services.

➔ **De 2011 à 2012, le nombre de véhicules reste pratiquement stable*** : en 2012, Perpignan comptait 689 véhicules ; en 2013 : 688 véhicules (tous véhicules confondus : cyclomoteurs, engins, véhicules légers et poids lourds)
➔ **Mais la consommation est en diminution** : près de 8 000 litres en moins (581 233 litres en 2012 ; 573 300 en 2013).

➔ **L'impact des actions engagées en 2013 (sur la consommation et le nombre de véhicules) ne sera réellement perceptible qu'à compter de 2014*

4.1) Les véhicules électriques

• **La propreté urbaine passe à l'électrique**

Désormais, c'est à pas de loup que les agents de la division Propreté Urbaine arpentent les rues de l'hyper-centre dès 5 heures du matin. **En effet, voilà quelques semaines que ces derniers disposent d'un véhicule utilitaire électrique** équipé d'une lance pour le nettoyage des rues et d'un plateau pour la collecte des corbeilles de l'hyper-centre. Aussi silencieux qu'écologique, cet appareil offre les mêmes possibilités que les anciennes machines, à la différence qu'il est beaucoup moins bruyant et ne génère aucune émanation de Co2.

A cet utilitaire s'ajoutent des soufflettes électriques et aspirateurs urbains. Ces appareils permettent respectivement de rabattre et ramasser les débris. 5 appareils ont été achetés dans un premier temps, afin d'en tester l'efficacité et les conditions d'utilisation.

Une acquisition qui à l'usage, s'avère être une réelle aubaine pour les agents qui, toute la journée, sillonnent les rues pour maintenir la propreté en ville. Insonores, plus légers et plus maniables, ils ne génèrent également plus le problème d'odeur



La propreté passe à l'électrique



et de vibrations : non seulement ils sont plus respectueux de l'environnement car ils n'engendrent aucune émission de gaz à effet de serre, mais permettent aussi un meilleur confort de travail et moins de risques pour les agents et parallèlement moins de bruits pour les administrés.

- **Chaque année, la Ville augmente son parc de vélos de service :** Ces acquisitions s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre de la politique municipale favorisant les déplacements doux. Véritable alternative à la voiture, les vélos sont parfaitement adaptés à des courts trajets en ville. Ainsi, chaque année, la Ville augmente son parc de véhicules 2 roues.

- **Acquisitions, au dernier trimestre 2013 de 3 vélos électriques et 12 VTT**

- **En 2013, la Ville compte un total de 65 vélos dont 17 électriques**

- La Ville a fait l'acquisition en 2013, d'un **véhicule hybride destiné aux appariteurs.**

- Elle a aussi installé fin janvier 2014, **1 borne de recharge électrique, sur le CTM** où il y a un potentiel important d'employés et de visiteurs. **Par ailleurs, une réflexion est également engagée sur quelques sites stratégiques,** comme les 5 mairies de quartier. La réflexion est menée conjointement et en adéquation avec le déploiement prévu par certaines entreprises privées.

II. L'action de Perpignan au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources**

La ville mène, depuis 2008, une politique de gestion durable des espaces verts. Une pratique qui s'articule autour de 4 principes clés :

- a) **privilégier les essences méditerranéennes**,
- b) **réduire la consommation d'eau** : choix des essences, généralisation du goutte à goutte, système de contrôle de l'arrosage, plantation sur paillis... ;
- c) **préservier le milieu naturel par la suppression des produits phytosanitaires** ;
- d) **maintien d'une qualité horticole et florale importante par le développement d'une grande diversité végétale.**

En 2012, cette démarche, ce savoir-faire ont été récompensés, au niveau national par la 4^e fleur.

- **Préserver les espaces naturels et les développer**
Dans le cadre de la révision du PLU qui est engagée, la Ville souhaite **consolider le statut de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme**. Dans un premier temps, un travail important d'identification

des grandes entités écologiques a été mené. Cette étude a débouché, sur des propositions pour faire évoluer la trame verte et bleue de Perpignan qui seront discutées lors de la révision du PLU.

Les jardins de la Basse en cours d'aménagement s'inscrivent dans le cadre de la trame verte. Ce nouveau parc de 3,5 hectares le long des berges, servira également de liaison inter-quartier et sera équipé d'une piste cyclable.

Perpignan poursuit sa politique de plantation massive : un minimum de 400 arbres de haute tige sont plantés chaque année. En 2013 l'objectif est une nouvelle fois dépassé : **+ 500 arbres plantés** (pour mémoire 1500 plantés en 2012) !

- **Sensibiliser les habitants à la préservation des ressources**

➔ **La fête de la nature.**

Depuis 2010, la Ville de Perpignan a créé la Fête de la Nature au parc Sant-Vicens pour sensibiliser la population de manière ludique, à la découverte et au respect de l'environnement. La **4^e édition de la Fête de la Nature**, organisée dimanche 26 mai 2013 a accueilli une nouvelle fois, **près de 4 000 visiteurs.**

➔ **Les jardins familiaux**

25 parcelles de jardins familiaux ont été aménagées en 2013, dans le prolongement du parc Maillol. **La ville compte aujourd'hui 3 sites de jardins familiaux, soit un total de 74 parcelles.**

- **Améliorer la collecte sélective des déchets**

Afin de renforcer la qualité et la quantité de la collecte sélective, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants, **la Ville a opté pour le développement des conteneurs enterrés.**

En 2013, ce sont à nouveau 71 conteneurs enterrés qui ont été implantés sur Perpignan, soit un total de 311 sur la Ville.

Les résultats sont positifs : **entre 2009 et 2012, les tonnages d'ordures ménagères continuent de baisser (-13% en 4 ans).**

Parce que le déchet le moins polluant est celui qu'on ne produit pas, l'Agglomération a mis en place **un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). L'objectif est de réduire de - 7 % la production des déchets à la source à horizon 2015.** Exemple d'actions :

- + 3 200 composteurs ont été distribués sur Perpignan

- Plus d'une trentaine de colonnes d'Apport Volontaire Textile sont en train d'être implantées sur les différents quartiers de la Ville

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **Politique 0 phyto et techniques écologiques innovantes pour se débarrasser des nuisibles**
- Chiffres clés :
- **Pour la 2^e année consécutive, Perpignan n'utilise pratiquement plus de produits phytosanitaires sur ses espaces verts** (sur 200 hectares d'espaces verts : seulement 15 litres de désherbants utilisés) ;
 - La diversité des plantes utilisées est passée de **10 à 186 espèces différentes plantées en 7 ans**
 - **Par ailleurs, la ville utilise des produits biologiques et a mis en place des techniques écologiques alternatives pour se débarrasser des nuisibles** (en faisant appel par exemple à des insectes ou aux Mésanges, prédateurs naturels du Charançon).

- **Optimiser et réduire la consommation d'eau**

La Ville favorise au maximum l'utilisation de l'eau brute, au lieu de l'eau potable pour l'arrosage. Toutes les fontaines sont en circuit fermé pour assurer le recyclage de l'eau, à l'image des fontaines Després et de la place Montbolo qui ont fait l'objet d'une restauration en 2013.

De la même façon, des « bornes vertes », branchées sur le réseau d'eau brute sont peu à peu mises en place sur la Ville pour limiter l'usage de l'eau potable par les engins de propreté urbaine.

La Ville de Perpignan a aussi fait l'acquisition de 5 soufflettes électriques pour la propreté qui permettent à la fois, de réduire l'usage de l'eau, mais aussi la consommation de carburants et le bruit.

Enfin, la gestion centralisée de l'arrosage, avec alerte radio est en cours de déploiement : une première phase d'équipement sera déployée en 2014 sur les axes routiers qui longent la Tet.

- **Des pratiques internes exemplaires récompensées au niveau national**

Après la 4^e fleur obtenue en 2012 qui récompense une politique de gestion durable des espaces verts, c'est le Parc San Vicens qui est mis à l'honneur en 2013. A l'issue d'un audit indépendant, le Parc San Vicens, s'est en effet vu décerner le label « éco-jardin » avec d'ailleurs, une excellente note de 77/100.

- **Dématérialisation des procédures et e-administration**

La Ville poursuit sa politique de dématérialisation des procédures et e-administration engagée en 2011. Objectif : réduire les consommations de papier, de consommables imprimantes et améliorer les délais de gestion et de réponse aux demandes par un traitement informatisé.

En 2013, la Ville a notamment dématérialisé les pièces justificatives de la paye, les demandes de subvention des associations... Par ailleurs, elle teste le parapheur électronique.

II. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources

La nature, la biodiversité et les ressources qui composent notre environnement (eau, air, sols...) font aujourd'hui la richesse de notre territoire et la qualité de notre cadre de vie. Cependant si cette richesse est encore préservée, elle demeure fragile et la pression de nos modes de vie actuels menace ces écosystèmes.

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial pointe une augmentation attendue de la température de 1,5° d'ici 2030 sur la Région, une modification de la répartition saisonnière des précipitations et parallèlement une augmentation des besoins en eau des populations en raison de la croissance démographique, mais aussi pour l'irrigation des cultures.

Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources constitue donc un enjeu majeur pour notre territoire, mais aussi pour les populations.

Depuis plus de 10 ans, Perpignan s'est engagée dans cette démarche de préservation des milieux et des ressources. Elle expérimente et a mis en place progressivement une gestion des espaces verts parfaitement adaptée à notre climat Méditerranéen, tout en favorisant la biodiversité et la qualité horticole de ses espaces verts.

Mots clés déclinant la finalité « préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources », dans l'action territoriale

- Protection de la diversité génétique
- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées
- Gestion rationnelle des ressources naturelles
- Approche multifonctionnelle des territoires ruraux
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables
- Accès pour tous à un environnement de qualité.
- Évaluation ex ante

2.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

1) Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources

➤ Les actions réalisées :

La Ville de Perpignan applique ce qu'on appelle aujourd'hui la « gestion raisonnée des espaces verts » (pratiques respectueuses de l'environnement et de la ressource).

Une pratique qui s'articule autour de 4 principes clés :

1. **privilégier les essences méditerranéennes** en accord avec l'identité et le climat de la Ville ;
2. **réduire significativement la consommation d'eau** par des pratiques durables : choix des essences, généralisation du goutte à goutte, système de contrôle de l'arrosage, plantation sur paillis, amendement de compost... ;
3. **préserver la ressource et le milieu naturel** par la suppression des produits phytosanitaires (engrais, pesticides et désherbants) ;
4. **maintien d'une qualité horticole et florale** importante par le développement d'une grande diversité végétale.

➔ Cette démarche, ce savoir-faire ont été récompensés en 2012, au niveau national par la 4^e fleur.

➔ A noter que seulement 216 communes en France ont obtenu le label « 4 fleurs ». Perpignan est la seule ville méditerranéenne de plus de 100 000 habitants à l'avoir obtenu avec Nice.

L'approche développée par les services de Perpignan allie à la fois la gestion durable des espaces verts, favorise l'innovation et les compétences créatives des équipes. La qualité horticole et florale des espaces verts de la Ville a ainsi été préservée et même augmentée, tout en développant une identité méditerranéenne.

Perpignan agit pour la Biodiversité !

En l'espace de 7 ans **la diversité des plantes utilisées dans les espaces verts de Perpignan a été pratiquement multipliée par 20, passant de 10 à 186 espèces différentes plantées/an** (62 de vivaces ; 15 espèces de plantes annuelles et bisannuelles ; 109 arbustifs).

Aujourd'hui, forte de sa 4^e fleur obtenue en 2012, récompensant 10 ans de gestion durable et de démarche qualité dans la gestion des espaces verts, Perpignan poursuit sur cette voie. Toutes les nouvelles réalisations s'inscrivent dans ce cadre de la gestion raisonnée.

➔ Quelques réalisations 2013 :

- Plantation de 65 000m² de prairies fleuries printanière, sans arrosage
- Poursuite des plantations sur le Boulevard Nord Est : plantation de végétaux locaux et intégration dans le paysage agricole





Jardin sec Quai Battlo

- Création de jardins secs : Quai Battlo (plantes méditerranéennes, plantes grimpantes et couvre sol à base de mulch), rue pierre du Pont, jardin Las Cobas, Jardin H. Desprès, jardin Couvent des Minimes, jardin de la Médaille Militaire, place Montbolo (suppression des gazons et fontaine en circuit fermé)...

- consolider ces espaces naturels existants, réservoirs de biodiversité
Perpignan est dans la phase de mise en œuvre de cette politique qui s'est traduit par la réalisation d'aménagements et le confortement d'espaces verts naturels. Exemple avec les aménagements des Berges de la Tet et de la Basse, les plantations réalisées au Serrat d'en vaquer...

➤ **Les actions engagées :**

2.1) consolider le statut de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

La trame verte était déjà déclinée dans un certain nombre d'outils du PLU de 2007. Aujourd'hui, dans le cadre de la révision du PLU, la Ville à la volonté d'aller plus loin. Elle souhaite consolider le statut de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

2) Des espaces naturels préservés

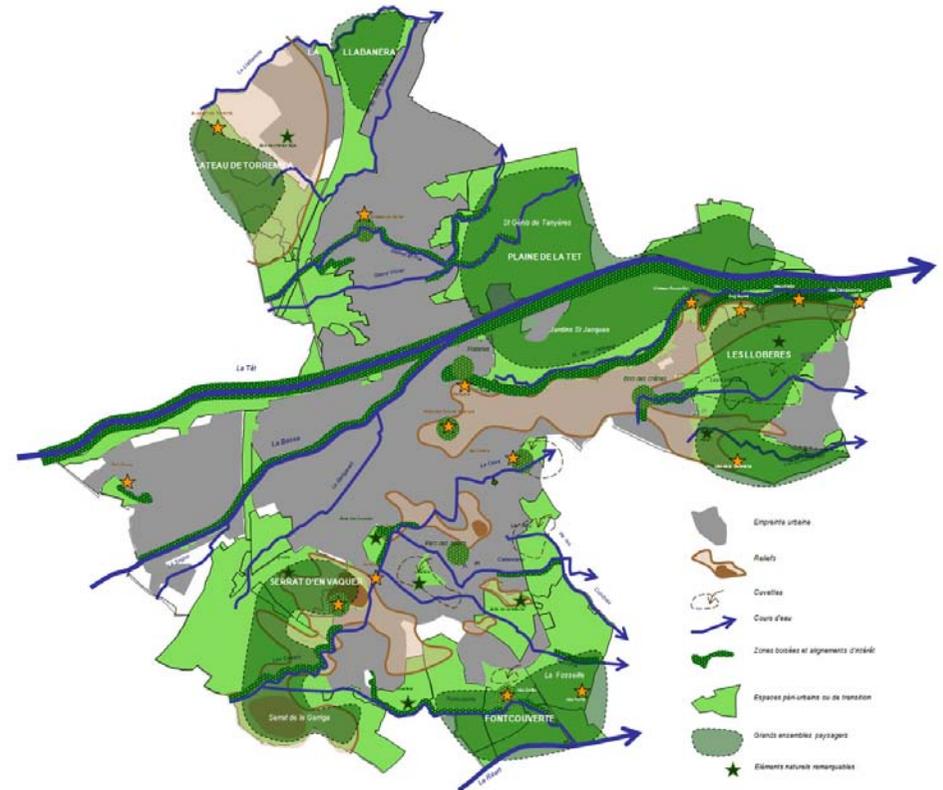
L'enjeu d'une trame verte est de contribuer au fonctionnement du paysage urbain tant, en termes de biodiversité (animales et végétales) que de bien être. La qualité du cadre de vie est liée à la qualité des écosystèmes et des milieux. Il s'agit donc de considérer l'homme au cœur du territoire, au cœur d'un écosystème, sans opposition. En résumé : de concilier la préservation de la qualité des paysages et des sites, tout en incluant les aspects récréatifs, de sociabilisation, de déplacements, de santé et les circuits courts.

Perpignan dispose d'un potentiel évident : plus de 3000 hectares de zones N et A, de nombreux canaux, des ensembles paysagers remarquables (Serrat d'en Vaquer, Mas LLaro, Mas Delfau, Jardins St Jacques,...), un climat méditerranéen propice à la biodiversité.

La « trame verte » de Perpignan, identifiée dans le PLU de 2007, répertorie les éléments remarquables du patrimoine naturel de la Ville (espaces naturels, parcs, jardins, rivières, ruisseaux, canaux...).

Jusqu'à présent, l'enjeu pour Perpignan était de :

- préserver et mettre en valeur ce patrimoine naturel, de façon à maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie



La volonté est véritablement d'inverser le regard sur les espaces agricoles et naturels afin qu'ils ne soient pas seulement considérés comme de potentiels espaces de transition, mais des espaces identifiés comme faisant partie de la **trame verte**. Des espaces qui doivent être protégés et valorisés car ils permettent de renforcer les liens entre les parcs, les jardins et de créer de véritables continuités écologiques favorisant le développement des espèces et supports de nombreux chemins et pistes cyclables.

Dans un premier temps, un travail important d'identification des grandes entités écologiques (réservoirs de biodiversité et continuités écologiques) a été mené par les services de la Ville, durant 1 an, avec le soutien d'une apprentie paysagiste/écologue.

Cette étude a débouché, sur des propositions pour faire évoluer la trame verte et bleue de Perpignan.

Les pistes de sa transcription dans le PLU sont :

- d'une part, de conforter son rôle et son statut dans ces différents documents et outils : le règlement graphique qui permet de maintenir les zones A et N, les éléments de paysage classés au titre du code de l'urbanisme ;
- d'autre part, d'affirmer son rôle comme élément structurant du projet d'aménagement urbain à travers la rédaction des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dont elle constituerait l'élément support.

2.2) Les jardins de la Basse : un poumon vert à deux pas de la gare

Développer la nature en ville et favoriser les continuités écologiques, tel est l'objectif de la trame verte de Perpignan.

Les jardins de la Basse en cours d'aménagement, s'inscrivent dans ce cadre. Les travaux qui ont démarré en 2013 et se poursuivront sur 2014, consistent : à stabiliser les berges, réaliser des plantations le long des rives, afin de reconstituer un corridor écologique, aménager des cheminements piétons, créer un Belvédère, une aire de pique-nique, 3 jardins aquatiques... L'objectif est d'aménager l'accès au public et de canaliser la fréquentation, tout en préservant la qualité écologique des espaces naturels en ville.

Ce nouveau parc aménagé sur 3,5 hectares le long des berges, servira également de liaison inter-quartier et sera équipé d'une piste cyclable.

Coût des travaux 660 000 €.

Dans le cadre du plan Climat, cette réalisation intègre les 3 piliers du développement durable (environnement, sociale et économie) : le débroussaillage et l'entretien après travaux sont ainsi confiés à un chantier d'insertion du centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville.

Fin 2014, le projet sera pratiquement finalisé (les quatre premières tranches travaux), seuls les jardins familiaux et la passerelle resteront encore à aménager.

2.3) Une politique de replantation :

- **Perpignan plante en moyenne : 400 arbres/an**

Perpignan s'est engagée depuis 2008, dans une politique de replantation massive et de reconstitution des forêts méditerranéennes périurbaines, afin de renforcer la biodiversité, de lutter contre l'érosion des sols et la pollution de l'air.

Perpignan compte plus de **19 000 arbres** (chiffres 2012) sur l'espace public, et la Ville ne cesse d'augmenter ce patrimoine. **Perpignan plante en moyenne : 400 arbres de haute tige, chaque année** (arbres de plus de 3 à 4 mètres de haut).

→ **En 2013, l'objectif de 400 arbres est dépassé, avec 533 arbres de haute tige plantés**, notamment à : Las Canals (120), avenue Sauvy (43), sur le Chemin Passio Vella (45), le Boulevard A. Briand (30) et 295 sur le reste de la Ville.



Les jardins de la Basse en cours d'aménagement : un nouveau parc de 3,5 hectares

→ **Replantation le long de Las Canals :**

Las Canals constitue une trame verte structurante pour la continuité écologique de la vallée et représente une véritable artère bleue reliant deux réservoirs d'eau d'importance départementale (barrage de Vinça et la retenue de Villeneuve de la Raho).

Afin de maintenir et préserver cette richesse, une première phase de plantation a été lancée **en 2013 : 120 arbres** (Chênes pubescents, chênes lièges, chênes verts, Frênes, micocouliers, tilleuls, platanes) ont été plantés sur l'ensemble du linéaire dont une centaine entre le Mas Bresson et l'université. 725 m² de prairies fleuries et 2 230 plantations de narcisses et jonquilles viennent compléter cette première phase de replantation.

Perpignan a également programmé la plantation de **200 arbres supplémentaires en début d'année 2014.**



Plantations avenue Sauvy

• **Les autres aménagements :**

→ En 2013, la Ville a aménagé deux espaces naturels : sur le Chemin de Fra Antoni et le Bois des Pins : les travaux inscrits dans le cadre de la trame verte ont consisté à remettre en état les canaux et à réaliser des cheminements piétons pour ouvrir ces espaces naturels au public.

→ Afin d'améliorer le cadre de vie, Perpignan développe également la nature en Ville, même dans de micros espaces : en 2013, les services de la Ville ont testé l'aménagement de murs végétaux de plantes grimpantes en centre ville : rue Amiral Ribeil et place Fontaine Neuve.

3) Sensibiliser les habitants à la préservation des ressources :

➤ **Les actions engagées :**

• **La fête de la Nature :**

Depuis 2010, la Ville de Perpignan a créé la Fête de la Nature. Cet événement qui se déroule au parc Sant-Vicens est l'occasion pour la Ville de sensibiliser de manière ludique, la population à la découverte et au respect de l'environnement. Au programme, un grand marché de producteurs de plantes méditerranéennes et bio, un jeu de piste, des animations, des conseils et des ateliers pour petits et grands.

→ La **4^e édition de la fête de la Nature**, organisée dimanche 26 mai 2013, fut une nouvelle fois une belle réussite. **Près de 4 000 visiteurs** sont venus voir les 25 exposants présents sur le marché et participés aux animations. 12 animations pédagogiques gratuites étaient organisées pour sensibiliser le public sur les écosystèmes, promouvoir un jardinage biologique. Rendez-vous est donc pris pour la 5e édition en mai 2014 !

• **Les jardins familiaux :**

Faciliter l'accès aux fruits et légumes frais, sensibiliser les habitants au respect de l'environnement mais aussi créer du lien social et des lieux de rencontres intergénérationnels, tel est l'objectif poursuivi par la Ville à travers la création de jardins familiaux. En ce sens, cette action répond également à la finalité 3 du développement durable, à savoir : « *cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations* ».



Chaque année, la Fête de la Nature, au parc Sant Vicens



3 jardins familiaux sur Perpignan



→ En 2013, création de de jardins familiaux et partagés au Haut Vernet

Dans le Haut-Vernet, 25 parcelles de jardins familiaux ont été aménagées en 2013, dans le prolongement du parc Maillol pour un montant de 350 000€.

Ces parcelles sont mises à disposition des habitants pour jardiner et cultiver. A travers cette opération, il s'agit : de sensibiliser les habitants à la préservation des espaces naturels et à l'équilibre alimentaire via la production de fruits et légumes, mais aussi de favoriser le lien social et intergénérationnel, à l'image de la parcelle qui sera partagée par des scolaires, des résidents de la maison de retraite, des patients de la clinique et de l'association des paralysés de France.

L'ouverture de nouvelles entrées piétonnes au Nord du parc, des passerelles et des circulations créées le long du canal Vernet et Pia permettent en outre, de renforcer la continuité de la trame verte.

→ A ce jour et depuis 2008, Perpignan a ainsi aménagé 3 sites de jardins familiaux : les Jardins familiaux de Maillolles (20 parcelles), les jardins familiaux du bas Vernet (30 parcelles) et cette dernière réalisation au haut Vernet, soit un total de 74 parcelles.

4) Améliorer la collecte sélective

4.1) Volonté municipale de développer les conteneurs enterrés dans le centre ville et les cités HLM

Afin de renforcer non seulement la qualité et la quantité de la collecte sélective, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants, dans les secteurs de collecte en point d'apports volontaires, les élus de Perpignan ont opté pour le développement des conteneurs enterrés.

- L'équipement de la Ville s'est fortement accéléré en 2011 avec **57 conteneurs supplémentaires**.
- Une tendance amplifiée en 2012 avec : **81 conteneurs enterrés supplémentaires, soit un total de 240 sur la Ville**.
- En 2013, ce sont à nouveau : **71 conteneurs enterrés qui ont été implantés sur Perpignan**, dont 13 sur le Boulevard Aristide Briand dans le cadre de son réaménagement, 3 Rue de Taulis au Moulin à vent, 3 avenue du Lycée et 8 au Mas St Pierre.

Années	OM	Collecte sélective	Verre	TOTAL
2009	33	28	11	72
2010	15	8	7	30
2011	21	30	6	57
2012	32	20	29	81
2013	21	31	19	71
TOTAL	122	117	72	311



4.2) Un Programme Local de Prévention des Déchets pour réduire les déchets à la source

Partant du principe que le déchet le moins polluant est celui qu'on ne produit pas, la Communauté d'Agglomération qui dispose de la compétence « collecte des déchets ménagers », s'est engagée, depuis 2010, dans un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**, en partenariat avec l'ADEME.

L'objectif est : de réduire de – 7 % la production des déchets à la source à horizon 2015 sur le territoire communautaire.

Cela représente **29.2 kg de déchets évités par habitant** entre le début et la fin du programme.

Les principales actions menées en 2013, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets sont :

- La distribution gratuite de **composteurs individuels** auprès des habitants. **Fin novembre 2013 un total de 3 218 composteurs** ont été distribués sur Perpignan, depuis 2010.
- La mise en place et le suivi de **22 composteurs collectifs**
- La mise à disposition d'autocollants **stop pub** dans l'ensemble des mairies de quartiers : 10 448 autocollants recensés sur Perpignan par la Poste lors du dernier comptage (juillet 2013)
- **En 2013, un partenariat a été mis en place, dans le cadre du programme d'éducation au développement durable** (pour + d'informations sur ce programme voir la finalité « épanouissement des êtres humains »). Ce partenariat a permis d'implanter des composteurs pédagogiques dans les écoles qui en ont fait la demande et parallèlement de proposer une action globale de « prévention des déchets » sur ces structures éducatives : sensibilisation à la fois, des personnels éducatifs et techniques, sensibilisation des enfants et accompagnement dans la mise en œuvre du tri sélectif dans les locaux.

Enfin, **début 2014, la Ville et l'Agglomération ont programmé l'implantation de 26 Bornes d'Apport Volontaire Textile** : 20 colonnes ont été installées sur le domaine public (5 par mairie de quartier) + 6 colonnes supplémentaires devant les associations caritatives (secours populaire, resto du cœur, tremplin...) : les textiles récupérés dans ces colonnes sont redistribués ou recyclés.

4.3) Des résultats de collecte positifs, sur Perpignan en 2013 !

Année	2009	2010	2011	2012	variation (n-1)
OM	45 889	44 158	43 852	39 842	-9%
Collecte sélective	4 041	4 442	5 356	4 950	-7,5 %

➔ **Les résultats sont positifs : entre 2009 et 2012, les tonnages d'ordures ménagères continuent de baisser (-13% en 4 ans et -9% entre 2011 et 2012).**

➔ **Le tonnage global (Ordures ménagères + Collecte sélective) est également en baisse de (-8,9% par rapport à 2011).**

Démontrant ainsi l'impact positif des campagnes de sensibilisation sur les changements d'habitudes.

4.4) Autres initiatives visant à améliorer la collecte sélective des déchets :

- **La Ville de Perpignan, l'Office Public Habitat et l'Agglomération se sont associés afin d'améliorer la collecte et la valorisation des encombrants dans le parc HLM.**

Depuis le 1^{er} octobre, des caissons de 30m³ sont installées sur le parc HLM de l'OPH Perpignan. Méditerranée. Il s'agit de caissons compartimentés, sortes de « mini-déchetteries amovibles », qui permettent à la fois d'éviter les dépôts sauvages sur domaine public et de sensibiliser la population au tri des déchets en séparant : déchets électriques, meubles et autres déchets afin qu'ils soient valorisés.

- **En 2013, la Ville a fait l'acquisition d'une benne à compaction destinée à la collecte des cartons des commerçants sur le centre ville.** Cette benne remplace 3 camions plateaux et permet à la fois de réduire la consommation de gazole et donc de CO₂, avec toujours la même qualité de service et une équipe d'agents dédiée à cette mission.



2.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de préservation de la Biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) Politique 0 phyto et techniques écologiques innovantes pour se débarrasser des nuisibles

➤ Les actions engagées :

1.1) Politique 0 phyto !

Pour limiter l'impact sur l'environnement et sur la santé, les produits phytosanitaires (engrais chimiques, pesticides et désherbants) ont été éradiqués des parcs et jardins de Perpignan.

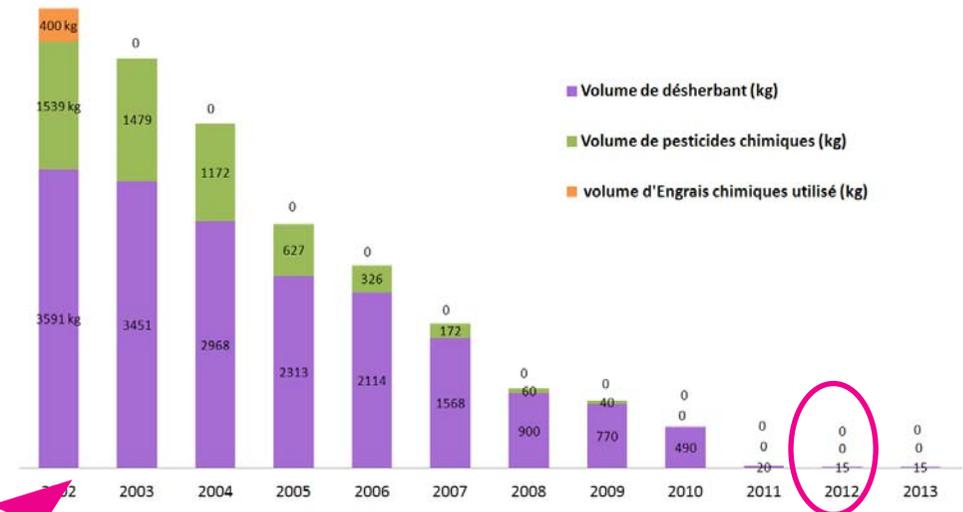
D'autre part, l'utilisation des désherbants est limitée au minimum sur les voiries (utilisés principalement sur les grands axes et les lieux de représentation). Enfin, la Ville teste des zones « sans désherbants », dans les cimetières. Selon les retours des habitants, ces zones pourraient progressivement être élargies.

➔ **En 2013, pour la 2e année consécutive perpignan n'utilise plus de produits phytosanitaires sur ces espaces verts *!**

***Seulement 10 litres de désherbants** utilisés sur la serre et la pépinière et 5 litres sur le site antique de Ruscino.

A noter que sur ce site particulier et pour des raisons de protection des vestiges archéologiques, les autres techniques de désherbage, notamment manuelles ne sont pas autorisées.

La Ville mise en effet sur d'autres alternatives, comme : le désherbage manuel, mécanique ou thermique, l'installation de paillis à base d'écorces, de paille, ou encore les plantations. Ainsi, la Ville expérimente depuis 2012, la plantation des pieds d'arbres. **En 2013, 1 712 pieds d'arbres supplémentaires ont été plantés sur la ville**, à l'exemple de la place Arago, du quai de Lattre de Tassigny, de l'avenue Guynemer ou des allées Giral.



De plus les fréquences d'intervention sont définies par zonage, avec des niveaux de priorisation, notamment sur les grands axes et adaptées aux besoins de chaque site. Pour éviter l'utilisation des pesticides, il faut laisser pousser les mauvaises herbes et n'intervenir qu'au moment de la montée des graines, afin d'éviter qu'elles ne se propagent. Le désherbage est plus long, mais plus écologique !

1.2) Des techniques écologiques innovantes mises en place pour se débarrasser des nuisibles, tout en préservant l'environnement

De la même manière, les arbres de Perpignan sont victimes de certaines espèces de ravageurs, comme les chenilles processionnaires ou tigres des platanes, des

insectes néfastes pour la flore. Afin de remédier à cette situation, mais dans un souci de préserver l'environnement et la santé publique, la ville a mis en place des techniques innovantes pour se débarrasser de ces nuisibles.

Traitement écologique des palmiers

Aujourd'hui, on dénombre près de 2 500 palmiers sur la Ville, dont un millier est classé « remarquable ». Toutefois, les palmiers de Perpignan sont menacés par deux insectes ravageurs : le papillon palmivore et le charançon rouge.

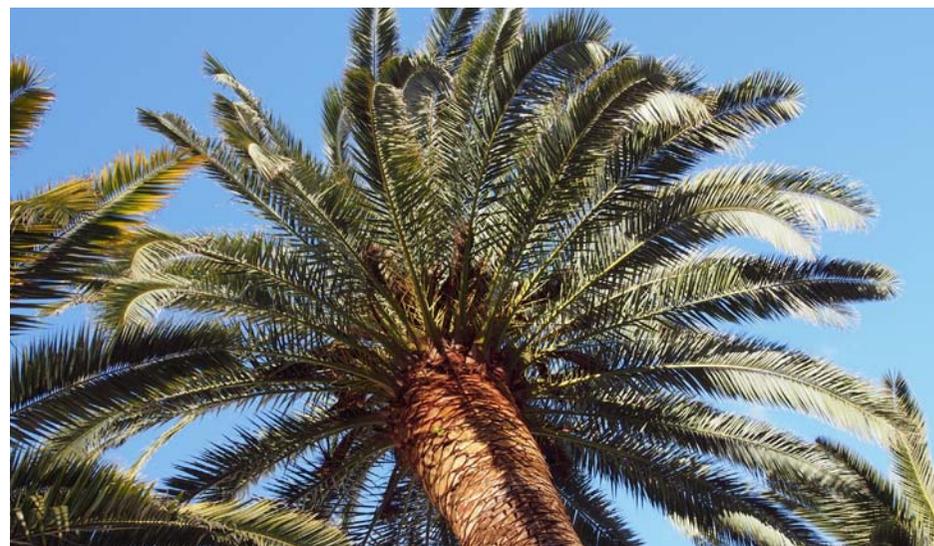
Face à ce problème, c'est aux côtés du service Régional de l'Alimentation et de la Fédération Régionale de défense des organismes nuisibles que la Ville s'est engagée dans la lutte contre les parasites du palmier.

Conformément aux engagements de la Ville en matière de développement durable, les opérations de traitement se font avec des produits biologiques. Le principal traitement utilisé est composé de nématodes (vers microscopiques qui combattent le charançon rouge). A cela s'ajoute l'application d'une glue à base de produits naturels, appliquée sur le tronc.

Un 3^e traitement est aujourd'hui en test - Perpignan est d'ailleurs Ville pilote et la seule Ville en France à avoir été sélectionnée par l'Etat pour tester l'Endothérapie (il s'agit d'un traitement par injection de produits dans la plante). Le traitement est réalisé par les services de l'Etat. L'étude est prévue sur 2 ans afin de vérifier l'efficacité des produits et le mode de traitement le plus efficace.

En 2013, Perpignan a également mis en place une opération de piégeage des papillons de chenille processionnaire du Pin. Il s'agit par cette opération de comptage, de mieux cibler et réduire la période de traitement. Un traitement qui est bien sûr avec des produits biologiques.

Elle a enfin, en collaboration avec le Groupe Ornithologique du Roussillon, mis en place des nids de mésanges dans les bois de pin. La mésange est en effet l'un des prédateurs naturels de ce papillon. Des tests ont été réalisés en 2013, sur la butte du Moulin à vent et l'opération va être pérennisée.



1.3) Des agents formés à la gestion raisonnée et aux techniques alternatives.

Avec la généralisation de la politique « 0 phyto », de la gestion raisonnée et le développement des « jardins secs », certaines plantes invasives font leur apparition. Les pratiques et les aménagements doivent donc évoluer afin de faciliter la gestion et le désherbage par des techniques alternatives.

Pour accompagner cette politique, la Ville forme donc son personnel : des sessions de formation destinées aux agents de maîtrise ont été mises en place en 2013 afin de faire évoluer les comportements et les pratiques.

Une session de 2 jours de formations, organisée au sein des structures de la Ville, a été organisée en 2013. Tous les cadres de la Division gestion des paysages (soit 23 agents) ont suivi cette formation sur la gestion différenciée des espaces verts et les pratiques alternatives au traitement phytosanitaires chimiques.

Objectif : non seulement, renforcer la professionnalisation et la mise à niveau des connaissances qui, dans ce domaine évoluent régulièrement, mais aussi valoriser les pratiques et faire en sorte que les agents de maîtrise soient des acteurs relais de cette politique, auprès de l'ensemble des agents de la ville.

2) Optimiser et réduire la consommation d'eau potable

Perpignan met en place des moyens pour limiter la consommation d'eau, notamment en ce qui concerne sa gestion des paysages. Ainsi, la Ville favorise au maximum l'utilisation de l'eau brute, au lieu de l'eau potable pour l'arrosage. L'eau puisée dans les forages ou les canaux d'irrigation, vient alimenter les espaces verts du parc Sant Vicens ou ceux du canal Vernet et Pia, le parc Maillol.

Depuis octobre 2013, l'arrosage du square Bir-Hakeim et l'alimentation de la fontaine Belloc s'effectuent depuis l'eau d'un forage et non plus sur le réseau d'eau potable. C'est le cas également des fontaines du Jardin Després et de la place Monbolo, qui ont fait l'objet d'une restauration. Elles sont désormais alimentées par l'eau d'un forage et comme toutes les fontaines de la Ville, sont équipées de circuits fermés pour assurer le recyclage de l'eau.

De la même façon, des « bornes vertes », branchées sur le réseau d'eau brute sont peu à peu mises en place sur la Ville pour limiter l'usage de l'eau potable par les engins de propreté urbaine.

La Ville de Perpignan a aussi fait l'acquisition de soufflettes électriques qui permettent à la fois, de réduire l'usage de l'eau, mais aussi la consommation de carburants et le bruit. 5 soufflettes ont été achetées dans un premier temps, afin d'en tester l'efficacité et les conditions d'utilisation.



Toutes les fontaines de Perpignan sont équipées de circuits fermés pour assurer le recyclage de l'eau, à l'image de la fontaine de la place Monbolo restaurée en 2013.

Le bilan est plus que positif : les soufflettes sont plus silencieuses, plus légères, elles ne génèrent plus le problème d'odeur et de vibrations : c'est à la fois un meilleur confort de travail et moins de risques pour les agents et moins de bruits pour les administrés. Elles sont aussi plus écologiques car elles permettent non seulement de réduire la consommation d'eau, mais aussi de carburants.

Divers autres procédés sont également mis en place pour éviter toute déperdition :

Au niveau des fontaines, toutes sont équipées de circuits fermés pour assurer le recyclage de l'eau.

- Côté espaces verts, des essences méditerranéennes ou rocailleuses ont été privilégiées, les prairies ou gazons alternatifs remplacent peu à peu les pelouses, car moins gourmands en eau.
- La Ville développe les plantations sur paillis qui permettent de retenir l'humidité
- Elle développe également le goutte à goutte et expérimente des systèmes de contrôle et gestion de l'arrosage.

→ Vers un meilleur contrôle et une gestion centralisée de l'arrosage

En 2009, la Ville a mis en place et testé un système innovant de contrôle automatique de l'arrosage couplé à des sondes tensiométriques sur le Parc Sant Vicens. Ce système mesure en temps réel la quantité d'eau disponible dans le sol et permet un contrôle fin des apports en eau aux végétaux, un suivi de l'évolution des arbres et limite au maximum le gaspillage.

En 2013 elle lance un nouveau test à plus grande échelle, sur plusieurs sites avec une gestion centralisée de l'arrosage et alerte par radio, permettant notamment un arrêt immédiat de l'arrosage en cas de pluie.

La 1^e étape qui a consisté à définir précisément les besoins en matériel et l'organisation du dispositif (nombre d'antennes relais, de programmeurs, de pluviomètres et anémomètres...) s'est déroulée courant 2013.

Au début 2014, la 1^e phase de déploiement du dispositif sera lancée avec la mise en place de la gestion centralisée sur les axes routiers qui longent la Tet. Elle concernera tous les ronds points, espaces verts et parcs, comme la digue d'Orry, situés le long de la Tet, depuis le Centre Technique Municipal, jusqu'au pont de chemin de fer.

3) Des pratiques internes exemplaires récompensées et valorisées

3.1) Sant Vicens Labellisé éco-parc :

Après la 4^e fleur en 2012 qui récompense une politique globale de gestion durable des espaces verts à caractère méridional et des pratiques internes déjà exemplaires. C'est le parc Sant Vicens, qui est mis à l'honneur et récompensé.

A l'issu d'un audit indépendant, le Parc Sant Vicens s'est en effet, vu décerner le label éco-jardin, par le comité de labellisation qui s'est réuni le 25 juin 2013.

Le label éco-jardin a été créé en 2012 sous l'égide de l'association Plantes et cités qui est aujourd'hui le centre technique national traitant des problématiques liées aux espaces verts et mettant en œuvre des expérimentations appliquées. Il est attribué pour 3 ans. Avec l'obtention d'une excellente note, 77/100, l'auditeur met en exergue le travail réalisé sur ce parc en matière de gestion durable, de mutualisation des usages et fruit d'une démarche de concertation avec les habitants.

Parmi les autres atouts du parc sont également cités : la richesse des plantations et le choix d'espèces méditerranéennes ; l'utilisation réfléchie de la ressource en eau et la conception du site sous la forme de bassin en cascade qui à une fonction hydraulique importante dans l'aménagement urbain ; la présence d'une vaste prairie, humide en hiver et sèche en été, qui contribue à la richesse écologique du site ; les aménagements en bois, les éclairages à LED ; les modalités de gestion écologiques et l'entretien pour la plus grande part réalisé à la main.

EcoJardin
la référence de gestion écologique



3.2) L'expertise de Perpignan sollicitée pour sensibiliser les élus et techniciens de l'Agglo

En 2013, Perpignan a été sollicité par PMCA afin d'organiser une sensibilisation des élus et techniciens de l'Agglomération sur les thématiques de la gestion durable et les pratiques alternatives au traitement chimique. Cette sensibilisation a été organisée le 23 mai, à l'occasion de la semaine de la nature.

Une cinquantaine d'élus et agents des services techniques des communes de la Communauté d'Agglomération étaient donc accueillis sur le parc Sant Vicens, véritable vitrine et modèle en terme de gestion durable des espaces publics.

4) Améliorer le tri des déchets en externe, comme en interne

Depuis 2013, l'accès à la déchetterie et au quai de transfert se fait via système de badges magnétiques personnalisés. Cette modernisation de l'accès des équipements s'applique au perpignanais et à tous les agents de la Ville et de l'Agglomération.

De nouveaux badges ont ainsi été distribués par direction et par service. Grâce à une meilleure identification des utilisateurs et un meilleur suivi du tri, l'objectif de ce système est de responsabiliser les agents et de les inciter à trier au maximum, en utilisant la déchetterie, plutôt que le quai de transfert des ordures ménagères.

5) Dématérialisation des procédures et e-administration

La Ville de Perpignan poursuit sa politique de dématérialisation des procédures et e-administration, engagée en 2011.

Objectif : réduire les consommations de papier, de consommables imprimantes et améliorer les délais de gestion et de réponse aux demandes par un traitement informatisé.

➤ Les actions réalisées :

➔ 2011 :

- **Dématérialisation des documents et actes administratifs du conseil municipal vers les services de la Préfecture** (mars 2011),
- **Dématérialisation de la « Gestion de la relation usagée » (GRU)** : enregistrement de toutes les demandes arrivant en Mairie (courrier, mails...) sur un logiciel dédié et suivi dématérialisé de la circulation des demandes au sein des services, de la production de la réponse et des visas. En 2011, le système concernait principalement, les services techniques.

➔ 2012 :

- **Déploiement du système de dématérialisation de la Gestion de Relation Usager (GRU) dans toutes les directions de la proximité**
- **Dématérialisation de la préparation des dossiers du CM 2012** (mars 2012) : depuis le premier trimestre 2012, la préparation des dossiers du conseil se fait également par voie dématérialisée, grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel permettant une traçabilité de toutes les étapes de validation.
- **Dématérialisation des actes vers la Préfecture pour les dossiers liés aux ressources humaines**
- **Dématérialisation des demandes de subvention des associations testée avec 5 associations pilotes**
- **Dématérialisation des processus de gestion des marchés publics**
- **Verbalisation par procès verbal électronique des incivilités routières**

(printemps 2012) : un boîtier électronique remplace désormais les carnets à souche des policiers municipaux. Ce développement s'inscrit dans une démarche d'optimisation des moyens de sécurisation des données. Ainsi l'ensemble des infractions relevées est désormais transmis par voie électronique au Centre National de traitement situé à Rennes.

➔ 2013 :

- **Dématérialisation des pièces justificatives comptables pour le traitement de la paye** des agents municipaux (réalisée)
- **Mise en place d'un parapheur électronique : 1^e phase** de déploiement sur les processus liés aux ressources humaines (en cours)
- **Généralisation de la dématérialisation des demandes de subvention des associations** (réalisée)
- **Dématérialisation du processus d'inscription sur les listes électorales** (réalisée)
- **Réflexion engagée sur la rationalisation des impressions** (en cours)
- **Dématérialisation de la gestion des arrêtés de circulation et des processus de gestion des travaux** (en cours)

➤ Les pistes d'amélioration pour 2014/2015 :

- Dématérialisation de la « Gestion de la relation usagée » (GRU) sera généralisée à toutes les Directions.
- Dématérialisation des pièces justificatives des matches et des échanges avec la Direction Général des Finances Publiques
- Dématérialisation du budget (échanges avec la Préfecture et la Direction Général des Finances Publiques)
- Généralisation du parapheur électronique
- Mise en place du projet de rationalisation des impressions
- Mise en place d'une convention de recyclage du matériel informatique qui sera proposé aux associations du territoire

III. L'action de Perpignan au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre les générations.

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Le projet urbain et social de Perpignan 2005-2013 : pour une ville toujours plus solidaire et équitable**

Pour renforcer sa place, son attractivité, en tant que cœur d'Agglomération et lutter contre les inégalités entre quartiers, Perpignan s'est engagée, depuis 10 ans dans une démarche de projet urbain, visant la reconquête de certains territoires : en premier lieu, le centre Ville, mais aussi, certains quartiers d'Habitat social nécessitant une action de grande ampleur et plus récemment, le quartier de la gare.

Plusieurs dispositifs de financement complémentaires ont permis de mobiliser des moyens exceptionnels : 302,5 M€ ont été investis sur ces quartiers, en 10 ans pour :

- ✓ mener une action forte en matière de requalification de l'Habitat, de lutte et résorption de l'habitat indigne, couplée à des aménagements ambitieux des espaces publics,
- ✓ remodeler en profondeur les quartiers, les désenclaver et restructurer certains îlot du cœur de ville,
- ✓ et enfin créer de nombreux équipements

publics culturels, éducatifs et sociaux pour conforter cette dynamique.

→ Résultats sur le centre ancien :

- ✓ Deux OPAH-RU entre 2003 et 2013 : + de 2 300 logements traités.
- ✓ De nombreux équipements ont également été réalisés. Exemple : le Pôle petite enfance Jordi Barre, l'Arsenal des cultures populaires, la création d'un centre social rue Sainte Catherine, la restructuration de l'ancienne école Racine pour l'accueil d'une maison des associations...

→ 1 effort important a aussi été mené sur la rénovation de l'habitat social dans les quartiers du Vernet (Vernet Salanque, Vernet Clodion Torcatis Roudayre, Vernet Peyrestortes) et la copropriété dégradée Baléares Rois de Majorque.

La Ville a démolit des barres d'immeubles et reconstruit de l'habitat à taille humaine (pavillons et petits collectifs, plus adaptés aux modes de vie des habitants), en respectant chaque fois le principe d'1 logement démolit = 1 logement reconstruit.

Chiffres clés du PNRU

- 531 démolitions/532 reconstructions
- 1448 réhabilitations

Des équipements structurants ont également accompagné cette dynamique sur l'habitat : centre social « Maison du Vernet », création du parc Bartholdi, un nouveau centre commercial à Clodion, la piscine Arlette Franco, le nouveau parvis du stade Brutus, le stade Jules Sbroglia...

- **Un projet urbain en devenir**

Le lancement d'une 3^e OPAH sur le centre ancien a été validé au Conseil Municipal de novembre 2013

En dehors des OPAH, les ménages modestes peuvent aussi bénéficier d'aide à la rénovation.

- ✓ Le PIG approuvé par le Conseil d'Agglomération du 25 novembre 2013 : instaure des aides à l'Habitat pour les ménages modestes.
- ✓ La Ville apporte également une aide forfaitaire de 2000€/logement sur les enjeux de lutte contre l'habitat dégradé.

L'objectif est de réhabiliter 882 logements sur 3 ans. Avec des aides cumulées de l'ANAH, de l'Etat, de PMCA et de la Ville de plus de 8M€

Enfin, le PNRU 2 est en cours de réflexion.

- **Les chiffres clés du logement locatif social à Perpignan :**

- ✓ Au 1^{er} janvier 2012 , la Ville comptait 57 950 résidences principales et 10 434 logements sociaux, soit pratiquement **18 %**
- ✓ 1 642 logements sociaux supplémentaires réalisés entre 2002-2012, **soit un taux d'effort de 38% .**

- **Le CUCS**

En complément du volet rénovation de l'habitat et de l'espace public, le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), favorise les initiatives en faveur du développement social, économique et la lutte contre les discriminations, dans les quartiers prioritaires.

En 2013, 128 projet ont été labellisés au titre du CUCS. Le montant des aides aux porteurs de projets associatifs et institutionnels s'élève à **2M€**.

- **Les centres sociaux,**

sont des équipements de proximité, d'animation, des structures clés en matière de cohésion sociale, favorisant le mieux vivre ensemble.

La Ville s'appuie sur un réseau de **9 centres sociaux** (le 9^e créé en 2012 sur St-Mathieu/La Réal).

Elle aménage également chaque année de nouveaux équipements : en 2013, 2 nouvelles salles, affectées

aux centres sociaux pour l'animation des quartiers ont été aménagées : la Maison pour tous du Bas-Vernet et la salle polyvalente de Vernet Salanque.

- **Des actions en faveur des populations fragiles mises en place par le CCAS**

En 2013 : le montant annuel de **la subvention apportée par la Ville, aux missions du CCAS s'élève à 1,6 M €, soit + de 38 %** de son budget Général.

Chiffres clés 2013 :

- ✓ 1 400 bénéficiaires de l'aide à domicile
- ✓ 6 000 repas livrés à domicile tous les mois
- ✓ 40 bénéficiaires de chantiers d'insertion

- **La mise en accessibilité des voies et équipements recevant du public**

En 2013 : **250 000€ ont été consacrés à des opérations ciblées pour la mise en accessibilité de la voirie** (Abaissement de trottoirs, création de rampes pour Personnes à Mobilité Réduite, Amélioration de continuités piétonnes...). Exemple : av Joffre, quai Sadi Carnot, carrefour Mercader-Brutus...

Chaque année, depuis 2010, Perpignan consacre un budget de 400 000€/an pour la mise en accessibilité

des équipements publics existants (bâtiments communaux, groupes scolaires, bâtiments associatifs...)

- ✓ Aujourd'hui, **88% des bâtiments sont accessibles** aux personnes handicapées et à mobilité réduite,
- ✓ **Fin 2014 : nous serons à 95%**

- **Actions en faveur de la propreté urbaine et de la prévention des incivilités**

- ✓ Recrutement de **12 contrats emplois d'avenir en 2013**
- ✓ **Modernisation du matériel et développement du mobilier.** Exemple, en 2013 : acquisition d'une benne pour la collecte des cartons des commerçants et de 5 aspirateurs urbains électriques ; un espace d'ébats pour chiens créé sur le quartier sud ; 100 corbeilles supplémentaires installées sur la Ville.
- ✓ **La brigade de l'environnement : désormais territorialisée effectue des tournées et une présence régulière sur l'ensemble des quartiers.** Elle réalise un travail de fond afin d'informer et de sensibiliser les habitants, et les commerçants.

III. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre les générations

Les questions de cohésion sociale, de solidarité entre territoires, entre quartiers et entre générations sont les conditions essentielles d'un développement durable. **Pour être durable, les politiques publiques se doivent en effet d'assurer en priorité des conditions de vie satisfaisantes à l'ensemble de sa population, en permettant de réduire les inégalités sociales, en menant des actions en faveur des plus vulnérables, en renforçant les liens entre les habitants et entre les générations, mais aussi en responsabilisant chacun d'entre nous, en tant que citoyen.**

Assurer des conditions de vie satisfaisantes à l'ensemble de sa population et lutter contre les inégalités, à Perpignan, cela se traduit par une politique active et des moyens considérables mobilisés depuis plus de 10 ans, en faveur du logement et de la rénovation urbaine, avec notamment, 2 OPAH-RU menées sur le centre ancien, visant à lui redonner son attractivité et un programme de travaux et de restructuration mené en profondeur dans les quartiers les plus en difficultés, grâce au PNRU. En complément du volet urbain et habitat, le CUCS accompagne activement les habitants de ces quartiers et favorise les initiatives en faveur du développement social, économique et la lutte contre les discriminations.

Pour réduire les inégalités sociales, la Ville de Perpignan s'appuie notamment sur sa politique en faveur de la jeunesse, sur son réseau de centres sociaux situés au cœur des quartiers, en proximité immédiate avec la population, mais aussi sur le CCAS qui œuvre en faveur des populations fragiles. De nombreuses actions sont ainsi menées par la Ville dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité. Par exemple, Perpignan a mis en place et anime 10 espaces Adolescence et jeunesse et 9 centres sociaux répartis sur tout le territoire.

Enfin, concernant les questions de cohésion sociale, de solidarité, une des priorités de Perpignan est la prévention des incivilités et la propreté urbaine afin d'assurer à tous les perpignanais un cadre de vie agréable. Cela passe par une amélioration du service rendu, mais aussi par un changement des mentalités afin d'apprendre à chacun à mieux vivre ensemble !

Mots clés déclinant la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations », dans l'action territoriale

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé
- Logement et politique foncière
- Accès égal à la justice
- Urbanisme et cadre de vie
- Accès égal au territoire et aux services urbains
- Rénovation urbaine et revitalisation rurale
- Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques)
- Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale
- Participation de tous aux décisions collectives
- Solidarité intercommunale

3.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

1) Le projet urbain et social de Perpignan 2005-2013 : pour une ville toujours plus solidaire et équitable

➤ Les actions réalisées

Les questions de cohésion sociale, de solidarité entre les territoires, la lutte contre les inégalités sociales et entre les quartiers sont au cœur même du projet urbain de Perpignan.

Pour renforcer sa place, son attractivité, en tant que cœur d'Agglomération, Perpignan s'est en effet engagée, depuis maintenant plus d'une décennie, dans une démarche de projet urbain, visant la reconquête de certains territoires en difficulté : en premier lieu, un centre Ville dégradé, avec l'objectif de le rendre plus accessible, de le doter de tous les signes de la modernité et du dynamisme propre au statut d'une ville centre, riche d'un patrimoine historique à valoriser ; mais aussi, certains quartiers d'Habitat social nécessitant une action de grande ampleur afin de les réintégrer dans le tissu urbain et enfin plus récemment, le quartier de la gare qui occupe une place stratégique entre le centre historique et la nouvelle gare.

Une stratégie globale a ainsi été menée qui s'est adossée sur plusieurs dispositifs de financements complémentaires : 2 OPAH-RU, des opérations de restauration immobilière et de résorption de l'habitat insalubre, le PNRU, les actions façades et commerces...

Des dispositifs complémentaires et des partenariats forts avec ANRU et l'ANAH notamment, qui ont permis de mener sur ces quartiers, à la fois, **une action forte en matière de requalification de l'Habitat, de lutte et résorption de l'habitat indigne, couplée à des aménagements ambitieux des espaces publics** pour remodeler en profondeur les quartiers, les désenclaver et restructurer certains îlot du cœur de ville **et enfin créer de nombreux équipements publics culturels, éducatifs et sociaux pour conforter cette dynamique.**

1.1) Des moyens exceptionnels mobilisés au service d'un projet urbain favorisant la cohésion sociale

Le projet de renouvellement urbain de Perpignan décliné dans la convention signée avec l'ANRU en juillet 2005 était ambitieux notamment dans ses périmètres d'interventions. Au total : 3 sites et 7 quartiers de la ville de Perpignan concernés, tous en ZUS.

- **le Centre-Ancien, avec trois quartiers** (Saint-Jacques, Saint-Matthieu, La Réal) confrontés à un habitat dégradé et à une spécialisation sociale marquée,
- **trois secteurs d'habitat social au nord de la ville** (Clodion/Torcatis/Roudayre, Peyrestortes, Vernet-Salanque), à raccrocher au grand quartier du Vernet et à ouvrir sur la ville,
- **Baléares-Rois de Majorque** : 2 copropriétés dégradées à réintégrer dans le tissu urbain, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble et via des interventions complémentaires et coordonnées, des différents acteurs.

➔ **Plusieurs dispositifs de financements complémentaires (OPAH-RU, PRI, PNRU...) ont permis de mobiliser des moyens exceptionnels !**
302,5 M€ ont été investis sur ces quartiers, en 10 ans,
dont 87,7 M€ de l'ANRU, 20M€ de l'ANAH et 48 M€ de la Ville pour décliner le projet urbain :

- Adoucir les formes urbaines,
- Désenclaver certains quartiers d'Habitat social : Clodion Torcatis Roudayre et de Vernet Salanque
- Requalifier l'habitat en profondeur par des aides publiques et un accompagnement renforcé des habitants tout au long de leur projet de réhabilitation
- Reconstituer l'intégralité de l'offre sociale, tout en favorisant une réelle mixité au sein de la ville de Perpignan (531 logements démolis et 532 reconstruits dont 315 hors site)
- Aménager des équipements publics éducatifs, sportifs, culturels, visant à promouvoir l'ouverture de ces quartiers sur le reste de la ville et à favoriser les échanges inter-quartier.

- Coupler l'action à une intervention forte sur le traitement des espaces publics et la mise en valeur des espaces urbains (exemple, place de la République, de la Victoire...).

1.2) Des résultats significatifs à consolider

• La reconquête du Centre Ville en bonne voie :

La complémentarité des interventions et dispositifs de l'ANRU, de l'ANAH et de la ville a été moteur pour la reconquête du cœur de ville.

- Entre les OPAH-RU, le PNRU... : **135 M€ de travaux ont été engagés entre 2005 et 2013, pour redynamiser le centre ancien !**
- **Plus de 2 300 logements ont été traités**
- **Parallèlement, de grands équipements structurants (écoles, places, casa musical...) ont été créés ou réhabilités.**

a) Un bilan positif sur le volet Habitat, pour les 2 OPAH !

Une étude réalisée en 2002 sur les quartiers anciens du centre-ville avait identifié plus de 4 000 logements potentiellement indignes sur environ 8 000 logements recensés sur le périmètre du dispositif.

Sur la base de ce constat, la Ville a engagé une action forte et mobilisé les financements sur l'ensemble du centre ancien, avec 2 opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) menées de 2003 à 2013.

Une action articulée sur 4 grandes orientations :

- Le maintien de la diversité sociale, avec notamment, le soutien aux propriétaires occupants.
- La lutte contre l'habitat indigne, l'investissement spéculatif et les marchands de sommeil,
- La restructuration de la trame urbaine dans les secteurs les plus dégradés
- la lutte contre la vacance.

Chiffres clés :

→ 1^e OPAH-RU :

- **1 254 logements traités** sur un objectif de 1200 prévus (soit 104%).

- **Plus de 15,6M€ millions d'euros d'aides publiques** ont été mobilisés par l'opération (dont 8,2 de l'ANAH, 5,3 de la Ville) **qui ont généré au total 35,2 millions d'euros de travaux sur les quartiers du centre ancien.**

→ 2^e OPAH-RU :

- **1089 logements** traités sur les 1325 prévus (soit 82%).
- **Plus de 16,9 millions d'euros d'aides publiques** ont été mobilisés par l'opération (dont 8,8 M€ de l'ANAH, 5,8 M€ de la Ville) qui ont généré au total **40,1 millions d'euros de travaux** sur les quartiers du centre ancien de Perpignan

→ **Après 10 ans de travail, on dénombre au total 2 343 logements concernés par des travaux dont 1 715 logements privés ou publics réhabilités ou remis aux normes de décence.**

→ **Aujourd'hui, la requalification du centre ancien de Perpignan est arrivée à peu près à mi-parcours avec près de la moitié du parc privé potentiellement indigne, de départ qui a été réhabilitée.**

→ Le Bilan des deux OPAH-RU démontre en outre que l'intervention publique sur l'habitat est essentielle et qu'elle participe au dynamisme de l'économie locale. **Lorsque la Ville dépense 1 € pour l'amélioration de l'habitat privé, elle génère 11 euros de travaux.**

→ 80M€ de travaux dans le cadre du PNRU : espaces, équipements publics, traitement d'ilots....

Eclairage spécifique sur le Bilan de la 2^e OPAH-RU sur le centre Ville :

→ Sur le maintien de la diversité sociale :

- Les propriétaires occupants sont plus nombreux que dans la précédente OPAH RU. Ils ont porté des projets ambitieux de remise à niveau en profondeur de leur logement.
 - ✓ 201 propriétaires occupants ont bénéficié de subventions publiques dont 75 accédants à la propriété.
 - ✓ Le montant moyen de travaux atteint en 2012, plus de 21 000€ par logement, soit près de 12 000€ de plus, en moyenne qu'au démarrage de l'opération justifié par l'évolution des aides de l'ANAH.
- La caisse de préfinancement indispensable pour les plus démunis et la mise en place d'un accompagnement personnalisé des habitants ont été déterminant

dans la réalisation d'une centaine de projets.

- Les accédants sont également plus nombreux à venir s'installer sur le centre-ville, attestant d'un changement d'image progressif de ces quartiers. Depuis 2008, 75 accédants à la propriété sont venus s'installer principalement à La Réal et à Saint Matthieu.

➔ **sur le volet lutte contre l'habitat indigne :**

- La particularité de la deuxième OPAH RU aura été de continuer à soutenir les projets de bailleurs privés, grâce notamment à la politique de coercition au titre de l'habitat indigne menée depuis plus de 10 ans sur ces quartiers.
- L'action coercitive, menée en partenariat depuis la première OPAH RU commence en effet à porter ses fruits. Les propriétaires contraints de faire les travaux par les échéances des procédures, ont préféré bénéficier du dispositif des aides. **Ce sont ainsi : 583 logements locatifs privés qui ont été ou seront bientôt remis aux normes** (dont 391 financés par des aides publiques).

b) En parallèle, une intervention forte sur le traitement des espaces publics et la mise en valeur des espaces urbains

Conjointement aux travaux de réhabilitation de l'habitat, d'importants investissements ont été réalisés sur les espaces publics avec des aménagements de qualité qui ont permis aux perpignanais de se réapproprier l'espace public et de créer de véritables lieux de vie et d'animation, c'est le cas par exemple de :

- **La place de la République.** Débarrassée de l'ancien parking qui a été démoli, cette place est désormais investie par les perpignanais (plusieurs commerces y ont installé leur terrasse et elle accueille chaque année des événements culturels majeurs comme les projections de visa).
- **La place de la Victoire**, débarrassée des voitures permet de mettre en valeur le Castillet, l'un des principaux attraits touristiques de la Ville
- Ou encore de nombreuses places : Place Cativa, Place du Pont d'en Vestit, Parvis Notre Dame des Anges, Place des Templiers, Place des esplanades, Parvis des rois de Majorque...

Parallèlement, le traitement des grands axes, comme Wilson/Gambetta a induit une réfection immédiate des façades d'immeubles. Il en a été de même pour les rues de l'hyper centre, qui ont été piétonnisées.

Enfin, la réalisation d'équipements structurants participe de cette dynamique du centre ancien. On citera notamment : le Pôle petite enfance Jordi Barre

(école maternelle, primaire et crèche), l'Arsenal des cultures populaires, la réfection du le couvent des Minimes, la création d'un centre social rue Sainte Catherine, la restructuration de l'ancienne école Racine pour l'accueil d'une maison des associations et dernièrement le Théâtre de l'Archipel et l'aménagement d'un centre d'Art contemporain dans l'ancienne Annexe des Beaux-arts.



➔ **Le grand Vernet : des résultats positifs, mais une action à poursuivre...**

Depuis 2001, la ville de Perpignan s'emploie à mettre en œuvre son projet de rénovation urbaine du Grand Vernet soutenu par l'Etat en concentrant plus particulièrement ses efforts sur 4 sites :

- Clodion Torcatis Roudayre
- Vernet Salanque
- Peyrestortes
- Baléares rois de Majorques

Le PNRU a ainsi permis d'organiser la mise en œuvre d'une stratégie globale intégrée destinée à remodeler en profondeur des quartiers, à les ouvrir davantage sur la Ville, en agissant à la fois sur l'habitat, le désenclavement, l'espace public et la dynamique économique.

En matière d'habitat, la Ville a démolit des barres d'immeubles et reconstruit de l'habitat à taille humaine, du type pavillons et petits collectifs, plus adaptés aux modes de vie des habitants, en respectant chaque fois le principe d'1 logement détruit = 1 logement reconstruit.

Chiffres clés du PNRU

- 531 démolitions/532 reconstructions
- 1448 réhabilitations

Vernet Salanque : 41,5 M€ ont été engagés pour la recomposition urbaine et l'ouverture du quartier sur la Ville, la production de logements sociaux, les aménagements urbains et équipements structurants. Parmi les exemples les plus significatifs :

- La démolition de plusieurs bâtiments remplacés par des Maisons individuelles, des maisons de villes ou des petits collectifs. Exemple : les opérations « Les Pins Parasols, avenue Xavier Benguerel et « les pavillons de la Victoire », rue Jacques Thibault ;
- Le retournement de l'entrée du groupe scolaire Jean Jaurès désormais ouverte sur le quartier ;
- La création d'équipements de quartier : stade, aire de jeux, centre social « la Maison du Vernet », maison de quartier mise à disposition des associations... ;
- La requalification de cœurs d'îlots avec aménagement de placettes et plantations...



Gauche : Maison du Vernet / Droite : groupe scolaire Jean Jaurès



Gauche : désenclavement de Clodion / Droite : av de Prades

Clodion/Torcatis/Roudayre : dispose aujourd'hui d'atouts solides qui ont été confortés par les aménagements et les réalisations récentes. **50 M€ de travaux ont été engagés** pour réaliser notamment :

- Le désenclavement de Clodion avec la création d'une nouvelle voie d'accès ;
- Désenclavement également avec la création d'une voie de liaison entre les rues Boulès et Bartholdi ;
- Des travaux de réhabilitation, des démolitions et reconstruction de Maisons individuelles, maisons de villes ou de petits collectifs pour favoriser la diversité de l'habitat. Exemples : les Jardins de Torcatis, les Terrasses de Torcatis et Maisons Balcères ;
- La réalisation d'équipements structurants et d'espaces verts permettant de recréer du lien social, comme : la création d'un grand parc central (le parc Bartholdi), le jardin des Micocouliers, l'aménagement d'un nouveau centre commercial à Clodion, le stade Jules Sbroglia, l'aménagement de jardins familiaux ou encore un centre de loisirs sur le groupe scolaire Victor Duruy...



Gauche : groupe scolaire Duruy / Droite : parc et voie Bartholdi



Gauche : Jardin de Micocouliers / Droite : Maison Balcères

Parmi les équipements structurants réalisés, on peut citer : l'espace aquatique Arlette Franco et le stade Gilbert Brutus désormais ouvert sur le quartier (nouveau parvis et création d'une tribune).

Baléares Rois de Majorques :

Un plan de sauvegarde spécifique sur ces 2 ensembles immobiliers a été défini en 2006 en complément du programme d'interventions publiques soutenues par l'ANRU, pour 5 ans, sous l'autorité de l'Etat et avec les aides de l'ANAH, de la ville, de la CAF et du CG66

6 M€ ont été engagés dont 2,5M€ de l'ANRU et le reste par la Ville et PMCA, pour la réfection complète des réseaux et voirie, l'aménagement d'espaces verts.

Des travaux importants ont été réalisés sur les parties communes des immeubles, notamment en matière d'isolation, toitures... **Les parties privatives** ont également fait l'objet de travaux subventionnés à initiatives des propriétaires privés. **10M€ de travaux réalisés financés à hauteur de 3M€ par l'ANAH, 1,5M€ par l'ANRU (logements sociaux) et le reste par les partenaires dont la ville et les propriétaires.** Parallèlement un centre social et un jardin d'enfants ont également été créés pour recréer du lien social.

Si la qualité du programme de rénovation a été soulignée et constitue une référence en matière d'intervention sur les copropriétés dégradées, le fonctionnement actuel du quartier s'avère problématique et la cohésion sociale est mise à mal. Des actions devront être menées pour répondre aux attentes des jeunes du quartier et apaiser les tensions



Les Pavillons le long du stade

Peyrestortes : 23 M€ de travaux ont été engagés

L'action sur l'habitat (démolition complète des barres d'immeubles remplacées par des petits pavillons) est en passe d'être aboutie, à l'instar des pavillons reconstruits avenue de l'Aérodrome. Elle a été l'élément clé du Projet de Rénovation Urbaine, tandis que la réalisation d'équipements structurants a contribué à conforter la nouvelle dynamique du Haut Vernet, consolidée également par la reconstruction de l'Hôpital de Perpignan.



Gauche : Stade Brutus / Droite : piscine Arlette Franco



Baléares Rois de Majorques Avant/Après

• **Un projet Urbain en devenir...**

Les résultats après 12 ans d'interventions sont positifs et largement visibles mais restent très contrastés selon les territoires :

Les opérations de Peyrestortes et Baléares Rois de Majorques rénovées se sont intégrées dans le quartier et ne nécessitent plus d'interventions en profondeur,. Une veille et un accompagnement social devront toutefois être maintenus dans le cadre d'une gestion urbaine de proximité.

La reconquête du centre Ville est en bonne voie, mais les résultats demandent à être consolidés de façon à accélérer l'éradication de l'Habitat indigne et à améliorer durablement l'image des quartiers du centre Ville.

Le secteur Clodion Torcatis Roudayre fait figure de « réussite », mais doit encore être accompagné, tandis que l'opération Vernet Salanque conjugue encore des fragilités sociales.

A ce bilan, s'ajoute diverses études en cours, dont le Plan Stratégique Local qui a permis de faire émerger des pistes de travail pour l'avenir.

Ainsi, dans le cadre de la poursuite de son projet urbain, Perpignan envisage pour les 5 prochaines années de concentrer les interventions sur 3 sites prioritaires :

- **le Cœur de Ville**
- **le Grand Vernet** : en élargissant le périmètre d'interventions jusqu'au Haut Vernet Est, incluant les cités Diaz, Bellus et nouveaux Logis,
- **le Champ de Mars**, avec comme objectif principal de réinsérer la résidence dans le quartier et de la relier au centre Ville tout proche

Tout en maintenant, une veille active sur les quartiers **Clodion et Torcatis**.

➤ **Les pistes d'amélioration pour l'avenir :**

➔ **Sur les quartiers évoqués ci-dessus, un projet de PNRU 2 est en cours de réflexion.**

➔ **En complément, sur le centre-ville, une 3e OPAH-RU a été validé par le Conseil Municipal du 14 novembre 2013, afin de conforter la dynamique engagée.**

Les enjeux de la troisième OPAH RU sont de maintenir et amplifier les projets portés par les propriétaires occupants et accédants, maintenir une action coercitive forte

et accompagner de manière renforcée les projets privés qui en découleront.

Les objectifs identifiés sur le centre ancien :

- Accélérer l'éradication du mal logement sur le centre ancien, pierre angulaire du projet urbain de la Ville
- Promouvoir une image positive des quartiers du centre ville
- Améliorer la qualité de vie et l'ambiance urbaine pour donner envie d'y vivre et d'y investir
- Mutualiser et coordonner les moyens d'intervention
- Renforcer l'action pour l'animation et la préservation du commerce central, sur les axes où il est viable

➔ **Une action complémentaire, menée par l'Agglo et la Ville sur l'ensemble du territoire**

Dans le cadre d'une politique active de réhabilitation de l'habitat, la Communauté d'Agglomération a approuvé le 25 novembre dernier un Programme d'Intérêt Général (PIG), labellisé « habiter mieux », pour une durée de 3 ans. Ce programme, financé par l'Etat l'ANAH et l'Agglomération et soutenu financièrement par la ville instaure des aides à l'Habitat pour les ménages modestes, propriétaires bailleurs et occupants, sur l'ensemble du territoire de la communauté, à l'exception des OPAH.

L'action du PIG est ciblée autour de 3 enjeux :

- **lutte contre la précarité énergétique**
- **lutte contre l'habitat indigne**
- **le maintien à domicile des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.**

L'objectif est de traiter 882 logements sur 3 ans.

Le montant prévisionnel des aides octroyées dans le cadre de ce programme s'élève à : 4,9M€ de l'ANAH, 2 M€ de l'Etat et 1,15M€ de PMCA.

Parallèlement, pour compléter l'action engagée sur les OPAH en matière d'Habitat, la Ville a décidé (délibération du 12 décembre 2013) de soutenir ce dispositif en apportant une aide complémentaire de :

- **40 000€/an pendant 3 ans, avec un objectif de 20 logements/an** (propriétaires bailleurs ou occupants) **et une aide forfaitaire de 2000€ /logement, sur les enjeux de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, dans des secteurs identifiés, sur les quartiers : Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Gaudérique et Haut Vernet**

- **15 000€/an, avec un objectif de 30 logements** propriétaire occupant et une aide forfaitaire de 500€/logement, **pour le maintien à domicile des personnes handicapées ou en perte d'autonomie** sur l'ensemble de la Ville.

2) Le logement social à Perpignan

2.1) Une politique de l'Habitat favorisant la mixité urbaine :

La question du logement et plus particulièrement du logement social est un enjeu considérable pour la majorité des Villes de France, confrontées à une demande forte.

Depuis près de 10 ans, et avant même le 1er Programme Local de l'Habitat, la municipalité de Perpignan, s'est lancée dans une politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation du parc immobilier, tout en privilégiant la diversification des types d'opérations (publiques, privées) et des types d'habitats (individuels, collectifs, habitat social, locatif ou en accession).

Objectif affiché : éviter l'effet « ghettoïsation » et favoriser une plus grande mixité sociale sur l'ensemble du territoire, tout en favorisant l'augmentation du nombre de logements sociaux.

- Ainsi, par exemple, les OPAH menées sur Perpignan depuis 2003, ont fixé à la fois des objectifs en terme de logements sociaux, nombre de propriétaires occupants ou d'accédants à la propriété.
- Depuis 2007, Perpignan impose dans son PLU : 20% de logements sociaux dans toutes les opérations d'habitat de + de 1000m².
- **De plus, la récente Convention d'engagement entre la Ville et PMCA dans le cadre du PLH 2013-2018** (voir détail dans le paragraphe ci-après), **prévoit que les opérations d'habitat de plus 1000 m² devront respecter un pourcentage compris entre 25% minimum et 35% maximum, de logements sociaux, hors logements adaptés (personnes âgées, étudiants etc.).**

Ces éléments permettent aujourd'hui à Perpignan d'atteindre **18% de logements sociaux** et les efforts seront poursuivis dans le cadre du nouveau PLH 2013-2018.

2.2) Un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal décliné au niveau territorial, dans une convention d'engagement bilatérale.

Le 23 Mai 2013, un nouveau Programme Local de l'Habitat 2013/2018 a été approuvé. Il définit le cadre général de la politique de l'habitat mené sur toute l'Agglomération et par conséquent sur Perpignan.

Les 3 principaux enjeux identifiés :

- Assurer le développement durable du territoire
- Fluidifier les trajectoires résidentielles
- Favoriser le lien social

Les principaux objectifs quantitatifs :

- densifier les opérations, afin de limiter la consommation foncière à 500 hectares maximum.
- atteindre un taux minimal et moyen de 25% de logements sociaux et de 5 % d'accession sociale parmi les nouveaux logements

Sur un plan qualitatif, l'accent est mis :

- **sur un principe fondamentale, la mixité au sein des quartiers et entre communes**, en neuf comme en renouvellement ;
- **sur la nécessité de développer de nouvelles formes urbaines plus économes en foncier et en énergies ;**
- sur le renouvellement urbain qui doit être privilégié ;
- Et enfin, en termes de localisation, sur la nécessité de densifier les constructions autour des axes de transports en commun et à proximité des zones d'emplois et de services.

Ces objectifs sont déclinés dans un programme de 12 actions.

Pour + d'information : <http://www.perpignanmediterranee.com/Programme-Local-Habitat--5448.phtm?taille=small&style=defaut>

- **Un ancrage territorial**

Afin de mieux ancrer cette politique dans la réalité des territoires communaux, l'ensemble des maires a retenu le principe d'un engagement bilatéral Communauté d'Agglomération/Commune.

De fait, les objectifs globaux inscrits dans le PLH 2013-2018, sont déclinés au niveau communal dans le cadre d'une convention entre l'Agglomération et la Ville de Perpignan qui a été adopté par le Conseil Municipal le 14 novembre 2013.

Cette convention définit les conditions de mise en œuvre du PLH et notamment les engagements réciproques de chacune des parties pour répondre aux obligations inscrites dans les lois SRU et DALO et atteindre une production de 1446 logements Sociaux sur Perpignan, soit en moyenne 241/an, d'ici fin 2018.

Il est rappelé notamment que la production de logements sociaux devront respecter la diversité sociale. A ce titre, dans le secteur Nord, la production de logements locatifs sociaux est limitée.

- **Les actions portées par l'Agglomération dans le cadre du PLH**

L'aide de l'Agglomération portera notamment :

- ✓ Sur la maîtrise du foncier ou l'aide à son acquisition par la commune en vue de la création de logements locatifs sociaux via le fond d'intervention dédié de Perpignan Méditerranée,
- ✓ Le soutien à un habitat durable
- ✓ La création d'un dispositif d'observation et la réalisation d'études sur la vacance

Pour la durée de la convention de gestion déléguée 2009-2014, Perpignan Méditerranée a prévu une enveloppe financière annuelle moyenne de 1 119 667 € pour l'ensemble des communes de la Communauté, soit un total de 6 718 000 €.

Par ailleurs, Perpignan Méditerranée apporte une aide complémentaire au programme Habiter Mieux de l'Etat, mis en place par l'ANAH, sous la forme d'un forfait de 500 € à chaque propriétaire occupant.

Enfin, la convention rappelle l'engagement de PMCA dans le cadre du PIG (cf. paragraphe développé plus haut).

- **Les actions portées par la Ville dans le cadre du PLH**

Pour accompagner la dynamique de réhabilitation, la Ville de Perpignan a engagé les actions suivantes :

- ✓ Le projet de convention OPAH-RU III sur le Centre Ancien, approuvé par le Conseil Municipal du 14 novembre 2013 est en cours de mise à disposition du public pour une signature prévu fin 2013, avec à ce jour un montant prévisionnel de 8,5M€ sur 5 ans
- ✓ Dans le quartier de la gare, le PNRQAD qui a pris effet le 19 septembre 2012, entame sa seconde année (cf. partie 1). Il prévoit 14,6M€ de financement par la Ville sur 7 ans.

Par ailleurs, pour faciliter l'atteinte des objectifs du PLH, en plus des OPAH, sur le centre Ville et la Gare, la Ville de Perpignan et l'Agglomération ont mis en place, à compter de novembre 2013, un nouveau dispositif de financement du logement social.

L'Agglomération va apporter un soutien financier aux opérateurs sociaux, pour la production de logements sociaux et logements en location/accession, via le dispositif du Fond d'Intervention Logement (FIL) et la ville, via le Fond d'Aides pour le Logement Social(FALS).

Ces dispositifs prévoient des aides financières sous certaines conditions, au titre de la surcharge foncière, du développement durable, de l'équilibre de l'opération. Il prévoit également les garanties d'emprunt aux opérations de logements locatifs sociaux.

Pour bénéficier de ces aides, les opérateurs devront préalablement signer une convention bilatérale avec la Ville, définissant les engagements et objectifs des deux parties.

La Ville et l'Agglo ont mis en place 2 nouveaux dispositifs d'aide pour financer le logement social



- **Les chiffres clés du locatif social à Perpignan :**

- ➔ Au 1^{er} janvier 2012, on dénombre : **57 950 résidences principales et 10 434 logement sociaux** sur Perpignan, soit pratiquement **18 %** du parc de résidences principales
- ➔ **1 642 logements sociaux supplémentaires réalisés en 10 ans**, pour **4 292 résidences principales nouvelles**, soit un **taux d'effort de 38% sur 2002-2012.**

	Total logements sociaux	Nombre logements sociaux supplémentaires	Total résidences principales	rapport en %
1er janvier 2008	9 673	+ 271	57 030	16,96
1er janvier 2009	9 778	+ 87	56 894	17,18
1 er janvier 2010	9 991	+ 213	57 222	17,46
1 er janvier 2011	10 213	+ 222	57 570	17,74
1 er janvier 2012	10 434	+ 118	58 323	17,89
Objectifs 2013/2018		+ 1 446		

3) Un contrat urbain de cohésion sociale pour renforcer l'action

En complément du projet urbain et de la politique de l'habitat, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) accompagne activement les habitants les quartiers les plus en difficulté en favorisant les initiatives en faveur du développement social, économique et la lutte contre les discriminations.

Le CUCS vise en effet à réduire les inégalités territoriales à travers le financement d'un certain nombre d'actions en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Il a pour objectif d'accroître la concentration des moyens des cosignataires sur les quartiers et les publics les plus défavorisés et de contribuer à la coordination et à la cohérence d'intervention des institutions et associations en s'appuyant notamment sur la participation des habitants.

Le CUCS de Perpignan a été signé pour 3 ans, le 29 Janvier 2007 entre, l'État, la Ville de Perpignan, la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, le Conseil Général, la CAF, la CPAM, l'OPH Perpignan Roussillon et l'OPH 66. Un avenant au CUCS signé en 2011, prolonge ce contrat jusqu'en 2014.

Le CUCS du site perpignanais prévoit de soutenir en premier lieu des projets en faveur des habitants des quartiers prioritaires, tous situés sur le territoire de la Ville de Perpignan : les cités HLM du Vernet, les quartiers du centre Ancien, les copropriétés Baléares Rois de Majorque, la cité Ensoleillée, la cité HLM du Champ de Mars, la cité des Romarins et la cité HLM Saint Assisclé.

Peuvent également être soutenus, quoique dans une moindre mesure, les projets s'adressant à des publics en difficulté habitant dans les autres communes de

l'Agglomération quand ces projets s'inscrivent dans une démarche globale de développement social structurée autour d'un CLSPD ou/et d'un centre social.

Le CUCS est structuré nationalement autour de **5 axes thématiques** :

- Accès à l'emploi et au développement économique,
- amélioration du cadre de vie,
- réussite éducative,
- citoyenneté et prévention de la délinquance
- Santé.

A ces axes s'ajoute la thématique de la lutte contre les discriminations et la culture.

→ En 2013, les partenaires du CUCS de Perpignan ont souhaité, parmi cet ensemble de thème, accorder la priorité à l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance et la santé.

→ Pour 2014, les thématiques prioritaires sont reconduites, cependant, à travers l'appel à projet 2014, les cosignataires ont souhaité mettre l'accent durant cet exercice sur l'approche territoriale et les besoins spécifiques de chacun des territoires prioritaires (cf. appel à projet 2014).

Les actions soutenues par le CUCS peuvent être de nature très diverses : ateliers collectifs réguliers (culture, sport, santé, apprentissage de la langue), accompagnement individuel (accès à l'emploi, lutte contre le décrochage scolaire...), permanences (accès au droit, insertion professionnelle...), manifestations ponctuelles (festival culturel, tournoi sportif...), des actions expérimentales (scolarisation des enfants d'origine gitane...) mais également de l'ingénierie (pôle ressource, formation, étude...).

➤ Les actions réalisées en 2012 :

En 2013, 160 dossiers, toutes thématiques confondues, ont été instruits et 128 labellisés au titre du CUCS.

→ Au total, ce sont plus de **2M€** qui ont été octroyés par les divers partenaires aux porteurs de projets associatifs et institutionnels.

→ **Les actions se répartissent selon les thématiques suivantes :**

- Habitat/cadre de vie (5 dossiers) , dont par exemple l'Association Médiance qui propose des conseils personnalisés sur les économies d'énergies et d'eau,

- Lutte contre les discriminations (3 dossiers),
- Emploi et développement économique ((10 dossiers, dont un Atelier chantier d'insertion expérimental LES RESTO DU CŒUR),
- culture (11 dossiers),
- ingénierie (3 dossiers),
- Santé (11 dossiers),
- Citoyenneté/prévention de la délinquance (40 dossiers), dont un atelier sociolinguistique,
- Education/ parentalité (32 dossiers dont les points lecture organisés par la Francas).

➤ **Les pistes d'amélioration pour l'avenir :**

**La réforme de la politique de la Ville
et les nouveaux contrats de ville en quelques lignes**

Aujourd'hui, le contrat Urbain de cohésion sociale et les dispositifs en faveur de la rénovation urbaine (PNRU notamment) interviennent sur les mêmes quartiers en difficultés mais les actions sont menées de façon concomitantes et les financements gérés par 2 agences différentes.

L'objectif de la réforme est de redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, plus de cohérence et d'efficacité

Elle vise donc à mieux articuler les dispositifs en regroupant les interventions d'ordre urbaine, sociale et environnementale dans un contrat de ville « unique » et global signé par l'ensemble des partenaires. Elle se traduit également par le resserrement et la simplification de la géographie prioritaire. Enfin, autre nouveauté de la réforme, l'entrée des Agglomérations dans le dispositif qui auront une mission de pilotage stratégique et de coordination, tandis que les Villes conservent un rôle opérationnel de mise en œuvre des actions au niveau local.

4) L'action des centres sociaux au cœur des quartiers

Foyers d'initiatives, les Centres sociaux n'en finissent pas de se développer, de se structurer, d'innover et d'agir au quotidien dans les quartiers, appuyés par un réseau de professionnels qui assurent une mission de proximité.

Le centre social est tout à la fois :

- Un lieu de rencontres, d'échanges et d'activités intergénérationnelles,

- Un équipement de proximité dont le projet de développement social est de favoriser le « vivre ensemble » ;
- De développement de liens familiaux et sociaux ;
- Danimation sociale, d'expression et de participation citoyenne ;
- De valorisation des initiatives locales et d'aide au développement de la vie associative ;
- D'accompagnement des habitants les plus exclus vers les dispositifs de droit commun gérés par les services publics (santé, social, culture, loisirs, éducation...)

Aujourd'hui, la Ville de Perpignan, avec le soutien de la CAF (Caisse d'allocation familiale) et de l'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), **coordonne et anime un réseau de neuf centres sociaux** (pour mémoire, le 9^e centre social municipal a été créé en 2012, sur les quartiers Saint-Mathieu et la Réal)

En 2013, les centres sociaux ont participé activement, chacun dans leur quartier, à favoriser les économies d'énergie et les actions en matière de développement durable. Quelques exemples :

- La fête des jardins sur le quartier du Bas-Vernet en juin 2013, avec la présence de différents partenaires associatifs sur les questions d'alimentation saine et équilibrée, sur la culture biologique,...
- Et toute l'année, des ateliers jardins et culture bio sur le quartier du Bas-Vernet avec l'association des jardins familiaux de ce quartier



Gauche : Maison pour tous du Bas-Vernet / Droite : Maison de quartier Vernet Salanque

- Les permanences en médiation énergétique assurées par l'association Médiance 66 dans les centres sociaux : Nouveau logis ; Haut-Vernet ; Vernet Salanque ; Diaz ; Bas-Vernet ; Champ de Mars ; St Jacques.
- L'accompagnement de l'association des jardins familiaux de Mailloles.
- Des ateliers Art du papier à St Matthieu et sur le Bas-Vernet à partir de la récupération de prospectus afin de confectionner des objets de la vie de tous les jours.
- Et enfin, **l'aménagement dans le cadre du PNRU, de 2 nouveaux équipements affectés aux centres sociaux pour l'animation des quartiers : la Maison Pour Tous du Bas-Vernet et la Salle Polyvalente de Vernet Salanque.**

En 2013, une réorganisation débouchant sur la création d'un service des centres sociaux et d'un service jeunesse a été voulue pour renforcer les capacités d'intervention des centres sociaux.

Ce nouveau cadre d'organisation permet en effet une meilleure lisibilité de l'action sociale municipale du fait **du regroupement de l'ensemble des actions autour des centres sociaux y compris des actions tournées vers les jeunes permettant :**

- ➔ Une action efficiente du fait de la mutualisation des moyens humains, des ressources techniques et des lieux d'accueil, avec des horaires d'ouverture des structures en fonction des besoins des publics concernés
- ➔ De prendre en compte les spécificités des territoires et des publics dans le cadre de la politique de recrutement.

Cette organisation permet enfin de répondre aux enjeux qui sont au cœur des quartiers en positionnant clairement les centres sociaux comme :

- **Des équipements à vocation sociale globale**, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale et éducative.
- **Un lieu d'échanges et de rencontres qui favorise le développement de la vie associative et les partenariats institutionnels.**

5) Politique en faveur de la jeunesse

« Donner à tous les adolescents, quelle que soit leur origine socioculturelle ou géographique, les moyens d'avoir leur place dans la Ville. Pas seulement la place que nous leur accorderions mais la place qu'ils souhaitent eux-mêmes définir et gagner », tel est le sens de la Politique Jeunesse de la Ville de Perpignan. **Il s'agit de**

permettre aux adolescents de développer des projets, de découvrir des activités, de gagner en autonomie, mais aussi de favoriser la sociabilité et le mieux vivre ensemble.

Pour cela, la Ville de Perpignan a mis en place et gère **4 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)** et **10 espaces Adolescence et jeunesse (EAJ)** animés par des animateurs professionnels.

Aujourd'hui, le service politique jeunesse est à la fois un service « ressource » et un service « gestionnaire » : **il accompagne dans leurs projets les équipes d'animation des centres sociaux, les associations, les collectifs de jeunes ou leurs parents. Il met divers outils à leur disposition. Il contribue dans le cadre du projet « une ville solidaire », à la transversalité de l'offre de service des différentes directions** du département « vie sociale, sports, culture et éducation ». **Enfin, il assure une fonction d'interface avec l'ensemble de l'environnement social lié à la jeunesse : Bureau information jeunesse, Mission Locale Jeunes, Résidence Habitat Jeunes, Maison de l'emploi et de l'entreprise, Fonds d'aide aux jeunes, Fédération d'éducation populaire, Université, ...**

Plusieurs dispositifs et actions sont proposés chaque année :

- **Séjours collectifs Z'y va** : proposent des séjours de loisirs collectifs aux adolescents 12-17ans de la ville de perpignan. Les séjours abordent une large palette de thématiques, pleine nature, culturelle, sportives, scientifiques, environnementale, artistiques...
- **Fonds Initiative Jeunes** : s'adresse à l'ensemble des jeunes de 12 à 30 ans et se destine à soutenir, encourager et promouvoir les initiatives individuelles et/ou collectives dans les domaines culturels, sportif, social, artistique, scientifique, humanitaire. Il vise également à la mobilité des jeunes dans le cadre transfrontalier, à développer la citoyenneté et à renforcer le lien social.
- **Passerelle BAFA** : ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse et offre l'opportunité à certains jeunes volontaires d'entamer le cursus BAFA (Brevet d'Aptitudes aux fonctions d'animateur) en réduisant le coût financier de la formation (stage théorique pris en charge). De plus, ce dispositif permet un suivi personnalisé du jeune jusqu'à l'obtention du stage théorique. La finalité est de permettre la découverte du milieu de l'animation socio culturelle étape par étape. Il s'agit également de valoriser les potentialités en matière d'animation que l'on peut observer chez certains jeunes.

- **Club Robotique** : accueille des jeunes entre 12 et 17 ans de Perpignan et autres villes du département. Il existe depuis 12 ans.

- **Perpijeux** : est un évènement familial et festif construit autour de la pratique du jeu. Il se décline en : une journée d'animation (jeux géants, de plateau, de figurine, du monde etc.), une soirée spéciale « jeux de sociétés » et une « nuit de jeu de rôle ».

- **Forum des Métiers et des Etudes Supérieures** : le forum invite tous les lycéens, particulièrement les élèves de classes de Première et Terminale, à préciser leurs projets d'étude et de formation pour structurer leur choix d'avenir. C'est aussi l'occasion de rencontrer des professionnels pour permettre un échange direct.

Eclairage sur les séjours collectifs Z'Y Va

Parallèlement, la Ville propose chaque année aux adolescents âgés de 12 ans à 17 ans résidant à Perpignan, un programme de séjours collectifs diversifiés. Organisé durant les vacances scolaires, ce programme appelé « ZY'VA » est le fruit d'une initiative de la Ville de Perpignan soutenue par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

C'est un dispositif ayant vocation à s'inscrire dans une logique de parcours et non de logique de guichet de loisirs pas cher.

L'idée est de permettre aux adolescents, quelle que soit leur origine géographique, culturelle, de découvrir de nouvelles activités et de se rencontrer d'où son organisation territoriale.

Au rythme des saisons le dispositif « ZYVA » propose des séjours de 3 à 7 jours, en internat ou en externat, les séjours abordent une large palette thématique : Découverte d'activités de pleine nature adaptées en fonction des saisons, d'activités scientifiques, d'activités liées au patrimoine ou à l'environnement, d'activités artistiques et culturelles.

Exemple de projet : « ZYVA Développement durable » organisé, durant l'été 2013 : Camping écologique, tourisme durable, énergies renouvelables et biodiversité sont les thèmes abordés dans ce séjour. L'idée est également d'aborder la notion d'empreinte écologique : comment faire pour réduire cette empreinte écologique ? Réponse : en diminuant les transports, en cuisinant solaire, en utilisant d'abord les installations du camping...



Perpijeux, un évènement annuel, familial et festif construit autour de la pratique du jeu.

En 2013 :

- ➔ ce sont plus de **75 séjours différents** et plus de **800 places** qui ont été proposées aux jeunes, par la Ville, **couvrant 12 semaines de vacances sur un total de 17**
- ➔ **386 adolescents différents bénéficiaires**, issus de l'ensemble des territoires de la ville, dont 15% de nouveaux inscrits (été 2013)
- ➔ Le public : les jeunes sont originaires de toute la Ville. La répartition de la fréquentation est de 20 à 30% par quartier :
 - ✓ Nord : 23 % de la participation totale (67 ados)
 - ✓ Est : 27 % de la participation totale (103 ados)
 - ✓ Ouest : 33 % de la participation totale elle est en hausse sur ce territoire (125 ados)
 - ✓ Centre Ville : 17% de la participation totale (67 ados)

6) Des actions en faveur des populations fragiles mises en place par le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une structure clé dans la politique sociale menée par la Ville.

Une part importante de son action est orientée vers les personnes de plus de 60 ans, les personnes handicapées, les populations les plus fragiles et la lutte contre la précarité. Il assure également une mission d'accueil généraliste. Ainsi,

tout citoyen de la commune connaissant une difficulté particulière peut s'adresser au CCAS, afin d'être renseigné, orienté ou directement aidé, dans le cadre des missions d'aides légales ou de la politique sociale décidée par la Ville.

→ Le budget alloué au CCAS, à progressé entre 2009 et 2012 de + 600 000 €. Il se maintient au même niveau en 2013.

→ Le montant annuel de la subvention apportée par la Ville en 2013, aux missions du CCAS s'élève à 1,6 M €, soit + de 37,92 % de son budget Général

➤ Les actions engagées :

- **Le service d'aide ménagère :**

L'aide ménagère a pour mission d'accomplir chez les personnes âgées ou handicapées un travail matériel, moral et social, contribuant à leur maintien à domicile ; elle assure les travaux d'entretien courant du logement, les courses, la confection des repas et les soins sommaires d'hygiène, le lavage du linge, le repassage, l'accompagnement à l'extérieur.

→ En 2013 : 210 000 heures réalisées chez 1 400 bénéficiaires de l'aide à domicile

- **Espace Seniors :**

La Ville de Perpignan, par l'intermédiaire de son CCAS, a décidé la création d'un espace dédié au 3^e âge. Mis en place courant 2011 l'Espace Senior propose à toute personne retraitée, ainsi qu'à son entourage, un guichet unique de proximité



centralisant l'ensemble des réponses aux questions ou préoccupations de ce public.

Il s'articule autour de trois axes :

- un espace généraliste d'écoute et d'information : 6 000 personnes reçues.
- un espace spécialisé d'accompagnement social et un espace innovant d'accompagnement socio préventif des seniors au logement : 540 personnes reçues pour lesquelles 1760 interventions ont été réalisées.

- **Les sorties accompagnées :**

Solitude, exclusion, précarité, dépendance... un nombre croissant de personnes âgées se retrouvent en marge de notre société et en situation d'isolement social. Le CCAS a mis en place ce service qui est destiné aux personnes de + de 60 ans et/ou handicapées résidant sur la commune de Perpignan. Les possibilités de sorties sont variées : médecin, courses, banque, poste, coiffeur, cimetière, visite à des amis ou parents, visite au conjoint hospitalisé ou en maison de retraite.

→ 191 personnes transportées pour 1 150 sorties réalisées.

- **Le portage de repas à domicile :**

Créé en novembre 1992, le portage à domicile est ouvert aux personnes âgées et handicapées et à d'autres personnes pour des périodes courtes (exemple : sortie d'hospitalisation).

La livraison est également une source d'échanges, l'accompagnement fait partie de la prestation.

Les tarifs appliqués sont fonction des ressources.

→ 6 000 repas sont livrés tous les mois à 358 bénéficiaires.

- **Le plan canicule :**

Il prévoit afin de favoriser l'intervention des services d'assistance à domicile en cas d'urgence, le recensement par la Ville des personnes qui en font la demande personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

→ Plus de 100 personnes ont fait leur demande d'inscription en 2013.

- **Le pôle insertion du CCAS**

L'insertion est une priorité de la politique sociale retenue par la Ville de Perpignan. Le chantier d'insertion est un outil qui a été mis en place dès 2006.

Objectifs de l'action :

- Accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi ;
- Favoriser la mixité des publics ;
- Ancrer le projet du chantier d'insertion sur le territoire.

Le passage en chantier permet :

- systématiquement de résoudre les problématiques sociales (logement, santé, difficultés financières) ;
- Mais aussi de résoudre les problèmes de mobilité (passage du permis de conduire) ;
- De donner une expérience professionnelle à des personnes qui soit n'en ont jamais eu, soit l'ont perdu depuis plus de 2 ans ;
- D'intégrer un dispositif de qualification pour environ 30% ;
- De trouver un emploi pour 20% d'entre eux.

Le CCAS porte aujourd'hui 4 chantiers d'insertion :

- Cadre de vie et entretien
- Cadre de vie et bâtiment
- Corridors écologiques
- Jardins de Ville

→ En 2013 : **40 personnes** ont bénéficié de ces chantiers d'insertion sous la forme de contrats aidés.

Le coût brut des 4 chantiers s'élève à 793 710 €.

Les contrats des salariés sont financés en grande partie par l'État. La Ville de Perpignan participe à cette action à hauteur de **55 000 €** sous la forme d'une participation à l'insertion. De plus, le CCAS qui est subventionné par la Ville ajoute **120 083 €**.

A cela s'ajoute une aide de l'OPH Perpignan Méditerranée de 581 000 € et du Fond de solidarité européen (FSE) de 120 000 € environ et de PMCA 7 400 €. La différence est financée par l'État avec la prise en charge des CAE.

- **Des partenariats en faveur de la précarité énergétique**

Afin que l'énergie ne soit pas un facteur d'exclusion sociale, des partenariats ont été signés en 2013, entre la Ville, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale, avec EDF et GDF SUEZ. Ce partenariat devrait permettre aux foyers

en situation de précarité de mieux maîtriser leur énergie. Il se décline par **diverses actions portant notamment sur l'aide aux impayés et la mise en œuvre d'actions de préventions.**

L'objectif est d'abord de former au mieux les acteurs du CCAS qui sont sur le terrain afin qu'ils puissent informer les publics sur la façon de maîtriser leur énergie. Un numéro solidarité dédié aux travailleurs sociaux, a ainsi été mis en place par les opérateurs, dans le but de faciliter leur accès à l'information face aux situations rencontrées.

En outre, des actions de sensibilisation et d'information seront proposées au personnel des centres sociaux en charge de l'action auprès des familles. Ainsi formés, les référents familles pourront, par le biais d'associations spécialisées, mettre en œuvre, des réunions d'informations auprès des habitants. De fait, les acteurs sociaux s'engagent lors de contacts avec les familles en difficulté à promouvoir les tarifs sociaux et les éco gestes.

Un repérage des familles pouvant bénéficier des dispositifs d'aide à la rénovation des logements sera aussi prévu au cas par cas au sein du CCAS et des quartiers prioritaires.



Former les acteurs du CCAS à la précarité énergétique et aux éco-gestes pour qu'ils soient des relais d'information



Un bureau d'accueil dédié aux seniors

➤ Les pistes d'amélioration pour l'avenir :

Améliorer encore la communication auprès des publics et l'information entre les services de la Ville et le CCAS est un des principaux axes d'amélioration du service rendu aux usagers. Objectifs : améliorer son efficacité, mais aussi simplifier au maximum les démarches afin de mieux répondre aux demandes des citoyens.

Depuis maintenant un an la ville inclus systématiquement dans son journal de quartier une information sur un ou plusieurs services du CCAS. Cette action doit être pérennisée afin de mieux informer la population des actions et services que le CCAS est en mesure de leur proposer. Les échanges entre le CCAS et les mairies de quartiers doivent être renforcés afin que ces derniers aient une bonne connaissance des missions du CCAS mais aussi pour qu'ils soient le relai auprès de la population en demande d'information.

7) La réduction des inégalités d'accès aux soins et le contrat local de santé

La Ville a créé en 2013, une Mission Santé Ville, rattachée au Département des affaires générales.

Dans le cadre du Contrat Local Santé (CLS) signé avec l'Agence Régionale de Santé, cette mission a un rôle transversal de coordination des acteurs institutionnels et associatifs médico-sociaux. **Elle a pour objectif de repérer les besoins en santé des Perpignanais et de mobiliser les professionnels, les institutions, et les associations de santé pour la mise place d'actions concrètes auprès des habitants. Elle doit contribuer ainsi à pérenniser les engagements financiers des institutions autour d'un projet commun dont l'objectif est notamment de faciliter l'accès aux soins et à la prévention des habitants des quartiers prioritaires et favoriser les synergies pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.**

Quelques exemples d'actions engagées :

➔ **Les Récrys de la santé organisés dans les centres sociaux de la Ville :** moments dédiés à la santé animés par le Comité Départemental d'Education pour la Santé. Ces Récrys permettent d'aborder les questions de santé avec les habitants. Elles se déroulent dans l'ensemble des centres sociaux de la ville.

➔ **Pause santé Tingat :** l'idée est de mettre en place un espace santé hebdomadaire afin de renforcer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des habitants des HLM du Puig en réduisant les inégalités sociales de santé. Cette pause santé est animée par une infirmière de santé publique et une diététicienne. Elle se déroule tous les mardis après-midi de 14h à 17h à l'espace « Tingat » place du Puig.



Pause santé Tingat

8) La mise en accessibilité des voiries et équipements recevant du public

La Ville s'est positionnée fortement depuis 1993, sur l'insertion des personnes handicapées dans tous les secteurs de la vie. Elle a mis en place un Comité Consultatif de Citoyens Handicapés, interlocuteurs de la Municipalité pour toutes questions relatives au handicap.

Améliorer encore les conditions de vie des personnes handicapées, leur rendre Perpignan toujours plus accessible et lutter contre les discriminations dont elles sont victimes, telles sont aujourd'hui, les ambitions de la Ville et du comité consultatif du Handicap, devenu depuis commission intercommunale englobant l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, les opérations d'aménagement menées sur la Ville de Perpignan prennent systématiquement en compte la problématique de l'handicap et de l'accessibilité, notamment à travers les aspects suivants :

Concernant les bâtiments publics :

- mise aux normes des bâtiments recevant du public,
- prise en compte des règles d'accessibilité lors de créations de bâtiments neufs,
- installation d'ascenseurs,

- accessibilité aux abords des bâtiments, (création de rampes).

Concernant la voirie et l'espace public :

- amélioration des conditions de cheminement sur l'espace public,
- assurer une continuité des cheminements piétons,
- procéder à l'élargissement des trottoirs,
- assurer un meilleur partage de la voirie entre les espaces dédiés à la voiture et les espaces affectés aux piétons,
- limiter la présence des encombrants (mobiliers) sur les trottoirs,
- adapter certains équipements pour les déficients visuels (potelets, feux tricolores sonores, signalisation au sol, bandes d'éveil de vigilance,
- améliorer l'éclairage public afin de résorber les zones d'ombre et l'effet d'éblouissement et assurer une meilleure uniformité,
- abaisser des bordures de trottoirs, mise en accessibilité des quais de bus.

Chiffres clés de l'accessibilité en 2013 :

- **36 carrefours à feux équipés pour les personnes malvoyantes** (dispositifs sonores). Durant les 4 prochaines années, l'ensemble des 80 carrefours sera équipé de dispositifs sonores
- **754 places de stationnement sont réservées sur le domaine public** pour les GIG/GIC. Le stationnement est gratuit sur les zones payantes pour les détenteurs du macaron GIG/GIC.
- **Plus de 40 abaissements de trottoir réalisés en 2013**
- **75 % du réseau des lignes de bus accessibles.**
- Le plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux est engagé. Il sera achevé en 2015. Les principales difficultés portent sur la mise en accessibilité des bâtiments inscrits ou classés du secteur sauvegardé.
- **90 % des structures pour enfants (écoles, crèches, centre de loisirs) ont été rendues accessibles.**

8.1) La mise en accessibilité des voiries :

De nombreux aménagements ont été réalisés en quelques années sur la voirie, d'autres actions se poursuivent ou sont en projet pour une meilleure accessibilité de la cité. **Toutes ces actions s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre du plan « PAVE » de mise en accessibilité des voiries et espaces publics, adopté en décembre 2011.**

A noter que le P.A.V.E de Perpignan a fait l'objet d'une concertation continue durant sa phase d'élaboration dans le cadre des instances municipales d'accessibilité pour des personnes handicapées. Les membres permanents de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées et des représentants des associations membres du comité consultatif du handicap ont été associés.

Aujourd'hui, le P.A.V.E sert à mettre en cohérence la politique de mise en accessibilité, il détermine une stratégie, définit les itinéraires prioritaires, les aménagements nécessaires à une bonne accessibilité sur ces axes et prend en compte l'intégralité de la chaîne de déplacement.

→ **En 2013, l'enveloppe budgétaire allouée pour les interventions sur le domaine public approche les 20 millions d'euros**, parmi lesquels :

- ✓ Des opérations d'envergures (Bd A. Briand, Cours Lassus, Pl de Belgique, parvis de groupes scolaires, etc.)
- ✓ Programme de réfection de trottoirs...

→ **250 000€ ont été consacrés à des opérations ciblées pour la mise en accessibilité des espaces publics**

- ✓ Abaissement de bordures de trottoir pour faciliter les traversées piétonnes
- ✓ Création de rampes pour Personnes à Mobilité Réduite
- ✓ Amélioration de continuités piétonnes (réfection du revêtement d'un trottoir, Etc.



Carrefours équipés de dispositifs sonores pour les malvoyants



Aménagement d'un ascenseur sur le Groupe scolaire Anatole France

Parmi les principales opérations réalisées en 2013 :

- ✓ La requalification du boulevard A. Briand, du Cours Lassus et le chemin Passio Vella (pour plus d'informations sur ces opérations, voir la rubrique concernant la charte d'aménagement de l'espace public, dans la finalité 1).
- ✓ Avenue Joffre : création de continuité piétonne pour un montant de 93 000€ (travaux en cours)
- ✓ Carrefour Mercader - Brutus : création d'un abaissement de bordures pour un montant de 14 000€
- ✓ 29 rues Andral, 1 rue Binet et 17 rue Barthez : abaissement de bordures sur passage piéton pour un montant de 11 000 €
- ✓ Angle de la rue F. Broussais et avenue Gadel : abaissement de bordures sur passage piéton pour un montant de 12 500€
- ✓ 36 avenue de Prades : abaissement de bordures sur passage piéton pour un montant de 12 000€
- ✓ Quai Sadi Carnot : abaissement de bordures sur passage piéton pour un montant de 21 000€

8.2) La mise en accessibilité des Equipements publics

• Concernant les bâtiments neufs :

Toutes les nouvelles réalisations et extension de bâtiment intègrent systématiquement la problématique de l'accessibilité et sont soumis à autorisation de la commission mixte de sécurité et d'accessibilité.

• Concernant le patrimoine Historique

Un diagnostic a été réalisé en 2011 afin de prioriser les interventions et d'établir un programme de travaux, de façon à être conforme à la réglementation au 1er janvier 2015.

→ 500 000€, répartis sur 2013 et 2014, sont consacrés à ce programme.

Ainsi, les conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite et les mises aux normes handicapées ont été améliorées, par l'intégration d'ascenseurs (si étage), la création de rampes d'accessibilité, la réalisation de cheminements podotactiles, l'installation de mains courantes et nez de marches (escaliers), la création de WC handicapés, etc., **dans le cadre des principales opérations suivantes réalisées en 2013 :**

- ✓ L'extension du Groupe scolaire Les Platanes



Mise en accessibilité de l'école les Platanes

- ✓ Les Restructurations des 4 groupes scolaires Groupe scolaires : Zay/Curie / Herriot, d'Alembert, Boussiron et Vertefeuille
- ✓ Le parc des sports
- ✓ L'annexe Mairie Porte d'Espagne
- ✓ La Maison des associations Saint-Mathieu
- ✓ Le Couvent Sainte-Claire et les archives municipales
- ✓ Le parvis de la Cathédrale

• Concernant le patrimoine bâti existant

Un programme de travaux a été mis en place à l'horizon 2015.

→ Chaque année, depuis 2010, Perpignan consacre un budget minimal de 400 000€/an pour la mise en accessibilité des équipements publics existants (bâtiments communaux, groupes scolaires, bâtiments associatifs...)

- Après un programme important de mise en accessibilité des mairies et annexes en 2012,
- En 2013, ce sont à nouveau **11 bâtiments communaux**, principalement des bâtiments associatifs ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité pour un montant total de 452 000€ :
 - ✓ **7 bâtiments mis à disposition des associations** : les Maison des

Associations Saint Jacques et Las Cobas ; le Bridge Club Mondony ; les 2 immeubles situés rue du Vilar ; l'immeuble situé rue Sainte Catherine (qui accueille un centre social et des associations) ; et l'immeuble du 52 Rue Foch (qui accueille le Comité des œuvres sociales de la Ville et diverses associations) ;

- ✓ La caserne Gallieni qui accueille des associations ;
- ✓ L'immeuble situé rue Bartissol, qui accueille les services administratifs de la Direction Gestion du Domaine Public ;
- ✓ Les écoles Primaires Jules Ferry et Anatole France.

Les principaux travaux concernent : l'élargissement des portes, la création de rampes d'accès et gardes corps, la mise en conformité des sanitaires et la mise en place d'une signalétique pour les malvoyants. La création d'un ascenseur a également été nécessaire sur le site de la Caserne Gallieni, pour les écoles Anatole France et Jules Ferry.



Mise en accessibilité du Couvent Sainte Claire

- La Ville de Perpignan compte plus de 300 bâtiments ouverts au public.
- Aujourd'hui, 88% de ces bâtiments sont accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite, soit l'ensemble des mairies de quartiers et annexes, ainsi que les principaux bâtiments communaux recevant du public, 90% des structures pour enfants (groupes scolaires crèches, centre de loisirs), ainsi que les bâtiments sociaux et associatifs, et les cimetières
- Fin 2014 : 95% de l'ensemble des bâtiments communaux seront accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

9) Actions en faveur de la propreté urbaine et de la prévention des incivilités

Dans un souci constant d'amélioration du cadre de vie des perpignanais, la propreté urbaine et la prévention des incivilités est l'une des priorités de l'équipe municipale :

9.1) Un plan d'actions propreté

Un plan d'actions propreté a été mis en place depuis le mois de mai 2011, en réponse à plusieurs dysfonctionnements constatés, tel que :

- Le manque de lisibilité des moyens déployés
- La continuité de l'espace public non assurée
- Le problème des cartons des commerçants, des encombrants, des déchets verts et des dépôts sauvages
- Des moyens matériels de propreté mal ou sous-utilisés
- La nécessité de lutter contre l'incivilité

Ce plan décline 4 mesures principales. Le bilan détaillé ci-après fait un état de l'avancée du plan d'actions au 31 décembre 2013 :

→ **Rendre visible l'action de propreté :**

- **Réorganiser le dispositif week-end** : avec un effectif de 31 agents volontaires au trimestre, cette réorganisation mise en œuvre depuis juillet 2012, permet de garantir une activité régulière le weekend.



- **Modifier les horaires journaliers des balayeurs** : de 6h45 à 13h30 et 13h à 19h en semaine, avec un complément d'agents saisonniers en saison estivale pour une activité jusqu'à 21h. Cette modification mise en œuvre depuis mai 2011 a permis de garantir une continuité de l'action propreté et une visibilité des équipes de propreté notamment en centre ville

→ **Moderniser le matériel**

En 2013, la Ville a fait l'acquisition d'une benne à compaction destinée à la collecte des cartons des commerçants sur le centre ville. Cette benne remplace 3 camions plateaux et permet à la fois de réduire la consommation de gazole et donc de CO2, avec toujours la même qualité de service et une équipe d'agents dédiée à cette mission qui est aujourd'hui bien identifiée par les commerçants.

La Ville a aussi fait l'acquisition cette année de 5 soufflettes électriques et des aspirateurs urbains. Ces appareils sont plus silencieux, plus légers, ils ne génèrent plus le problème d'odeur et de vibrations : c'est à la fois un meilleur confort de travail et moins de risques pour les agents et parallèlement moins de bruits pour les administrés. Ces nouveaux outils contribuent en outre à changer l'image et le regard de la population sur le balayeur en lui apportant plus de technicité.

Enfin, elle vient de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique équipé d'une lance pour le nettoyage des rues et d'un plateau pour la collecte des

corbeilles de l'hyper-centre. Cet appareil offre les mêmes possibilités que les anciennes machines, à la différence qu'il est absolument silencieux et ne génère aucune émanation de Co2.

→ **Renforcer et valoriser le rôle du balayeur piéton**

- **Faire évoluer la mission des îlotiers** (cf. paragraphe ci-dessus sur l'évolution et la modernisation du matériel)

- **Responsabiliser les agents par le découpage du territoire en secteurs d'îlotage**, avec des fréquences de passage défini. Le dispositif est mis en place sur le centre ancien depuis fin 2011. Le déploiement est en cours sur les quartiers périphériques, au fur et à mesure du renforcement des équipes.

- **Renforcer les effectifs de balayeurs** : 2013 a été marquée par le recrutement d'une douzaine de contrats emplois d'avenir. Durant près de 7 mois ces jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, ont été encadrés par un tuteur et formés à tous les métiers de la propreté (désherbage, balayage...). A l'issue de cette formation, ils seront affectés pour renforcer les équipes en fonction des besoins

→ **Mettre en place des opérations « grand nettoyage » sur certains sites**

En décembre 2013, les services de la ville ont réalisé le décapage l'ensemble des rues piétonnes du centre ville.



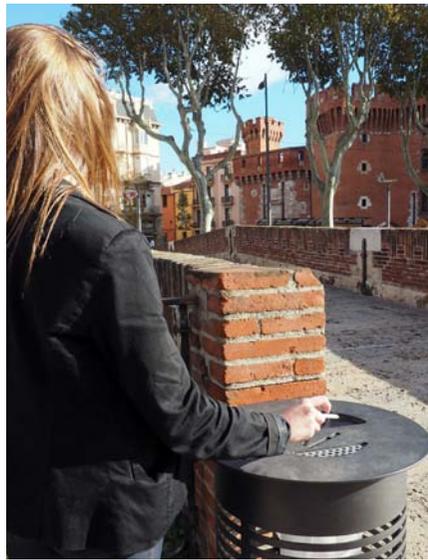
En 2013, un espace d'ébats pour chiens a été créé sur le quartier Sud

→ **Lutter contre l'incivilité**

- **Communiquer et sensibiliser** : en 2012, une campagne d'affichage sur les incivilités avait été lancée afin d'interpeller les perpignanais et de contribuer à changer les mentalités. En 2013, cette sensibilisation s'est poursuivie par la rédaction d'articles réguliers dans Journal de Perpignan et sur le site internet.
- **Développer les équipements et mobiliers de propreté** : en 2013, **40 corbeilles à déchets supplémentaires ont été installées sur le Centre-ancien**. Situées sur des sites stratégiques tels que les passages piétons, les intersections de rues, etc., ces corbeilles, majoritairement équipées de cendriers, viennent compléter les 160 déjà installées en cœur de ville. Esthétiques, elles se fondent dans le mobilier urbain et permettent de maintenir la propreté en ville.

La Ville augmente également progressivement le nombre de corbeilles, canisites et « totems poches à crottes ». L'implantation se fait en collaboration étroite avec Mairies de quartiers et les commerçants, dans un souci de réponse aux besoins de proximité.

Ainsi, en 2013, un espace d'ébats pour chiens a été créé sur le quartier sud, au niveau du jardin de la Butte. 60 corbeilles supplémentaires ont également été installées en 2013 sur les quartiers périphériques.



9.2) Les Chiffres clés de la propreté urbaine en 2013 :

- **8,4 M€** est le budget annuel consacré en 2013, à la propreté, l'un des plus importants de la Ville.
- L'équipe de propreté urbaine totalise **202 agents**.
- **23 tonnes de cartons** récupérés /mois auprès des commerçants, une tendance à la hausse, par rapport à 2012.
- **425 tonnes/mois de divers déchets collectés manuellement** par le service propreté.
- **742 corbeilles**, sur la Ville
- **Plus de 1 000 tags traités par an**,
- **178 distributeurs de poches à crottes canisites** sont disponibles sur la Ville pour lutter contre les déjections canines.
- **17 tonnes de déjection canines**, récupérées,
- **45 interventions de décapage en 2013**,
- Le parc est composé de **109 machines** :
 - ✓ 9 deux roues
 - ✓ 35 équipements de nettoyage
 - ✓ 53 véhicules de 3,5 tonnes
 - ✓ 12 véhicules poids lourds.

9.3) La brigade de l'environnement rattachée à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier et des Annexes pour un meilleur maillage du territoire.

A pied, à vélo ou à scooter, les 10 agents de la brigade de l'environnement, tous assermentés, effectuent des patrouilles, contrôlent et relèvent les incivilités en matière de propreté des voies et espaces publics : dépôts sauvages, déjections canines, encombrants, affichage sauvage, tags, animaux errants...

Lorsqu'ils constatent une infraction, les agents installent un ruban de chantier et surtout, une affiche informant que l'infraction peut donner lieu à une amende de 450€ et qu'une enquête est en cours. S'il n'y a pas de flagrants



délits, les agents vont en effet enquêter afin de pouvoir identifier les auteurs des incivilités et sensibiliser les personnes concernées.

Et cela fonctionne ! Au-delà de la surprise, l'accueil de la population est plutôt positif. La plupart des infractions relèvent le plus souvent d'une méconnaissance, de la simple négligence ou de mauvaises habitudes. Un petit rappel à l'ordre suffit pour que les auteurs réparent leur incivilité.

Le rôle principal de cette brigade consiste en effet, à faire de la pédagogie, de la sensibilisation et de la prévention !

Créé en juin 2010, cette brigade a été transférée à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier le 5 mars 2012, dans une logique de territorialisation de l'action municipale au plus près des habitants.

Deux agents sillonnent désormais chaque territoire de la ville. Ils peuvent ainsi effectuer des tournées et une présence plus régulières. Ils réalisent aussi un travail de fond afin d'informer les syndicats, les commerçants, les concierges et les habitants des moyens qui sont mis à leur disposition. Ils favorisent le contact de manière à créer un climat de confiance et de coopération auprès de citoyens qui désormais sont habitués à les voir circuler dans le quartier.

→ Depuis leur rattachement à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier et des Annexes : **7 259 incivilités** ont été signalées par les agents et ont donné lieu à un rapport. La très grande majorité sont des constats de dépôts sauvages ou d'encombrants (plus de 3 000 dépôts sauvages ; plus de 1 000 dépôts d'encombrants).

9.4) Le service de surveillance des parcs et jardins rattaché également à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier et des Annexes.

Le service Surveillance des parcs et jardins est chargé de l'ouverture et de la fermeture de 22 parcs répartis sur toute la ville. Parmi ces 22 parcs, 4 bénéficient d'une surveillance permanente, avec 18 agents affectés à cette mission (le Square Bir-Hakeim, les jardins de la Digue d'Orry, le Parc St-Vicens, le Parc Maillol). Les autres agents effectuent, l'ouverture, la fermeture et la surveillance des 18 autres jardins et espaces-verts.

Depuis, le 1^{er} octobre, ces agents sont placés sous l'autorité directe du Directeur de la Proximité et des Mairies de Quartier.

L'objectif de ce rattachement est de permettre :

- Une meilleure synergie avec les agents de la Police Municipale et de la Brigade environnement déjà affectés dans les Mairies de quartiers,
- De mieux appréhender les spécificités de chaque parc, jardin, territoire et ainsi d'adapter le service aux demandes des usagers, en lien direct avec les mairies de quartier.

A terme, il est prévu qu'une trentaine de jardins et aires de jeux supplémentaires soient intégrés au dispositif de surveillance ponctuelle. Une véritable territorialisation par mairie de quartier ne sera réellement mise en place qu'après une période d'essai qui nécessite de revoir prioritairement l'organisation du service. Ce travail est en cours.

3.2. Perpignan, collectivité exemplaire est responsable en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

1) intégration des aspects sociaux et environnementaux dans la commande publique

(se référer à la finalité 5 « Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables).

IV. L'action de Perpignan au regard de l'épanouissement des êtres humains

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Les jeunes une priorité :**

- ➔ **Améliorer et développer le patrimoine scolaire :**

- ✓ **4,4 M€ investit en 2013**, pour l'extension et la restructuration du Groupe scolaire **Les Platanes** et du Groupe scolaire **Zay/Curie/Herriot**

- ✓ **+ 2M€ supplémentaires** pour **d'Alembert, Bousiron et Vertefeuille**, dont les travaux sont en cours et seront livrés en 2014.

- ➔ **L'éducation au développement durable :**

En septembre 2012, Perpignan avait impulsé un **programme d'éducation au développement durable**, auprès des écoles, des centres de loisirs et crèches qui sont de sa compétence.

En 2013, le programme s'est étoffé : 9 fiches actions ont été proposées (5 en 2012).

41 structures bénéficiaires en 2013, soit environ 900 enfants concernés

- ➔ **La santé par la pratique sportive**

Le Service activités physiques et sportives rattaché depuis 2013, à la direction de l'Action Educative et de l'Enfance a pour **mission de développer un programme d'actions liant activités physiques et sensibilisation à la santé, dans le cadre du**

Programme Educatif Local (PEL). Exemple d'opérations : « Santez-vous sport » (12 classes bénéficiaires) et « parcours du coeur » (1370 enfants participants). La Ville a également **aménagé un circuit au Parc des Sports et fait l'acquisition de 30 vélos. Elle met à disposition 2 éducateurs 4 après-midi par semaine**, qui accueillent les classes sur le parcours aménagé (en 2013 : ce sont 63 classes de CM2 qui ont été sensibilisées, représentant 1500 élèves).

- ➔ **Les nouvelles technologies entrent en classe**

En 2013, la Ville a consacré **395.000 € à l'équipement technologique des écoles**, pour notamment développer les blogs et implanter des Tableaux Blancs Interactifs (90 TBI déployés en 2013, 50 de plus en 2014).

- **La proximité**

En 2013 : **27 réunions publiques organisées, soit un peu + de 2/mois.**

Le rôle des Mairies de quartier a été renforcé : elles sont devenues de véritable « têtes de pont » assurant non seulement le premier contact entre l'utilisateur et l'administration mais aussi effectuant le suivi des diverses sollicitations, notamment dans les domaines prioritaires que sont la sécurité, la propreté et l'entretien de la voirie et des espaces

publics.

Renforcer la proximité, c'est aussi créer de nouvelles structures pour être au plus proche des habitants :

- ✓ En 2013, une **2^e Mairie de quartier a été créée au nord**,
- ✓ Des travaux d'extension sont en cours ou programmés en 2014, sur les mairies de quartiers Est, Ouest et Sud

La Ville développe aussi les jardins de proximité et les aires de jeux dans chaque quartier. **En 2013 : 3,4 M€ ont été consacrés pour l'aménagement de parcs, jardins et aires de jeux.**

- **Développement des services d'e-administration et télé-service**

Dans le cadre du processus de modernisation des services publics et de l'amélioration de la relation avec les usagers, Perpignan poursuit le déploiement des services d'e-administration et télé service en ligne :

- ✓ **Après l'application Smartphone** permettant aux perpignanais de recueillir tous les renseignements utiles en temps réel ;
- ✓ **Le portail famille a été mis en service au printemps 2013**, ce guichet virtuel, permet de faciliter les démarches des familles : s'inscrire ou déclarer une absence aux activités périscolaires et extra-scolaires, payer en ligne la cantine...

A retenir • A retenir •

- **Une vie associative riche et diversifiée**

Le budget consacré par la Ville en 2013, aux associations est de : **4,3 M€**,

La Ville aide près de 700 associations chaque année.

- **Arts et culture en mouvement**

→ **La diversité des arts partout et pour tous.** A Perpignan cela se traduit par :

- ✓ **la gratuité systématique de toutes les expositions artistiques,**
- ✓ **un grand nombre d'événements culturels gratuits organisés sur l'espace public,** tel que les projections de Visa, les jeudis de Perpignan, ou encore la traditionnelle fête des Rois mages...
- ✓ **une offre tarifaire très attractive et des réductions** en direction des demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, porteurs du justificatif minimum vieillesse ainsi que des tarifs pour les moins de 26 ans de 10 à 15€.
- ✓ **le fait d'offrir aux perpignanais la possibilité d'accéder au travail de grands artistes internationaux** (comme : Jeff Wall, Gissinger, Muntadas ou Marzullo),
- ✓ mais aussi de **donner leur chance à des compagnies et artistes locaux,** à travers par exemple la Casa Musical ou plus récemment les résidences d'artiste du théâtre. **Depuis 2013, le théâtre municipal est ainsi mis à disposition gratuitement des compagnies à travers un appel à projet.**

→ **La Ville se dote également de nouvelles structures pour faciliter l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité.**

✓ Avec la création en 2013, du **Centre d'Art Contemporain Walter Benjamin**, adossé à la Haute Ecole d'Arts.

✓ **et le projet du grand Rigaud.**, dont le démarrage des travaux est programmé au 2^e trimestre 2014, pour une ouverture prévisionnelle en 2016.

- **Le sport pour tous et à chacun son sport**

Depuis plusieurs années, la Ville de Perpignan mène **un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs**, dans pratiquement tous les quartiers.

L'objectif est de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier.

Cela se traduit par exemple par :

- ✓ **des équipements de quartier** : avec l'espace de proximité Dagneaux aménagé en 2013, Perpignan compte aujourd'hui **20 aires de jeux de proximité implantées sur toute la Ville** ;
- ✓ **mais aussi des salles de sports aménagées et mises à disposition des associations**, comme : la **Halle des sports Baxellerie** en 2012, la salle de **Boxe Torcatis** en 2013 ou les aménagements en cours du **stade Vernet Salanque** ;
- ✓ **C'est aussi le projet ambitieux de restructuration du parc des sports : 7,7M€** pour moderniser les équipements existants, intégrer les nouvelles disciplines et réhabiliter les espaces ouverts comme l'aire de fitness extérieure ou le parcours de santé.
- ✓ **jusqu'aux complexes professionnels que sont les stades Aimé Giral et Gilbert Brutus.**
 - Plus de **17M€ TTC** ont été investis **entre 1998**

et **2009** sur le stade Aimé Giral

- Plus de **14 M€ TTC** ont été investis **entre 2006 et 2012** pour la rénovation et l'extension du stade **Gilbert Brutus**.

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **La gestion des ressources humaines favorisant la cohésion sociale**

Chiffres clés 2013 :

- ✓ **257 agents ont bénéficié d'une promotion sociale.**
- ✓ **103 mobilités internes**
- ✓ **576 actions de formation**
- ✓ **914 agents formés**
- ✓ Part des travailleurs handicapés au sein de la Ville : **5,59%** (bilan 2012)
- ✓ Parité Hommes Femmes : **51 % d'hommes et 49 % de femmes** (effectif au 1^{er} octobre 2013).
- **La santé et la sécurité au travail**
 - ✓ **221 accidents de services recensés au 29 décembre 2012**, dont 152 ont donné lieu à un arrêt de travail, représentant 8 365 jours.
 - ✓ Les principales Directions concernées : Direction Environnement (67) et Direction Action Éducative et Enfance (42)
 - ✓ Evolution : + **23,57%** d'arrêt de travail par rapport à 2011

IV. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

Placer l'homme au cœur des préoccupations du développement durable est un des premiers principes inscrit dans la déclaration de Rio. En effet, si ces dernières années, l'attention de chacun a été attirée sur les dommages causés à l'environnement et à la planète, on ne saurait oublier que la définition du développement est avant tout de permettre « *la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins* ». **Le développement ne saurait être durable, s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement.**

A ce titre, la Ville de Perpignan mène une politique active en faveur de la jeunesse. Le Projet Éducatif Local, le développement sur le temps scolaire des pratiques sportives et le programme de réussite éducative... contribuent à l'épanouissement des jeunes perpignanais dans le cadre de valeurs citoyennes.

Le développement d'une administration de proximité permettant de mieux répondre aux attentes des perpignanais et à chacun de s'exprimer et de participer à la vie de la cité est également une des priorités de l'équipe municipale.

Enfin, la culture comme le sport se déclinent à tous les niveaux. L'objectif est de décroiser les genres, les publics, de favoriser la mixité et de rendre le sport et la culture accessible à tous et dans chaque quartier.

Mots clés déclinant la finalité « Épanouissement de tous les êtres humains », dans l'action territoriale

- Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain
- Éducation et formation tout au long de la vie
- Lutte contre la pauvreté
- Lutte contre toute forme d'exclusion
- Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...)
- Accès de chacun à une éducation de qualité.
- Parité et égalité professionnelle
- Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité
- Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics
- Gouvernance et démocratie participative
- Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité
- Participation des habitants et des usagers

4.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains

1) Les jeunes : une priorité

C'est pour cette raison, que depuis plus de 10 ans, la Ville a mis en place et anime un projet éducatif local avec l'ensemble des partenaires du territoire. C'est également dans ce cadre que chaque année, Perpignan aménage, reconstruit, agrandit son patrimoine scolaire pour permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions.

1.1) Améliorer et développer le patrimoine scolaire pour permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions

De nombreux travaux sont réalisés chaque année pour améliorer le patrimoine scolaire et permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions. Parmi les principales réalisations en 2013 :

➤ Les actions réalisées :



Groupe scolaire les Platanes

- **Groupe scolaire Les Platanes** – quartier Les Platanes

Création d'une nouvelle structure de 400 m² dédiée à la restauration scolaire afin d'accueillir dans deux réfectoires spacieux et fonctionnels, les enfants de maternelle et d'élémentaire. L'ouvrage est complété par la création de **deux bureaux** destinés à accueillir de réseau d'assistance et de service aux enfants en difficultés (RASED) et l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et **la réhabilitation des 130 m² de l'ancienne cantine, transformée en salle informatique et salle d'activités.**

En cohérence avec les objectifs du Plan Climat, le projet intègre une démarche environnementale de Très Haute Performance Energétique (BBC+): isolation thermique renforcée, gestion centralisée de l'énergie et installation de radiateurs basse température.

Parallèlement, des travaux de requalification de la voirie ont été réalisés, avec la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration de la sécurité des abords de l'école et des plantations d'arbres.

Montant de l'opération : 1,2M€ TTC – le projet a été livré fin juin 2013

- **Groupe scolaire Zay / Curie / Herriot** – quartier Saint-Martin

Restructuration du groupe scolaire et création de salles d'activités complémentaires.

Entre l'extension et la réhabilitation de l'existant 740 m² de surface ont été traités : création d'équipements communs comme l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE), de salles polyvalentes, salle de réunion, sanitaires et circulations pour les écoles Jean ZAY et Marie CURIE, et parallèlement suppression de préfabriqués et réalisation d'une extension pour agrandir l'école maternelle Edouard HERRIOT qui passe de 5 à 6 classes.

L'extension est réalisée en ossature bois, l'isolation thermique a été renforcée et des protections solaires installées pour le confort d'été.

Montant de l'opération : 3,2M€ TTC – projet livré en décembre 2013

- **Groupe scolaire d'Alembert** – quartier Saint Assisclé

Restructuration Groupe Scolaire.

Les travaux sont en cours sur ce groupe scolaire qui va bénéficier d'une

restructuration, dans le cadre de la politique d'éradication des bâtiments préfabriqués :

- création de bâtiments communs élémentaires I et II et ALAE
- restructuration des écoles élémentaires et de la maternelle.

L'extension permettra de créer des salles supplémentaires pour les diverses activités scolaires : motricité, bibliothèque, arts plastiques, bureaux, rangements et sanitaires.

Parallèlement à la restructuration, la mise aux normes d'accessibilité sera réalisée et des travaux d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (toitures et façades) seront réalisés.

Montant estimatif de l'opération : 1,2M€ TTC – le projet est en cours – livraison prévue en août 2014.

- **Groupe scolaire Boussiron** – quartier Las Cobas

Restructuration et extension du service de restauration

Le projet consiste en la restructuration du service de restauration existant de 207 m² comprenant la mise aux normes nécessaires avec la création d'un office spacieux et fonctionnel, associé à l'agrandissement des surfaces utiles des réfectoires de 77 m².

Création également d'une liaison couverte entre l'école élémentaire et la restauration.

Le projet comprend dans son programme des prescriptions environnementales et s'inscrit dans une démarche de Très haute performance Energétique (T.H.P.E.) : réflexion notamment sur l'optimisation des apports solaires été, comme hiver et sur une gestion de l'énergie adaptée à l'occupation.

Montant estimatif de l'opération : 500 000 € TTC – le projet est en cours, livraison prévue juin 2014.

- **Ecole élémentaire Vertefeuille** – quartier Moulin à Vent :

Extension de l'école élémentaire : 2 classes supplémentaires + sanitaires

La réalisation de nouvelles zones d'habitation dans les quartiers sud va entraîner une augmentation sensible des effectifs scolaires.

En maternelle, les enfants pourront être accueillis dans la structure existante mais en élémentaire il est nécessaire de prévoir une extension des locaux.

L'extension réalisée en ossature bois, comprendra : 2 salles de classe, un bloc sanitaire et un local de rangement, soit une surface d'environ 180 m².

Montant de l'opération estimé à 395 000 € TTC - le projet est en cours, livraison prévue août 2014.

➤ Les perspectives pour 2014 :

- **Pôle enfance Claude Simon** – quartier Mas Vermeil

Extension : 1 classe maternelle, 1 classe élémentaire.

Dans ce secteur où l'urbanisation se développe, le nombre d'enfants à scolariser est en augmentation. Pour répondre à cette demande, le groupe scolaire nécessite un agrandissement, afin de continuer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Le projet comprend la réalisation 2 classes (1 pour l'école élémentaire, 1 l'école maternelle), ainsi qu'un dortoir et des sanitaires.

Soit une extension de 190 m²

Montant estimatif de l'opération : 902 829 € TTC – Début des travaux au 1er trimestre 2014.

- **Groupe scolaire Blaise Pascal** – quartier Mailloles

Construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire et restructuration partielle des locaux existants.

Là aussi, le nombre d'enfants à scolariser est en augmentation. Le projet prévoit, dans un premier temps, de construire un nouveau service de restauration avec une zone office fonctionnelle aux normes européennes et 2 salles de réfectoire maternelle et élémentaire. Soit une surface totale d'extension de 260 m².

L'ancienne cantine de 124m², sera ensuite entièrement réhabilitée afin d'y aménager 2 nouvelles salles.



Extension de l'école élémentaire Vertefeuille (image de synthèse)

Parallèlement, les entrées extérieures des écoles maternelle et élémentaire seront réaménagées pour améliorer et sécuriser les conditions d'accès et agrandir la cours de récréation en aménageant un espace sportif réservé aux élèves. En complément, l'espace public attenant sera requalifié.

Montant de l'opération estimé à 750 000 € TTC – Début des travaux au 2e trimestre 2014

- **Groupe scolaire DAGNEAUX**

Une étude est en cours sur ce groupe scolaire. La cantine est devenue trop exigüe et doit être mise aux normes. D'autre part l'augmentation des effectifs de l'école maternelle impose l'aménagement d'une classe supplémentaire.

Afin de répondre à cette double problématique il a été décidé de construire un nouveau service de restauration de 250 m², qui comprendra une zone office fonctionnelle et aux normes européennes et 2 salles de réfectoire maternelle et élémentaires spacieuses et agréables. Dans les locaux libérés de l'ancienne cantine, une salle de classe maternelle supplémentaire avec un dortoir et un bloc sanitaire seront aménagés.

L'étude est en cours – le démarrage des travaux sont programmés pour le 3e trimestre 2014.

- **Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU** - extension

Une étude est programmée en 2014 sur ce groupe scolaire. Le projet consiste à moderniser, mettre aux normes et restructurer entièrement le bâtiment (recomposition des salles de classe, réalisation d'un nouveau service de restauration) qui sera en outre rendus accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Parallèlement des travaux renforcés d'isolation thermique des bâtiments (toitures et façades) seront réalisés pour un confort des usagers et une réduction sensible des consommations énergétiques.

La superficie totale traitée représente 643 m². **Lancement de l'étude en 2014.**

1.2) Un projet Educatif local pour favoriser la réussite :

Les actions en faveur des enfants de 0 à 18 ans s'inscrivent dans le Projet Educatif Local (PEL) qui fédère l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Le projet éducatif local regroupe en effet l'ensemble des acteurs éducatifs (services publics d'État, Ville de Perpignan, associations, structures culturelles et

sportives, parents autour d'un programme commun d'actions éducatives qui repose sur des valeurs fortes : lutte contre les inégalités, l'accès à tous aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports...

➔ **Le PEL 2012/2015 définit 3 priorités :**

- Diversifier les modalités d'accueil et de participation des familles aux actions éducatives.
- Expérimenter des parcours éducatifs cohérents sur les différents temps scolaires, péri scolaires, extra scolaires sur l'année.
- Conforter l'accès à une offre éducative de qualité (améliorer le cadre d'accueil des structures, garantir la qualité d'encadrement en planifiant une formation continue des personnels, diversifier les propositions d'activités...).

➤ **Les actions réalisées :**

a) Un programme d'éducation au développement durable (AEPDD) dans le cadre du PEL

L'éducation au développement durable est indispensable pour mobiliser et faire évoluer les comportements. Les jeunes sont les citoyens de demain et donc une cible privilégiée pour faire évoluer les comportements et les habitudes sur le long terme.

C'est pour cette raison qu'en septembre 2012, la Ville de Perpignan a souhaité impulser un programme d'éducation au développement durable, notamment auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches qui sont de sa compétence.

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET), 6 thématiques ont été identifiées par les élus, comme prioritaires :

- la science expérimentale et l'énergie
- le tri sélectif des déchets
- les espaces et ressources naturelles (biodiversité, eau, air)
- la santé par l'alimentation et l'éducation physique
- la mobilité
- les solidarités

A travers ces thématiques il s'agit d'amener les plus jeunes à s'interroger sur les bons gestes, les bons réflexes à appliquer et à transmettre dans leur entourage

afin d'agir durablement sur la modification des comportements et des habitudes de consommation.

(NB : en ce sens, le programme AEPDD répond aussi aux finalités 1,2 et 4).

La Ville de Perpignan et la direction des services départementaux de l'Education nationale des Pyrénées-Orientales ont souhaité que la **démarche d'éducation au développement durable, s'inscrivent dans une procédure unique : l'appel à projet d'éducation au développement durable (APEDD)** qui est organisé autour de fiches actions répondant aux 6 thématiques identifiées.

L'Appel à Projet d'Education au Développement durable (APEDD) a pour objet de coordonner, de regrouper, de rationaliser et de favoriser la complémentarité des projets, d'optimiser et de coordonner les moyens, les compétences et les initiatives, dans le but d'assurer une meilleure cohérence et visibilité de l'action publique.

La Ville a lancé en 2013, son second appel à projet.

Cette année l'appel à projet a été mis en ligne afin de centraliser les demandes et de limiter les impressions de documents.

Parallèlement, la ville a également pu mettre en place, cette année, des formations croisées interprofessionnelles autour des jardins et de la réduction des déchets.

→ **Le 2^e appel à projet a été envoyé aux structures en juin 2013, pour l'année scolaire 2013/2014.**

→ **Le programme s'est étoffé pour cette seconde année : 9 fiches actions ont été proposées (5 en 2012) :**

- **Paysans à l'école et semaine sans pesticides**, en collaboration avec la chambre d'agriculture et le lycée agricole de Rivesaltes qui a pour objectif de rapprocher les enfants de monde agricole et parallèlement, de leur permettre d'identifier les ennemis ravageurs, les auxiliaires et les protecteurs du jardin ;
- **2 fiches actions autour de la création et de l'animation d'un jardin pédagogique** pour les 3-8 ans et 8-12 ans ;
- **Réduction des déchets** en lien avec la Communauté d'Agglomération ;
- **Eco-gestes avec l'association Médiance**, sensibilisation autour de la maîtrise des dépenses d'énergie et de fluides ;

- **Sentinelles de l'eau avec Véolia**, action pédagogique autour du cycle de l'eau et sa préservation ;
- **Découverte de la biodiversité à travers le patrimoine des jardins et des musées de Perpignan**, avec la collaboration du pôle muséal
- **Défi pour économiser l'énergie à l'école**, en partenariat avec Dalkia et l'association Médiance 66
- **Une bourse à projet** permettant de soutenir des initiatives de développement durable. En 2013, 2 actions ont été soutenues dans le cadre de cette bourse, un rallye citoyen et la création d'un jeu de 7 familles

→ **Au total : 41 classes ou structures éducatives bénéficiaires, soit environ 840 enfants.**

b) Développement des actions de santé par la pratique sportive

Le Service activités physiques et sportives rattaché depuis 2013, à de la direction de l'action éducative et de l'enfance a pour mission de développer un programme d'actions liant activités physiques et sensibilisation à la santé, dans le cadre du PEL et de structurer les partenariats autour de ces thématiques.

Les actions s'articulent autour de 3 axes :

- La nutrition : lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires.
- L'hygiène de vie : respecter son corps.
- La pratique régulière du sport : parcours autour des sports sur tous les temps de vie, tous les âges.



Perpignan sensibilise les jeunes à la pratique du vélo

Quelques exemples d'actions menées en 2013 :

✓ Opération « sentez-vous sport » :

La Ville de Perpignan, l'USEP (secteur sport scolaire de la Ligue de l'Enseignement), le Comité Départemental de Handball, le Comité Départemental Olympique et Sportif et l'Association Cœur Santé se sont associés cette année pour organiser une manifestation « handball / sport-santé » au Parc des Sports, le 20 septembre 2013.

Cette manifestation, inscrite dans le cadre de la semaine nationale « sentez-vous sport », vise à sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une activité physique et sportive régulière et adaptée, pour préserver sa santé, quelle que soit sa condition physique.

→ En 2013, **12 classes** de Perpignan ont participé à la manifestation.

✓ Rencontre de proximité au Serrat d'en vaquer

Sur le site du Serrat d'en Vaquer les élèves des classes du collège Mme de Sévigné et des écoles Jean Zay, Blaise Pascal et Ludovic Massé se sont rencontrés pour participer à une course d'orientation et à 2 ateliers pédagogiques :

- Un atelier pédagogique santé animé par l'Association CŒUR SANTE a offert aux élèves la possibilité de s'informer sur la lutte contre la sédentarité.
- L'association des parents d'élèves de Blaise Pascal a animé un quiz sur le thème « comment prendre soin de son corps ».

La Ville de Perpignan a offert un petit déjeuner équilibré aux participants.

Cette manifestation est le fruit d'un partenariat Education nationale, l'association Cœur santé, l'association des parents d'élèves de Blaise Pascal, et la ville de Perpignan.

→ En 2013, **3 rencontres** ont été organisées durant le mois de février - **623 enfants du CP à la 6^e ont participé à cette manifestation** .

✓ Parcours du cœur scolaire : « Run and bike »

Dans le cadre de l'opération « **Parcours du cœur scolaire** » la Ville de Perpignan en partenariat avec l'Education Nationale et l'association Cœur Santé organise chaque année, au Parc des Sports, une rencontre sportive pour les enfants de CM1 et CM2 des écoles primaires de Perpignan,

Cette manifestation bénéficie de la participation active de partenaires spécifiques sur les questions de **sensibilisation à la santé**.

Elle a pour but de sensibiliser les élèves des classes CM1 et CM2 aux dangers de l'addiction tabagique, à la nécessité d'une alimentation équilibrée et aux bienfaits

de l'exercice physique régulier à travers **la pratique du vélo et de la course à pieds**. Cette action qui se déroule en binôme permet de développer aussi l'esprit d'équipe et impose une gestion de l'effort.

→ **En 2013, 1370 enfants ont participé à cette manifestation.**

✓ Opération « Manger Bouger »

Un partenariat Ville de Perpignan, Direction Départementale de la Cohésion Sociale Pôle sport, sur le thème « Manger/Bouger » permet aux enfants de découvrir une ou plusieurs activités sportives sur le temps méridien de restauration de 12h00 à 13h00. Des ateliers sur l'hygiène alimentaire sont également proposés.

L'opération est encadrée par des éducateurs sportifs et les ATSEM de l'école.

→ **En 2013, 17 écoles maternelles étaient inscrites au dispositif.**

✓ Perpignan sensibilise les enfants de primaire à la pratique du vélo :

Suite à la création, pour les élèves de primaire, d'une attestation de première éducation à la route (APER), voulue par l'État, la Ville de Perpignan a signé en 2011, une convention de partenariat avec la sécurité routière et l'inspection d'académie.

Sur cette base et en continuité de l'action en faveur des déplacements doux, menée dans le cadre du Grenelle 2015, la Ville s'est engagée à organiser tout au long de l'année des actions de sensibilisation à la pratique du vélo auprès des enfants du primaire.

→ **Ainsi, Perpignan a fait l'acquisition de 30 vélos et a aménagé un circuit spécifique au Parc des Sports.**

→ **Elle met également à disposition 2 éducateurs** qui accueillent les classes sur le parcours aménagé, **4 après-midi par semaine**, dans le cadre de la pratique sportive, sur le temps scolaire.

→ **En 2013 : ce sont 63 classes de CM2 qui ont été sensibilisées, représentant 1500 élèves.**

✓ Les interprimaires

Tout au long de l'année scolaire, les enfants bénéficient du soutien technique et pédagogique des éducateurs sportifs de la Ville.

Au mois de juin de chaque année, les « interprimaires » permet de réunir l'ensemble des classes de CM2 de la Ville, le temps d'une journée, afin de valoriser le parcours sportif des enfants. Performances et esprit sportif synthétisent tout le travail de l'année.

c) Programme en faveur de la lecture et de la réussite éducative

Au travers du programme de réussite éducative, la ville développe des actions permettant d'inscrire les enfants dans un processus de réussite. Les actions permettent de mettre en place un plan de prévention de décrochage scolaire. Dans chacune de ces actions, la place des parents est déterminante pour mieux comprendre l'institution scolaire et accompagner l'enfant dans son cursus.

Ainsi, deux actions autour du langage et de la lecture sont développées.

✓ Les clubs « coup de pouce Langage »

Destinés aux enfants de grande section maternelle qui présentent des signes de fragilité à l'oral et /ou de timidité, ils permettent à 80 enfants de bénéficier, tous les soirs de la semaine, d'1 heure d'activités autour du vocabulaire du langage. Cette action permet de remettre en confiance l'enfant et de mieux entrer dans les apprentissages de la lecture et l'écriture.

→ En 2013 : **16 clubs « coup de pouce Langage »** sur 8 écoles, soit **80 enfants bénéficiaires**

✓ Le « coup de pouce Lecture écriture ». (16 clubs sur 8 écoles).

Destinés aux enfants de cours préparatoires qui présentent des signes de fragilité autour de la lecture. Ils permettent à 80 enfants de bénéficier, tous les soirs de la semaine, d'1 heure 30 d'activités autour du vocabulaire, des jeux de son, de la création d'histoires communes.... Cette action permet de remettre en confiance l'enfant et de progresser dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture.

→ En 2013 : **16 clubs « coup de pouce Lecture écriture »** sur 8 écoles, soit **80 enfants bénéficiaires**



Les «interprimaires»



« Un club coup de pouce » pour apprendre à lire

➤ Les perspectives pour 2014 :

- ✓ Consolider la démarche d'appel à projet de développement durable sur les cinq thématiques.
- ✓ Mettre en place une parcelle de jardin collectif à St-Gaudérique
- ✓ Développer l'offre un fruit à la récré pour les enfants des écoles élémentaires (NB : cette action est développée dans la finalité 5).

1.3) Les nouvelles technologies entrent en classe

Si Perpignan possède les 5 arobases du label « Ville Internet », c'est parce qu'elle met en œuvre de nombreux projets en matière de démocratisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de leurs usages.

➤ Les actions réalisées :

Qu'il s'agisse des écoles, des accueils périscolaires ou des accueils de loisirs, **tous peuvent désormais partager les actualités relatives aux enfants sur leur blog.** Le but de ces blogs, véritable Environnements Numériques de Travail (ENT) est de fournir à tous les acteurs du système éducatif (enseignants, élèves, familles, partenaires, ...) **un point d'accès unifié à un ensemble d'outils de communication, de contenus pédagogiques et services numériques.** L'ensemble des blogs est accessible via un site dédié.

Comme pour un journal, des textes et photos sont publiés par les équipes éducatives, permettant aux familles de s'informer et suivre les activités de leur enfant. Ils peuvent également mettre en ligne la liste des devoirs, des informations destinées aux parents, de la documentation... **L'ensemble de ces blogs possède donc un espace public accessible à tous, ainsi qu'un espace privé qui requiert un identifiant et un mot de passe. C'est donc une véritable école virtuelle !** Pour consulter ces blogs, rendez-vous sur <http://ent.perpignan.fr>.

- **12 groupes scolaires** seront bientôt reliés au réseau (Claude Simon, Coubertin, Boussiron, Ferry, Barre, Arrels, Rolland, La Miranda, Rigaud, Pasteur Lamartine, Écoles Picasso et Amade).
- les ENT seront généralisés auprès de l'ensemble des écoles du territoire municipal avant la fin de l'année 2014.

En plus de ces blogs, **les écoles élémentaires sont peu à peu dotées d'un Tableau Blanc Interactif (TBI)**, fonctionnant à l'aide d'un système de vidéo projection et qui vient se substituer au tableau en ardoise. Attrayant et stimulant, cet outil vient favoriser la participation en classe. Cette initiative favorise la formation, l'approche critique des outils informatiques et permet de réduire la fracture numérique.

- **Fin 2013, plus 90 TBI sont déjà déployés** dans les écoles élémentaires de Perpignan.
- **Une cinquantaine de plus seront installés en 2014.**



2) La proximité une priorité municipale

2.1) Etre à l'écoute des perpignanais

En 2012, la ville de Perpignan a souhaité renforcer le domaine de la proximité en mettant en place une organisation territoriale efficiente et réactive, susceptible de mieux prendre en compte les attentes des administrés.

En 2013, le plan de développement de la proximité s'est poursuivi par la mise en place d'outils de pilotage et de procédures de transversalité, permettant de mieux organiser les modalités de coopération entre les différents services de la ville ainsi qu'avec ceux de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée. Le domaine de la proximité fait d'ailleurs l'objet d'un véritable suivi permanent au sein du comité de pilotage technique régulièrement convoqué.

Les mairies de quartier sont devenues de véritables « têtes de pont » assurant non seulement le premier contact entre l'utilisateur et l'administration mais aussi effectuant le suivi des diverses sollicitations, notamment dans les domaines prioritaires que sont la sécurité, la propreté et l'entretien de la voirie ainsi que des espaces publics.

Un certain nombre de dispositions ont été prises cette année pour améliorer encore la qualité de l'information et de l'écoute des habitants :

➤ Les actions réalisées :

- **Une application smartphone :**
Pour faciliter la relation entre les usagers et l'administration et rendre efficiente son intervention, une application smartphone intitulée « signaler un problème », a été mise en place. Elle permet en un clin d'œil de saisir la ville concernant l'un des domaines prioritaires qui se charge aussitôt de l'intervention (pour + d'information concernant cette application voir le paragraphe ci-après « développement des services d'e-Administration et téléservices »).
- **Un dispositif de formation continue pour les personnels des mairies de quartier :**
Les agents font l'objet de formations spécifiques aux métiers de l'accueil. Ils complètent régulièrement leurs formations sur les nouveaux services assurés par les mairies de quartier, tels que les inscriptions scolaires ou péri-scolaires, les inscriptions sur les listes électorales ou encore l'état civil.

→ **La proximité c'est aussi des structures proches des habitants :**

• **Une 2^e mairie de quartier créée au nord de la Ville !**

Le quartier Nord est particulièrement étendu. Pour répondre au besoin de proximité, les élus ont donc souhaité créer une deuxième Mairie de quartier. Inaugurée en octobre 2013, la nouvelle mairie de quartier est implantée sur le secteur du Haut-Vernet, avenue du Languedoc, sur le site de l'ancien hôpital.

Montant des travaux : 940 000€ TTC.

A l'identique de la mairie de quartier Al sol, cette nouvelle mairie de quartier constitue un véritable pôle de ressources de proximité, d'information, de dialogue et de participation citoyenne.

Une crèche ainsi qu'une nouvelle salle des mariages viendra compléter l'offre en 2014.

• **Des locaux supplémentaires pour les mairies de quartier EST, OUEST et SUD :**

- ✓ des travaux de mise en accessibilité et une extension de 120m² permettant d'offrir plus d'espace aux associations de quartiers sont en cours de réalisation sur la mairie Annexe porte d'Espagne (quartier Sud). Montant des travaux 350 000€ TTC



Une deuxième Mairie de quartier au Nord de la Ville

- ✓ La création de 3 bureaux supplémentaires sur la Mairie de Quartier Est, est programmée afin d'assurer la délivrance des nouveaux passeports biométriques et cartes d'identité dans de meilleures conditions. Les travaux démarreront en 2014, pour un montant de 280 000€
- ✓ La mairie de quartier Ouest a également bénéficié en début 2013 des locaux libérés par l'antenne de la CAF, au 1er étage du bâtiment.

→ **Aujourd'hui 6 mairies de quartiers et 9 annexes réparties sur tout le territoire assurent un service public au quotidien, au plus près des usagers.**

Chiffres clés

- **En 2013 : 27 réunions publiques ont été organisées à Perpignan, soit un peu plus de 2 /mois**
 - ✓ **10 réunions publiques thématiques** sur le Budget, la sécurité... ou concernant des projets importants (PNRQAD, cours Lassus, Place Molière...) étaient présidées par Monsieur le Maire
 - ✓ **17 réunions de proximité**, ont été organisées par les maires de quartiers, pour échanger avec les habitants sur les travaux et aménagements de quartier
- **Parallèlement, les élus ont organisé 25 visites de terrain pour aller à la rencontre des commerçants, associations et habitants.**

2.2) Développer les jardins de proximité et aires de jeux dans les quartiers :

Lieu d'échanges, de rencontre entre les familles, entre les enfants, les jardins de proximité et les aires de jeux sont des éléments essentiels à la qualité de vie et participent du bien vivre ensemble. La ville développe ces espaces de proximité dans tous les quartiers.

Quelques réalisations en 2013 :

- ✓ **Quartier Nord**
 - **Aménagement d'un parcours sportif avec agrès au parc Maillol** pour un montant de 90 000 €
 - **Réhabilitation du square Barye** : 88 000 €



Espace Pascot

- **Requalification du cœur d'îlots sur les HLM Roudayre, dans le cadre du PNRU** : aménagement d'une place, plantations... pour un montant de : 578 000€
- **Réaménagement du square avenue Gauguin** pour un montant de : 150 000€
- ✓ **Quartier Sud**
 - Divers travaux et aménagements de l'espace vert situé **rue Viette** : allées, boulo-drome, mobilier urbain, clôtures et plantation pour un montant de : 76 000 €
 - **Réaménagement du jardin des Ménestrels** pour un montant de 70 000€
 - **Création d'une aire de jeux rue d'Alicante**, pour un montant de : 120 000 €.
- ✓ **Quartier Est**
 - **Aménagement d'une aire de jeux aux HLM Champs de Mars** (800m²) pour un montant de : 230 000 €
- ✓ **Quartier Ouest**
 - **Création des jardins de la Basse** : les tranches 2, 3 et 4 sont en cours, livrées en février 2014 : 3,5 hectares = 660 000€
 - **Création d'un jardin jouxtant la Mairie de Quartier ouest** et d'une aire de jeux pour un montant de = 143 000€
 - **Espace Pascot** : en 2012, la Ville a d'abord réaménagé un espace vert et créé en 2013 l'aire de jeux pour un montant global de : 150 000€

3) Développement des services d'e-Administration et télé-services

➤ Les actions réalisées :

Dans le cadre du processus de modernisation du service public et de l'amélioration de la relation avec les usagers, la Ville de Perpignan poursuit, le déploiement de ses services d'e-administration et télé services proposés en ligne.

Les objectifs généraux pour la Ville sont :

- ✓ Faciliter l'accès aux usagers en proposant un guichet virtuel qui permet d'accéder aux services de la Ville, quelque soit l'heure et le lieu géographique à partir d'une simple connexion internet.
- ✓ Permettre à l'usager de suivre l'avancement du traitement de ses demandes.

Les points forts :

- ✓ Disponibilité 24h/24 – 7j/7
- ✓ Égalité de traitement de tous les usagers
- ✓ Amélioration de la qualification des demandes et donc de l'efficacité de traitement et de la réponse apportée.
- ✓ Amélioration des délais de traitement
- ✓ Gain de temps et des déplacements évités pour les usagers
- ✓ Désengorgement des points d'accès physiques et téléphoniques

➔ 2012 :

Après la délivrance des actes d'Etat Civil et le changement d'adresse, la Ville de Perpignan propose donc, **depuis 2012 de nouveaux services en ligne** :

- ✓ le paiement par Internet pour l'occupation du domaine public et pour la Taxe locale sur la publicité extérieure,
- ✓ **une Application Smartphone « Ville de Perpignan »** qui permet aux détenteurs de Smartphones d'être connectés à l'actualité de la Ville et de recueillir tous les renseignements utiles.

Innovation de cette nouvelle application : la rubrique «Signaler un problème». Les utilisateurs peuvent signaler, via leur mobile, un problème relatif à la propreté, sécurité, voirie ou espace vert. Avec photographie et adresse à l'appui, la Ville reçoit en temps réel l'information et peut dépêcher une équipe sur place.

→ **2013 :**

- Le Déploiement des services en ligne du réseau des Bibliothèques est effectif
- L'inscription sur les listes électorales est dématérialisée via le site « mon service-public.fr »
- le « Portail Familles » est en service depuis avril 2013

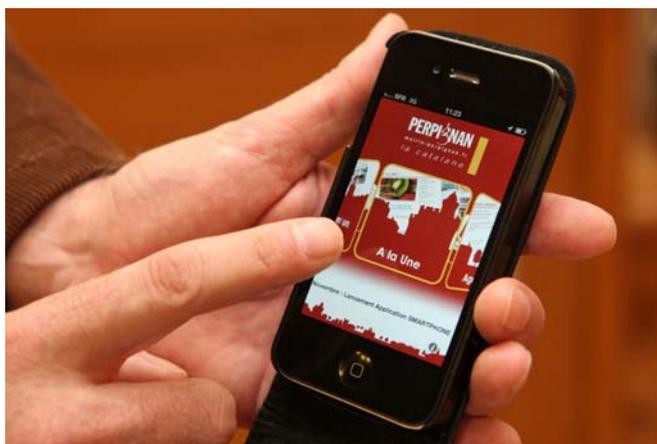
Le « **Portail Familles** » permet aux administrés d'accéder sur internet 24h/24h, 7j/7j, à un espace personnel sécurisé, pour la réalisation d'un certain nombre d'opérations :

- consulter et modifier votre dossier famille (composition familiale, adresse, tel, courriel...)
- consulter l'agenda de vos enfants à certaines activités périscolaires.
- consulter vos factures aux activités périscolaires.
- payer la restauration scolaire par prélèvement automatique ou par CB sur Internet.

A terme ce portail devrait intégrer également d'autres services tel que :

- La préinscription aux activités péri et extra scolaires ; déclaration des absences aux activités par les parents (donne droit à un remboursement si réalisée antérieurement), déclaration de présences (ajout de présences non prévues) ;
- D'effectuer une demande de prélèvements...

➤ **Les actions prévues en 2014/2015 :**



La réflexion engagée sur l'extension des télé-services en ligne va se poursuivre :

Exemples de domaines de développement des télé services qui pourront faire l'objet de cette réflexion :

- ✓ enfance et école (inscriptions scolaires et aux activités péri et extra...)
- ✓ voirie ;
- ✓ urbanisme ;
- ✓ relation aux usagers (prise de rendez-vous...)
- ✓ activités sportives et culturelles...

4) Une vie associative riche et diversifiée

• **Les aides aux associations :**

La vie associative, par sa diversité, constitue une richesse à conforter. Elle est le partenaire privilégié des collectivités territoriales et de la Ville de Perpignan, en particulier. Le monde associatif révèle le dynamisme, le pluralisme et la diversité de notre société. Forte d'initiatives sans cesse renouvelées, son action s'inscrit aux cotés de celle de notre Ville. C'est aussi une force de propositions, de solidarité, d'initiatives, qui constitue un véritable partenaire. Son action, qu'elle soit culturelle, sportive, sociale, ou autre participe à la qualité de vie et renforce la cohésion sociale.

La Ville de Perpignan, premier soutien du milieu associatif de notre Ville, accompagne cet élan, notamment par le biais de subventions et d'aides diverses, en plus des mises à disposition de locaux, d'équipements sportifs, et de matériel.

- ➔ Le budget consacré par la Ville en 2013, aux associations est de : **4,3 M€**,
- ➔ la Ville aide près de **700 associations** chaque année.

NB : le chiffre des subventions de Droit Commun inclut non seulement les subventions, mais aussi la mise à disposition de locaux, d'équipements sportifs, de matériel pour les manifestations organisées sur PERPIGNAN, etc.

Mais il n'intègre pas les autres types de subventions accordées par exemple dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ni les aides diverses (comme celles accordées par la Direction de l'action éducative et de l'enfance pour les projets dans le cadre du PEL, notamment).



- **Le Forum des Associations :**

Pour permettre aux associations de se faire connaître, la Ville organise, chaque année en septembre, le forum des associations.

→ En 2013, il a accueilli plus de **320 stands associatifs et plus de 18 000 visiteurs.**

La Municipalité souhaite ainsi apporter son soutien au monde associatif en lui donnant l'opportunité, l'espace d'un week-end, de mieux se faire connaître, d'entrer en contact avec un large public, de promouvoir ses actions et aussi de susciter de nouvelles adhésions.

5) Arts et cultures en mouvement

5.1) La diversité des arts partout et pour tous

La ville bouge, se transforme et la culture suit le mouvement. La Direction des Affaires culturelles renouvelée a présenté au Conseil Municipal de mai 2012, un projet axé sur la thématique de « l'art en mouvement ». Ce mouvement entend décloisonner les genres et les publics et faire travailler, sur un mode horizontal, l'ensemble des structures culturelles et artistiques de la ville de Perpignan.

L'art en mouvement c'est d'abord : conférer une dimension participative et

démocratique à la politique artistique et culturelle de la ville. Ainsi, un travail de collaboration a été engagé et se poursuit avec les artistes afin de créer une émulation et de mettre à disposition du public l'offre la plus vaste possible.

Ce mouvement doit permettre de décloisonner les genres et les publics : des expositions, de la danse, du théâtre, mais aussi des Battle de hip hop, de la Bande Dessinée, de la musique sacrée ou électronique... tous les types d'arts se côtoient à Perpignan. Il s'agit aussi de mixer et de confronter les techniques et les différents médias. A l'image du nouveau Centre d'art contemporain qui fait voisiner l'installation, le dessin, le design, le street art et la vidéo.

L'art en mouvement c'est également offrir aux perpignanais la possibilité d'accéder au travail de grands artistes internationaux comme : Jeff Wall, Gissinger, Muntadas ou Marzullo, mais aussi donner leur chance à des compagnies et artistes locaux, à travers par exemple la Casa Musical ou plus récemment les résidences d'artiste du théâtre. Depuis 2013, le théâtre municipal est ainsi mis à disposition gratuitement des compagnies et des artistes du spectacle vivant à travers un appel à projet.

A perpignan, l'art en mouvement c'est donc la volonté de développer la diversité des arts partout et pour tous et permettre l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité. Parallèlement, un travail de transversalité est donc mené avec l'ensemble des structures culturelles, les services éducatifs, les associations, les mairies de quartier, afin de créer des passerelles et de permettre à la ville dans son intégralité d'ouvrir ses portes à la création artistique.

Des initiatives comme « notre ville a du talent » seront donc encouragées. Cette initiative regroupe sous un même logo un ensemble de manifestations mettant en avant la richesse et la créativité des artistes locaux, tout comme la diversité des formes d'expression artistique qui prennent naissance dans les ruelles de la ville : avec par exemple, du théâtre, du flamenco, du mime, des ateliers d'improvisation mis en place dans le quartier St martin, des conférences sur la méditerranée ou encore une cobla qui investit l'hyper centre pour une ballade de sardane.

Enfin, favoriser la diversité des arts partout et pour tous, c'est aussi à Perpignan, la gratuité systématique de toutes les expositions artistiques et un grand nombre de d'événements culturels gratuits organisés sur l'espaces public, tel que les

projections de Visa, place de la République, les jeudis de Perpignan, tout l'été ou encore la traditionnelle fête des Rois mages...

Ainsi, afin de faciliter l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité, la Ville met en place et soutient des événements gratuits, au plus près des habitants. Elle propose également une offre tarifaire très attractive et des réductions en direction des demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA, porteurs du justificatif minimum vieillesse ainsi que des tarifs pour les moins de 26 ans de 10 à 15€.

5.2) De nouveaux outils pour faciliter l'accès à la culture pour tous

Pour renforcer le sens de l'action culturelle à destination des Perpignanais, gagner en visibilité et faciliter l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité, la Ville se dote également de nouvelles structures.

- **La création d'un Centre d'Art Contemporain Walter Benjamin**

L'art contemporain est à l'honneur en 2013 !

Perpignan vient en effet de se doter d'un centre d'art contemporain qui permettra de mettre en place et développer une véritable politique d'exposition en matière d'arts plastiques, en lien avec la Haute Ecole d'Art (HEART), le pôle muséal et des réseaux d'arts contemporains nationaux et internationaux, tel que les FRAC (Fonds Régionaux d'Art Contemporain), le CNAAP (Centre National des Arts Plastiques), ou des galeries spécialisées.



Le nouveau Centre d'Art Contemporain



Le choix a été fait d'installer cette nouvelle structure, en centre Ville, dans un bâtiment réhabilité, au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville, avec cette volonté affichée de rapprocher la culture de publics qui en sont à priori éloignés.

Il s'agit, également de redynamiser, dans un esprit de modernité, le cœur historique et identitaire de Perpignan et de penser, la création, l'art et la culture en tant que moteur du développement économique.

Les travaux engagés ont permis de réhabiliter, mettre aux normes et restructurer le bâtiment de l'ancienne Annexe des beaux arts.

Avec deux réserves, deux salles d'expositions, une salle de projection, ce site offre désormais les meilleures conditions d'accueil intégrant sans séparations, les espaces de travail et de réflexion, favorisant ainsi la médiation et l'accompagnement culturel.

Montant des travaux : 670 000 €

Le Centre d'art contemporain est porté par plusieurs ambitions, notamment, devenir le premier centre d'art/école régionale, en proposant un parcours artistique et culturel aux enfants et aux jeunes de Perpignan.

Pilote et novateur, le Centre d'Art contemporain, se veut aussi être un laboratoire expérimental mettant en valeur tous les médias artistiques et technologiques. L'objectif est de décroquer les genres, les publics et les quartiers.

Inauguré le 5 octobre 2013, le nouveau centre d'art contemporain, ouvre ses portes avec une exposition inscrite dans la modernité et l'actualité.

✓ Entropia 1, Métamorphose(s)

La première exposition du centre d'Art Contemporain de Perpignan présente les œuvres d'artistes reconnus internationalement et de jeunes créateurs (installations, peintures, dessins, vidéos, design, films...).

L'exposition tente de comprendre la place, le rôle et la sensibilité de l'être humain, lorsque des mutations vont jusqu'à transformer son corps et son identité.

Dans cette exposition, l'art contemporain fait voisiner l'installation avec la peinture, le dessin, le design, le street-art, la création sonore, la photographie, la vidéo... Illustrant parfaitement la volonté affichée de dépoussiérer, décloisonner et désenclaver l'art, la culture et le patrimoine en favorisant, de manière participative, l'échange et la diversité.

Adossé à la Haute Ecole d'Arts et au Musée Rigaud, ce Centre d'art doit devenir l'élément moteur du projet d'Art et Cultures en Mouvement. Ainsi, ce Centre est pensé en lien (au sens d'une mise en réseau) avec les diverses structures artistiques et culturelles de la ville.

- **Le projet du grand Rigaud :**

Autre grand projet porté par la ville : la restructuration du Musée des Beaux arts Hyacinthe Rigaud.

Le Musée des beaux-arts Hyacinthe Rigaud est aujourd'hui installé dans une aile de l'Hôtel de Lazerme. Mais le musée ne disposant pas d'espaces d'exposition, techniques et d'accueil suffisant, un nouveau musée est en train de naître, grâce à l'extension de la structure sur un hôtel particulier mitoyen propriété de la Ville, l'Hôtel de Mailly.

Cette extension permettra à terme de doubler les surfaces existantes, de réorganiser les espaces et de doter le musée d'un véritable hall d'accueil du public, avec un centre de documentation. Les étages ouvriront sur 2500 m² de salles d'exposition accessibles aux personnes à mobilité réduite et 100m² de réserves. Le jardin suspendu de l'hôtel particulier sera conservé et réaménagé. L'intérieur du bâtiment sera restructuré, **un effort important sera fait sur la mise en valeur des collections et la scénographie modernisée afin de s'adapter aux nouvelles attentes du public.** Une politique de médiation culturelle viendra

compléter le projet.

Durant les travaux, un véritable chantier de conservation, d'étude et de restauration des collections va également être mené.

Le démarrage des travaux est programmé au 2^e trimestre 2014, pour une ouverture prévisionnelle en 2016. A cette date, Perpignan disposera d'un musée des Beaux Arts, moderne et accueillant, qui permettra aux perpignanais de redécouvrir la qualité exceptionnelle des collections, dans les meilleures conditions.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 9,5M€.

6) Le sport pour tous et à chacun son sport !

A travers sa politique sportive, la Ville entend développer le sport sous toutes ses formes et permettre ainsi l'accès à des pratiques adaptées à tous les publics.

La politique sportive s'articule ainsi autour de 3 grands axes :

1. Le sport en pratique autonome
2. Le sport en pratique de loisir et pour les scolaires, par le biais notamment des missions éducatives et le soutien aux associations
3. Le sport de haut niveau et de compétition, avec notamment le soutien aux grands clubs.



Perpignan compte 20 aires de jeux de proximité répertoriées sur toutes la Ville

La volonté municipale de proximité est forte. Extraordinaire outil de mixité sociale et culturelle, le sport est en effet un élément essentiel de la cohésion sociale.

6.1) Des infrastructures sportives pour répondre à toutes les pratiques et tous les publics

Depuis plusieurs années, la Ville de Perpignan mène un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs, dans pratiquement tous les quartiers.

L'objectif est de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier. Toutes les disciplines et toutes les structures sportives s'inscrivent dans cet ambitieux projet, décliné depuis les équipements de quartier en passant par les espaces aquatiques, jusqu'au complexes professionnels que sont les stades Aimé Giral et Gilbert Brutus. Il s'agit tout à la fois, de **permettre la pratique autonome, de soutenir la pratique dans les établissements scolaire et enfin de donner la possibilité à chacun de trouver à proximité de son domicile la structure et l'association qui répond à ses besoins et à son épanouissement.**

- **Un ensemble d'infrastructures de proximité réparties dans tous les quartiers de la Ville.**

Il existe aujourd'hui à Perpignan **20 aires de jeux de proximité** implantées (ou en projet) sur les différents quartiers.



Hall des sports Baxellerie

Parmi les dernières réalisations d'Équipements Sportifs de Proximité (ESP) :

✓ **Quartier Nord :**

- ESP « Clodion » et « Jaurès », réalisés en 2011
- ESP du « Haut Vernet », réalisé en 2012
- ESP « Dagneaux » terminé cet été 2013

✓ **Quartier Ouest :**

- ESP « Saint-Assisclé » aménagé en 2011
- Rénovation de l'ESP « Saint-Martin » également en 2011
- L'ESP « Paul Pascot » en cours d'aménagement

✓ **Quartier Est :**

- ESP « Clos Banet », av G. Gilles, aménagé en 2012

✓ **Quartier Sud :**

- ESP Catalunya, rue Léon Binet en cours d'aménagement
- La réhabilitation et l'aménagement de plusieurs équipements de proximité sont également programmés sur le parc des sports en 2013 et 2014 (voir encadré « La restructuration du parc des sports »)

- **Le soutien de la Ville aux associations et à la pratique sportive scolaire.**

En parallèle des ESP, la Ville de Perpignan mène, depuis plusieurs années, un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs (gymnases, terrains et salles), dans pratiquement tous les quartiers. Ces équipements sont notamment mis à disposition des associations et des clubs pour la pratique de loisirs et des écoles dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.

Parmi les principales réalisations :

✓ **Quartier Ouest :**

- Aménagement de la **Halle des sports Baxellerie** en 2012, pour accueillir l'escrime, le judo et le TaeKwondo, pour un montant de 450 000€
- Aménagement d'une **salle polyvalente « salle Bolte » en 2013**, pour un coût de 370 000€

✓ **Quartier Nord :**

- réalisation du terrain synthétique, **création du stade Sbroglia** et construction de vestiaires entre 2008 et 2009, pour un montant de 2,9M€
- Réhabilitation des **gymnases Pons, Pagnol, Diaz et Alcover** entre 2009 et 2012, pour un montant de 590 000 €

- Aménagement d'une salle de **Boxe à Torcatis, en 2013,**
- Les nouveaux aménagements du **stade Vernet Salanque** (en cours) seront en mai 2014, pour un montant de 2,2M€

✓ **Eclairage sur le stade Vernet Salanque**

La construction de vestiaires avec logement concierge et d'un terrain en gazon synthétique pour la pratique du football sur le quartier Vernet-Salanque vise à améliorer le cadre de vie des habitants à travers le renforcement de la trame des équipements sportifs, éducatifs... Cet équipement est important pour le développement du quartier et participera à son animation et au renforcement du tissu associatif. Implanté en bordure du canal du Vernet, ce stade contribuera à la rénovation de la trame verte. Les travaux démarrés en décembre 2012 devraient se poursuivre sur 1 an.

✓ **Quartier Centre:**

- Aménagement de la salle de Boxe Rovira en 2013, pour un montant de 430 000€

✓ **Quartier EST :**

- Rénovation du Stade Jean Lurçat (transformation en pelouse synthétique) en 2009, pour un coût de 460 000€

✓ **Quartier Sud :**

- La restructuration du parc des sports, un des projets prioritaires de la Ville pour 2013 et 2014 (voir encadré)



✓ **La restructuration du parc des sports**

Un projet ambitieux dont l'objectif consiste à moderniser les équipements existants, en intégrant l'évolution des pratiques sportives, comme les nouvelles disciplines et à réhabiliter les espaces ouverts favorisant les pratiques autonomes, comme l'aire de fitness extérieure, en accès libre à tout public. Le parcours de santé doit quant à lui être valorisé. Très fréquenté, cet équipement nécessite une modernisation et une optimisation des installations d'éclairage.

En complément une aire de jeux pour enfants sera créée. Egalement prévues, la transformation de deux terrains engazonnés en pelouse synthétique tenant compte de l'aspect développement durable du projet, ainsi que la rénovation des vestiaires de la halle Cerdan et du gymnase par l'optimisation des surfaces avec remise à niveau des équipements, prenant en compte de nouvelles activités (mur d'escalade...).

Cet équipement sportif est aussi un des principaux parcs de loisirs et de promenade de Perpignan.

La réalisation de ce projet de plus de 7 M€ financé exclusivement par la Ville a débuté en 2013 et s'achèvera en février 2014.

Programme de rénovation complet du parc des sports = 7,3M€TTC

Les travaux sont en cours. Fin des travaux programmée pour le 1^{er} trimestre 2014

- Les terrains = 1 500 000 € HT
- Bâtiments et infrastructures = 2 805 000 €HT
- Espaces sportifs extérieurs = 1 063 000 €HT
- Espaces loisirs - promenade = 224 000€HT
- Voirie, accès et réseaux = 525 000€HT

• **Soutenir le sport de haut niveau.**

La ville, au travers de ses aides (subventions, mise à disposition des structures) est aujourd'hui le premier partenaire de l'USAP et des Dragons.

La Ville de Perpignan considère, au regard de l'impact qu'engendre le sport de haut niveau auprès des médias et du tissu économique, que celui-ci constitue un vecteur promotionnel privilégié de la Ville pour son image et qu'il favorise, par sa valeur d'exemple, la participation de sa jeunesse à la pratique sportive. Grâce à un investissement conséquent et des installations sportives compétitives, la Ville apporte un soutien fort au sport de haut niveau.

Ainsi, d'importants travaux ont été réalisés ces dernières années sur les stades Aimé Giral et Gilbert Brutus afin d'offrir à ces deux équipes, des équipements sportifs de haut niveau.

- ➔ **Plus de 17M€ TTC ont été investis entre 1998 et 2009**, pour la rénovation et l'extension du stade Aimé Giral, dont la capacité d'accueil est désormais portée à 14 000 places
- ➔ **Plus de 14 M€ TTC ont été investis entre 2006 et 2012** pour la rénovation et l'extension du stade Gilbert Brutus, avec notamment entre 2010 et 2012, la réalisation d'une nouvelle tribune et l'aménagement de l'entrée.

6.2) Une politique sportive, pour rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier.

Pour faire vivre ces infrastructures et permettre l'épanouissement de chacun, la ville s'appuie sur :

- ✓ **Une dizaine d'agents ayant le statut d'éducateurs sportifs**
- ✓ **Un réseau diversifié d'associations**
- ✓ **Les 2 grands clubs** : l'USAP et les Dragons



• **L'action des éducateurs sportifs :**

En partenariat avec l'inspection d'académie et les chefs d'établissements, les éducateurs sportifs de la Ville interviennent sur l'ensemble des écoles primaires et maternelles. Plusieurs heures par semaine, dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive. Ils apportent ainsi leurs compétences en soutien aux enseignants

Ils sensibilisent par exemple les élèves de primaires à la pratique du vélo et organisent un certain nombre d'actions durant l'année liant activités physique et sensibilisation à la santé (cf. la rubrique « les jeunes une priorité »).

D'autres actions sont également proposées :

✓ **La Ville apprend à nager gratuitement aux enfants de primaire**

Perpignan propose à tous les élèves des écoles primaires du CP au CM2 de suivre des stages de natation. Ces cours sont assurés par 4 éducateurs sportifs, tous maîtres nageurs sauveteurs et spécialisés dans l'enseignement de la natation. Le transport, l'enseignement et la mise à disposition des structures sont pris en charge par la Ville.

Cette action est le résultat d'une volonté commune de la Ville, de l'inspection d'académie et de la régie des espaces aquatiques de permettre aux enfants d'acquérir les bases du « savoir nager » et l'autonomie dans l'eau pour la rentrée de 6e. Grâce à des séances régulières et rapprochées, sous forme de stage, dispensées durant le temps scolaire, les enfants assimilent et progressent plus facilement. Un livret individuel permet en outre de suivre cette progression de l'élève tout au long de sa scolarité.

Plus de 5 500 enfants sont concernés chaque année, par ces stages.

Eclairage sur 2 autres actions :

- ✓ **Challenge petit XIII** : la ville propose, chaque année à près de 400 élèves des écoles primaires de Perpignan, du CE2 au CM2, de découvrir le Rugby à XIII, durant l'année scolaire, dans le cadre des cours d'Education Physique et sportive. Ces cours sont assurés par les éducateurs sportifs de la Ville, les enseignants et le cadre de la fédération de Rugby à XIII.
- ✓ **Tournoi de Football Ville de Perpignan** : l'organisation de ce tournoi s'inscrit dans un objectif de cohésion sociale : 250 jeunes de 18 à 30 ans, issus des quartiers de la ville côtoient, ainsi, le temps d'un tournoi et dans un cadre différent, des agents de diverses institutions dont la police Nationale, la Police Municipale, la justice...



Partenariat avec les clubs pour animer des séances dans les quartiers

- **Un réseau diversifié d'associations**

Perpignan, au travers des ses aides multiples, subventions, soutien logistique pour l'organisation de manifestations et surtout construction, entretien et mise à disposition des équipements, permet aux associations sportives et aux petits clubs de s'épanouir.

Quelques chiffres clés :

- Près de **200 associations** permettent de pratiquer à Perpignan, plus de 66 disciplines différentes, des plus traditionnelles comme de rugby, le football, le basket, en passant par le judo, la boxe, le badminton, le tennis, la danse... jusqu'au moins répandues, comme l'escrime, l'escalade, le Hockey...
- On estime à plus de **50 000 le nombre de personnes** qui utilisent régulièrement ou non les installations perpignanaïses
- Perpignan c'est aussi, plus de **150 structures publiques** (stades, gymnases, salles...) mise à disposition de tous les sportifs, que ce soit dans le cadre scolaire, universitaire, les clubs ou les associations

Ces associations et clubs, sont aussi, soutenus par la ville et par les services de l'Etat, dans le cadre de convention. Ils organisent des séances de découverte et

d'initiations sportives, dans les écoles primaires de la Ville, sur le temps scolaire et périscolaire et durant l'été, pour les jeunes inscrits dans des centres aérés de la Ville.

Ses séances permettent aux jeunes de découvrir et pratiquer de nombreuses disciplines et aux associations de se faire connaître.

- **Un partenariat avec les 2 grands clubs : l'USAP et les Dragons, afin de créer des passerelles avec les jeunes des quartiers**

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Ville, les sportifs professionnels de l'USAP et des Dragons animent chaque année, une vingtaine de séances d'initiations pour 250 jeunes des quartiers en difficulté. Des places pour les matchs leurs sont également réservées.

Dépassement de soi, respect des règles, exigences et contraintes du sport de haut niveau, ces séances sont un moyen de créer du lien avec les jeunes des quartiers et une bonne école de la citoyenneté.

7) La sécurité et la prévention des risques

➤ Les principales actions menées en 2013 :

7.1) Des infrastructures sportives pour répondre à toutes les pratiques et tous les publics

- ✓ Intégration de la Post-urgence et le retour à la normale

Dans le but de maintenir la vie sociale et économique de la collectivité en cas de crise, la ville a recensé les principales actions à mener, afin d'être en capacité d'assurer l'accompagnement de la population jusqu'au retour progressif à la normale.

- ✓ Intégration de la continuité d'activité des services :

La ville a également souhaité intégrer dans le PCSCA « inondation », la logique de continuité d'activité des services. Pour ce faire, il a été vérifié que l'organisation prévue en cas de crise permettait à la ville de disposer des moyens humains et matériels pour assurer chaque phase des missions prioritaires déclinées dans le PCS.

7.2) Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires du 1er degré de la Ville

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des événements exceptionnels. Ce document, adapté aux spécificités de chaque établissement scolaire doit donc leur permettre de se préparer à la « gestion de crise »

En 2013, la Division Sécurité Civile de la Ville a assuré une assistance technique auprès des représentants de l'éducation nationale et des chefs d'établissements scolaires du 1^{er} degré, pour les aider à élaborer leur PPMS. Des exercices de simulation ont été organisés avec l'aide des techniciens de la Ville pour valider ces plans.

7.3) Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs à destination des élèves des établissements scolaires du 1er degré

Une version ludique du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) appelée « DICRIM Jeunes » a été élaborée en interne et présentée dans un premier temps dans trois établissements scolaires, situés en zone inondable.

En 2013, cette action a été reconduite : le DICRIM « Jeunes » a été présenté à toutes les classes de CM1/CM2 des établissements scolaires situés dans les zones inondables.

7.4) Le Plan Familial de Mise en Sûreté « inondation Têt » pour les riverains situés en zone rouge du PPR

En 2013, la Ville a élaboré et distribué un document d'information auprès des riverains des maisons de plain-pied situées en zone rouge du PPR (+1.50m). Ce document rappelle aux personnes les bons réflexes à adopter, dès que Météo France place le département en vigilance orange « Pluie-inondation ».

➤ Les projets 2014

Il est prévu d'organiser un exercice de simulation « inondation » dans le but de maintenir la dynamique engagée par les services de la ville sur la gestion de crise

4.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) La gestion des ressources humaines favorisant la cohésion sociale

- **Éléments de politique générale.**

La Ville de Perpignan accorde une importance particulière à la politique de promotion sociale. **L'avancement de grade ou l'accès à une catégorie hiérarchique supérieure par le biais de la promotion interne, constituent des leviers essentiels en termes de management des organisations.**

En favorisant le déroulement des carrières, La Ville permet à ses agents d'avoir accès à des perspectives favorables d'évolution mais également, de parvenir à des niveaux de responsabilités supérieurs.

→ En 2013, **257 agents** ont ainsi bénéficié d'une promotion sociale.

- **La formation des agents :**

La Ville de Perpignan a par ailleurs mis en place un plan de formation en vue de proposer aux agents municipaux des actions s'inscrivant à la fois dans une perspective de service mais également individuelle.

A titre d'exemple, **les demandes en formation sont recensées de manière individuelle dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation mais également de façon collective en proposant à chaque Directeur d'établir les différents besoins de ses services.** Les besoins ainsi recensés sont ensuite synthétisés et priorisés en fonction du budget annuel alloué aux actions de formation.

Ces actions de formation présentent notamment l'intérêt de permettre d'acquérir de nouvelles compétences et de proposer des plans de carrière revalorisés. Les agents mieux formés et mieux préparés à l'évolution de leurs métiers sont nécessairement plus performants et efficaces dans la réalisation quotidienne de

leurs missions, quel que soit le niveau hiérarchique où ils se situent. Enfin, la mobilité interne est devenue un outil important dans la gestion des ressources humaines. Chaque nouveau poste ouvert est d'abord et systématiquement proposé à la mobilité interne.

→ **103 mobilités internes en 2013.**
 → **Nombre global d'actions de formation : 576**
 → **Nombre d'agents formés : 914**
 → **% d'agents formés au regard du nombre total d'agents de la collectivité : 38,19%**

- **La parité et l'égalité professionnelle au sein de la Ville de Perpignan :**

→ **Part des travailleurs handicapés au sein de la Ville : 5,59% (bilan 2012)**

Une démarche de recensement des agents municipaux en situation de handicap est actuellement conduite. Ceci afin de mieux évaluer le nombre de travailleurs handicapés au sein des services de la Ville et de leur proposer un accompagnement spécifique ou dans leurs démarches auprès des partenaires (FIPH).

→ **Parité Hommes / Femmes (Effectifs au 1er octobre 2013).**
51 % d'hommes
49 % de femmes

Sur un total de 2 393 agents (statutaires + contractuels sur emplois permanents), soit une parité presque parfaite qui se confirme également dans la répartition au sein des 3 cadres d'emplois.

Catégorie	A	B	C
Hommes	48%	59%	51%
Femmes	52%	41%	49%

2) La santé et sécurité au travail :

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Perpignan développe une politique de sécurité et d'amélioration des conditions de travail et a mis en place de multiples moyens qu'elle fait évoluer pour répondre aux besoins constants des agents et des nécessités de qualité et de continuité des services rendus aux usagers. Parmi ces moyens : le comité hygiène sécurité et conditions de travail, 78 Assistants de Prévention, un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), un service Hygiène et Sécurité du Travail, les formations obligatoires, les contrôles périodiques, les diagnostics techniques amiante, un règlement hygiène et sécurité, et le Document Unique ...).

L'objectif de la politique de santé et sécurité au travail est de répondre aux enjeux de la prévention des risques professionnels : humains, économiques et juridiques.

→ A noter : dans le cadre de la mise en place d'un **système de management de la sécurité (SMS) en 2013**, le développement de la culture prévention fera l'objet dès 2014, d'un accompagnement régulier en formation, en sensibilisation de l'encadrement, des agents et des acteurs de la prévention (ACMO, CHS ...).

• Principales missions de la prévention des risques au travail, en santé et sécurité.

- **Le service hygiène et sécurité du travail rattaché à la DRH** a pour mission de piloter des actions collectives, voire individuelles en assistant et conseillant l'encadrement et les agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail. Il est composé de 4 agents : un responsable (préventeur), 3 agents, conseiller en prévention des risques.
- **L'inspection et le contrôle sont assurés par l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)**. Il a en charge une mission de contrôle de l'application et du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Cette mission est déléguée au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales. Une lettre de mission a été validée en séance du CHSCT du 06 juin 2013.
- **Les Assistants de Prévention (ex ACMO) au nombre de 78** : sont des agents désignés, référents, au sein de chaque service, chargés d'assister et de conseiller le maire, par l'intermédiaire de la hiérarchie du service concerné, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques. (appelés depuis le 3 février 2012 « Assistant de prévention »).

- **Les animateurs du Document Unique** : agents référents (cadre B) soutenus par le service Hygiène et Sécurité du Travail qui seront nommés dans les directions pour l'évaluation des risques et la mise à jour du Document Unique.
- **Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**. Le rôle et les missions de cette instance paritaire sont définis dans le décret du 10/6/85, modifié le 03/02/2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

• Principales missions du service Hygiène et Sécurité du Travail

- Conseil en prévention pour l'encadrement et les agents.
- Pilotage de certains dossiers transversaux en lien avec le la DRH, les services, la CARSAT (risque chimique, le bruit, les vibrations...).
- Maintenir une veille réglementaire et technique
- Participation avec les animateurs du Document Unique et les Assistants de Prévention, à la mise à jour du Document Unique et à l'élaboration des plans d'actions.
- Analyse à postériori des accidents de travail.
- Gestion administrative et préparation des CHSCT.
- Animation (conseil et assistance) du réseau des Assistants de Prévention.
- Formation et sensibilisation des agents à la sécurité : incendie, sauveteur secouriste du travail, prévention de risques liés à activité physique, hauteur, électricité, chimique, Troubles Musculo-Squelettique.
- Elaboration de fiches de prévention (habilitation électrique, formation à la conduite en sécurité...).
- Animation d'un portail HS&T qui sera intégré à celui de la DRH dès 2013.
- Organisation de campagnes d'information (colloques internes).

• Principales missions engagées ou réalisées en 2013 par le service Hygiène et Sécurité du Travail

- **Mise en oeuvre de la démarche de prévention, du Système de Management de la Sécurité** dont la 1^e étape est l'évaluation des Risques Professionnels (EvRP). Elle sera suivie de plans d'actions et de réévaluations en continu. La démarche mis en place en 2013, dans 2 services pour une expérimentation, elle se poursuit dans 4 autres services jusqu'à la fin de l'année (la PM, les crèches, la propreté urbaine, les travaux divers à la DMPB). Un comité de pilotage est chargé de formaliser le planning de mise oeuvre pour 2014 ;

- **Élaboration d'un guide méthodologique dans tous les services;**
 - **Analyse des accidents de travail ;**
 - **Validation du règlement habillement,** en séance du CHSCT le 15 novembre 2013 ;
 - **Mise à jour du Règlement Hygiène et Sécurité.** Fil conducteur et cadre interne règlementaire (réalisé) ;
 - **Evaluation experte du risque chimique** élaborée en partenariat avec la CARSAT et la médecine préventive. Pour maîtriser les risques immédiats et différés. Sera mise en œuvre en 2014 ;
 - **Diagnostic des conditions de travail au service des festivités** (réalisé) ;
 - **Élaboration d'un portail Hygiène et Sécurité.**
 - **Développement d'un progiciel de gestion des risques** pour suivre les évolutions des plans d'actions et pour gérer les accidents de travail. Il y comprendra également un registre santé et sécurité dématérialisé. Il sera disponible au printemps 2014.
 - **Formations de base et recyclages Sauveteur Secouriste Travail,** Prévention des Risques liés à l'activité Physique, incendie, Assistant de Prévention en continu.
 - **Diagnostic travaux en hauteur** pour mise en œuvre des formations
 - **Diagnostic amiante** pour mise en œuvre des formations
 - **Diagnostic habilitations électriques** pour mise en œuvre des formations
- **Les projets et procédures mises en œuvre en 2013 :**
- **Mise en œuvre de la démarche de prévention** dans les services pour mettre à jour le Document Unique de la Ville.
 - **Protocole pour gérer les accidents de travail** sur la collectivité qui sera soumis à l'avis du CHSCT le 15 novembre 2013

- **Règlement Alcool** est validé en date du 06 juin 2013. Il sera opérationnel dans les services le 31 octobre 2013
- **Protocole agression et violences** sera soumis à l'avis du CHSCT le 15 novembre 2014. Il sera immédiatement opérationnel.
- **Réorganisation de la sécurité incendie** dans les grands établissements recevant du public de la ville. Le CTM et l'hôtel de ville sont priorités pour 2013 et 2014.

Les projets et procédures prévues en 2014 :

- **Mise œuvre de la démarche de prévention dans les services techniques** (DMPB, DEU, DAEE, SPORTS...)
- Référentiel pour organiser le rôle, les missions et les responsabilités du chef d'établissement.
- **Evaluation des risques psychosociaux (RPS)**
- Mise en œuvre du dispositif « alcool ».

• **Chiffres clés :**

- ➔ **221 accidents de services recensés au 29/12/2012** (accident de travail, accidents de trajets, maladies professionnelles), dont 152 ont donné lieu à un arrêt de travail, représentant **8 365 jours.**
- ➔ **Les principales Directions concernées :** Direction Environnement (67), Direction Action Éducative et Enfance (42), La Police Municipale (17), la Direction de la Maintenance du Patrimoine Bâti (24) Direction de l'équipement Urbain (11).
- ➔ **Evolution : + 23,57% d'arrêt de travail par rapport à 2011**

V. L'action de Perpignan au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

• Promotion de l'agriculture locale et des circuits courts

➔ La Fraich'attitude

Pour la 6^e année consécutive, la Ville de Perpignan a organisé une opération locale de sensibilisation, dans le cadre de la semaine nationale Fraich'attitude. L'opération vise à promouvoir les bonnes pratiques alimentaires, mais pas uniquement. **Au travers des divers stands, c'est toute une valorisation de l'agriculture locale qui vient encourager la population à consommer local et à privilégier les circuits courts.**

Cette année encore,

- ✓ 500 élèves de primaires ont participé aux divers ateliers, le vendredi 7 juin
- ✓ + de 2000 personnes ont profité des animations gratuites, le samedi 8 juin.

➔ Un fruit pour la récré, concilie impératif de santé public, soutien à l'agriculture locale et à la filière Bio

Sur l'année scolaire 2012/2013 :

- ✓ 6 300 enfants de Perpignan, répartis dans 46 écoles ont été initiés, un jour par semaine, à la découverte et au goût des fruits frais,

- ✓ 25 tonnes de fruits distribués, dont 52% issus de l'agriculture locale et 48% issus de l'agriculture biologique.

• Privilégier les produits locaux dans la restauration collective.

Le nouveau marché de restauration des cantines qui prendra effet en septembre 2014, permettra de renforcer le Bio et l'approvisionnement local :

- ✓ Obligation de 20% de produits Bio à chaque repas pour les cantines scolaires, le portage à domicile et les centres de loisirs
- ✓ Et 100% de Bio, pour les crèches.
- ✓ D'autre part, le prestataire s'engage sur un objectif de 45% de fruits et légumes locaux, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport aux pourcentages actuels constatés.

• Sensibiliser les Perpignanais aux économies d'énergie et lutter contre la précarité

En partenariat avec une association la Ville développe une action de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les foyers perpignanais. L'action a démarré en mars 2013.

- ✓ Au 31 décembre 2012, l'association avait déjà rencontré 1300 familles, à leur domicile pour leur apporter des conseils personnalisés.

Dans un objectif de lutte contre la précarité, l'action concerne, dans un premier temps, les quartiers d'habitat social mais également une centaine de logement sur la gare et le Moulin à vent.

L'action sera renouvelée chaque année dans le cadre du Plan Climat.

• Sensibiliser les entreprises au « o phyto »

Aujourd'hui, les mêmes pratiques s'imposent sur tous les espaces verts, qu'ils soient réalisés en régie ou confiés à des entreprises prestataires. A ce titre, le cahier des charges du marché d'entretien des espaces verts stipule clairement que « les prestataires ne sont autorisés à utiliser, ni herbicides, ni produits phytopharmaceutiques ».

• Lutte contre la prolifération de la publicité

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), qui prend sa source dans le Code de l'Environnement, constitue un moyen efficace de réguler l'affichage publicitaire par une dissuasion financière. Le but est d'améliorer le cadre de vie des habitants, de lutter contre la pollution dite « visuelle » en freinant la prolifération des panneaux et en réduisant la dimension des enseignes.

- ✓ Surfaces démontées depuis application de la taxe : 11 600 m²
- ✓ Surfaces démontées en 2013 : 1 200 m²

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **La Ville éco-responsable**

→ **Mise en œuvre de la démarche Cit'ergie**
L'axe 4 du Plan Climat, décline l'ensemble des actions qui permettront de « renforcer l'exemplarité de la Ville », par exemple, en optimisant la performance de son patrimoine, en développant une stratégie de commande publique durable, ou encore en mettant en place la dématérialisation des procédures et de nouveaux services d'e-administration destinés à la population...

De plus, pour tendre encore vers l'exemplarité, la Ville de Perpignan s'est engagée en 2013, dans une démarche de labellisation de son Plan Climat.

Cit'ergie est un outil de pilotage, de suivi et d'évaluation commun à tous les pays européens. L'action de la Ville est évaluée par un conseiller et un auditeur indépendant, sur la base d'un référentiel d'actions de collectivités exemplaires.

L'ensemble de l'organisation de la collectivité est également évaluée : la gouvernance, le pilotage, la gestion des ressources Humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Il s'agit de mesurer et de **renforcer la transversalité entre les services, de faire évoluer les habitudes** vers plus d'exemplarité et d'engager chacun dans **un véritable processus de management de la qualité**. La démarche est en cours de mise en œuvre.

→ **Un cahier des charges de prescription techniques et environnementales**

Perpignan s'est dotée d'un « cahier des charges de prescriptions techniques et environnementales, pour les constructions neuves et les réhabilitations ». La volonté est de raisonner en coût global, en prenant en compte : investissement, entretien et maintenance. Ce cahier des charges est intégré systématiquement aux marchés publics. **Il fixe pour les prestataires, le type de matériaux et les objectifs à atteindre pour répondre aux exigences économiques et environnementales voulues par la ville, afin de limiter les consommations de fluides, d'énergies, les coûts d'entretien et de maintenance.**

→ **Une consommation de papier en baisse**

Entre 2000 et 2013, la consommation des papiers de type et grammage standards a diminué de 22%.

- **L'intégration des engagements de développement durable, dans la commande publique**

→ **Un Plan Local d'Application des Clauses d'Insertion pour favoriser l'emploi des publics en difficulté.**

Depuis 6 ans, Perpignan utilise sa commande de travaux et de prestations pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes en difficultés.

Une clause d'insertion est intégrée à ses marchés permettant de réserver 10% des heures générées par les travaux à l'insertion de personnes en recherche d'emploi.

Bien que cette clause ne soit obligatoire que dans le cadre du PNRU, la Ville a fait le choix de l'appliquer à l'ensemble de ses marchés.

Chiffres clés 2013 :

- ✓ depuis 6 ans, ce dispositif a permis à **337 personnes éloignées de l'emploi de bénéficier de 632 contrats** de travail .
- ✓ De janvier à novembre 2013, **la Ville de Perpignan a lancé, à elle seule, 37 marchés de travaux ou services intégrant une clause d'insertion**, pour un total de **+ de 26 000 heures réservées à l'insertion.**

→ **Vers une politique de commande publique durable**

Le service Achats, réorganisé en 2013, a expérimenté sur certains marchés, la mise en œuvre de pratiques d'achat durable ou écologique.

En 2014, l'objectif est de professionnaliser les équipes sur ces domaines relatifs aux achats durables et de mettre en place une fonction de conseil auprès des directions de la Ville avec la création de guides et d'outils pratiques.

- **Les centres de loisirs de Perpignan labellisés "éco-centres"**

Un certain nombre de centres de loisirs de Perpignan se sont aujourd'hui engagés dans une démarche de labellisation. Le label est porté sur le département par la fédération les Francas et soutenu par l'État.

- ✓ **En 2013 : la ville de Perpignan compte 10 structures de loisirs labellisées**

V. Bilan et analyse des politiques publiques au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

S'inscrire dans une démarche de développement durable suppose de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de notre qualité de vie. Il s'agit tout simplement de prendre conscience de nos choix et de s'interroger au quotidien sur les moyens et les alternatives possibles.

La Ville de Perpignan ne dispose pas de la compétence développement économique qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Cependant,

elle peut contribuer à changer les habitudes de chacun, par exemple en mobilisant et incitant ses partenaires à avoir des pratiques éco-responsables, en organisant des manifestations de sensibilisation aux circuits courts... Elle peut également agir à travers ses achats et marchés publics afin de favoriser les clauses sociales et environnementales.

Mots clés déclinant la finalité « Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable »

- Coopération inter territoriale en matière de développement économique
- Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits
- Actions favorisant le recours à l'emploi local
- Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle
- Promotion de l'économie solidaire
- Diversification des producteurs et des activités
- Adoption de systèmes de management environnemental
- Réduction des déchets à la source
- Recours aux écolabels et à la certification environnementale
- Écoresponsabilité des services publics
- Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations
- Développement d'une politique d'achats responsables
- Adéquation entre ressources humaines locales et activités
- Fiscalité
- Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)
- Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises
- Protection des ressources naturelles
- Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage

5.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1) Promotion de l'agriculture locale et des circuits courts

- **La Fraich'attitude :**

Événement national, la semaine Fraich'attitude a pour objectif de sensibiliser le grand public aux bienfaits des fruits et légumes.

Dans une démarche de proximité, la Ville de Perpignan, en partenariat notamment avec le Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transport et la Chambre d'Agriculture ont lancé en 2008, l'opération « Vis Ta Mine » pour inciter petits et grands à consommer local et en circuit court.

➔ **La 6^e édition de cette opération avait lieu les 7 et 8 juin 2013, place de la Victoire.**

- Le vendredi est réservé au public scolaire : Cette année, la Fraich' Attitude a accueilli plus de 500 enfants, durant la journée du vendredi 7 juin : 241 enfants le matin venant des communes membres du SIST et 282 enfants l'après midi provenant des classes de Perpignan (cf. tableau joint).
- Le samedi la Fraich' Attitude, se poursuit auprès du grand public. Au programme : une quinzaine de stands, avec des animations, jeux, dégustations, une chasse au trésor, des ateliers culinaires... et le grand marché de l'association de producteurs locaux, les Jardins de Perpignan.

Cette opération véhicule de nombreux messages, à commencer par les bonnes pratiques alimentaires, mais pas uniquement. **Au travers des divers stands, c'est toute une valorisation de l'agriculture locale qui vient encourager la population à privilégier les circuits courts** pour de multiples raisons : développer les productions agricoles locales, réduire les coûts des transports, faire des économies d'énergie... **Autant de points qui font désormais partis des axes majeurs du Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Perpignan.**

- ➔ **500 élèves de primaires** ont participé aux divers ateliers, le vendredi 7 juin
- ➔ **+ de 2000 personnes** ont profité des animations gratuites, le samedi 8 juin



Chaque année plus de 400 élèves participent à la Fraich'attitude

- **Un fruit pour la recr , concilie impératif de santé public et soutien à l'agriculture locale et à la filière Bio**

L'objectif de l'opération est d'accompagner les jeunes dans la découverte des fruits et légumes, de leur faire découvrir le goût, le plaisir des fruits et ainsi de contribuer durablement à modifier leurs habitudes alimentaires. Cette opération, initiée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a démarré dans les écoles maternelles de Perpignan, en septembre 2008 et s'est développée progressivement, pour aujourd'hui concerner 50 écoles, réparties sur 13 communes de l'Agglomération.

Sur l'année scolaire 2012/2013 :

- ➔ **6 300 enfants de Perpignan**, répartis dans 46 écoles, ont ainsi été initiés, un jour par semaine, à la découverte et au goût des fruits frais,
- ➔ **25 tonnes de fruits distribués, dont 52% issus de l'agriculture locale** (soit 13 tonnes de fruits locaux) et 48% issus de l'agriculture biologique (12 tonnes).



- **Privilégier les produits locaux dans la restauration collective.**

La Ville de Perpignan a transféré cette compétence à un syndicat intercommunal qui gère la restauration et le transport scolaire sur 17 communes de l'Agglomération. **Dans le cadre du Grenelle 2015 et aujourd'hui du Plan Climat, ce partenaire s'est engagé aux côtés de Perpignan à développer les produits locaux dans l'alimentation des cantines scolaires, crèches et centres de loisirs.**

L'opération se fait de manière progressive et concerne dans un premier temps les fruits et légumes afin de permettre au marché local de s'adapter car les volumes nécessaires sont conséquents : en moyenne 8 500 repas, quatre jours par semaine et environ 1500 repas les mercredis et durant les congés sont servis par le SIST Perpignan Méditerranée !

Le département des PO étant gros producteur de fruit et légumes, le SIST privilégie naturellement la provenance des fruits et légumes des producteurs locaux :

→ **Ainsi, sur les 280 tonnes de fruits et légumes distribués chaque année dans les restaurants scolaires, 73 tonnes, soit 26% provenaient de l'agriculture locale.**

→ Des pourcentages qui se répartissent ainsi (pour les plus significatifs) : 100% des kiwis sont locaux ; 100% des cerises ; 100% des courgettes fraîches ; 86% des nectarines ; 85% des abricots 75% des pommes ; 71% des pêches ; 64% des melons.

Le nouveau marché signé en juillet 2013 (qui prendra effet au 1^{er} septembre 2014 pour une durée de 2 ans) permet de renforcer encore cette volonté affichée

de développer les produits locaux dans l'alimentation des cantines scolaires, crèches et centres de loisirs.

Le choix a été fait de décomposer le marché en 2 lots, afin de favoriser l'approvisionnement local. Grâce à ces 2 lots, les volumes sont répartis et le prestataire a la possibilité de proposer des menus différents en fonction des approvisionnements.

Le CCTP oblige le prestataire à fournir :

- **20% de produits Bio à chaque repas** pour les repas des cantines scolaires, le portage à domicile, et les centres de loisirs
- **Et 100% de Bio (soit 250 à 300 repas/jour), pour les crèches.**

De son côté, le prestataire retenu s'est engagé contractuellement dans son offre sur des pourcentages de provenance locale et régionale, par produits :

Il s'engage, par exemple, sur un objectif de :

- 100% des volailles provenant de producteurs régionaux
- 80% de charcuterie provenant de producteurs régionaux
- 88% de viande bovine et entre 50 et 100% de viande porcine provenant de producteurs régionaux

→ **A noter, le prestataire s'engage sur un objectif de 45% de fruits et légumes locaux, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport aux pourcentages actuels constatés**

L'enjeu de cette action est primordial et multiple : agir pour améliorer la santé publique, en favorisant la consommation de fruits et légumes qui ont un effet bénéfique sur la santé, développer le goût et le plaisir de bien manger en favorisant les produits de saison et à maturité ; **maintenir la pérennité économique d'un secteur essentiel de notre économie locale** à travers le développement d'un marché de proximité ; **et préserver notre environnement**, en évitant le développement des friches agricoles d'une part, et en réduisant les temps de transport, d'autre part.

Les terroirs de l'agglomération perpignanaise offrent l'opportunité de produire à proximité immédiate des consommateurs des denrées, notamment fruits et légumes, dont le coût carbone est réduit. Moins de transport, c'est moins de pollution et des économies d'énergies !

La Qualité de la cantine soulignée par association UFC Que Choisir

Une enquête de l'association UFC Que Choisir réalisée en 2013, démontre une montée en régime de la qualité dans les restaurants scolaires des écoles publiques du 1^{er} degré, notamment à Perpignan. Les raisons sont diverses. Le SISTPM qui a compétence en matière de restauration scolaire à Perpignan, respecte scrupuleusement l'ensemble des prescriptions. Il est proposé aux enfants un menu à 5 composantes et l'accent est mis sur le respect des saisons et l'offre de produits locaux.

En outre, la Ville forme l'ensemble des personnels chargés de la préparation et du service des repas mais aussi des personnels encadrant pour que ce moment soit un véritable temps éducatif.

2) Sensibiliser les Perpignanais aux économies d'énergies, d'eau et leur apporter des conseils ciblés.

La Ville de Perpignan, en partenariat avec l'Association Médiance 66, l'OPH PM, et les différents opérateurs d'énergie (Véolia, EDF, GDF Suez) développe une action de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les foyers perpignanais. Cette opération qui avait été initiée et labellisée sur 2011-2012, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), a été confortée dans le cadre du Plan Climat et les objectifs fortement augmentés.

- Sur 2011-2012 : l'association avait rencontré 224 familles habitants des HLM Diaz et 377 sur les HLM Vernet Salanque.
- **L'objectif inscrit dans le cadre du plan Climat est désormais de rencontrer 1500 familles/an, à leur domicile pour leur apporter des conseils personnalisés** et évoquer concrètement avec eux, les économies qu'ils peuvent réaliser, en fonction de leur logement, par quelques améliorations, de petits équipements ou en modifiant leurs habitudes.

→ L'action a démarré en mars 2013. **Au 31 décembre 2012, l'association avait déjà rencontré 1300 familles** sur les 1500 prévues. Les visites complémentaires étant programmées en janvier et février 2014.

Parallèlement, un questionnaire a été élaboré afin d'évaluer, quelques mois après la sensibilisation, l'impact de l'action et la satisfaction des habitants.

Courant novembre 2013, un premier échantillon de plus d'une centaine d'habitants, rencontré par l'association, sur le premier semestre 2013, a donc été contacté par téléphone afin de faire une première évaluation. Une seconde vague

d'appel sera réalisée au printemps 2014, pour évaluer les sensibilisations menées durant l'hiver 2013.

A la fin de l'opération, un bilan sera réalisé et la question du renouvellement de l'action sera posée. A noter que, l'ensemble des partenaires s'est d'ores et déjà engagé à renouveler le financement de cette action, dans les mêmes proportions pour 2014.

3) Sensibiliser les entreprises au « 0 phyto »

Aujourd'hui, les mêmes pratiques s'imposent pour tous les travaux sur les espaces verts, qu'ils soient réalisés en régie par les services ou confiés à des entreprises prestataires. A ce titre, le cahier des charges du marché d'entretien des espaces verts stipule clairement que « **les prestataires ne sont autorisés à utiliser, ni herbicides, ni produits phytopharmaceutiques** ».

De la même façon, des clauses techniques relevant de critères de performances en matière de protection de l'environnement et des critères de sélection pour le jugement des offres sont peu à peu introduits dans les marchés des espaces verts.

4) Lutte contre la prolifération de la publicité

Parallèlement au règlement local de publicité en vigueur sur Perpignan, la Ville a mis en place, à compter de 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) comme le lui permet la loi sur la modernisation de l'économie du 4 août 2008.

La TLPE, qui prend sa source dans le Code de l'Environnement, constitue **un moyen efficace de réguler l'affichage publicitaire et une dissuasion financière, contre la prolifération de ces messages**. Le but est d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il s'agit de lutter contre la pollution dite « visuelle » en freinant la prolifération des panneaux et en réduisant la dimension des enseignes, par l'instauration de cette taxe dont le tarif varie selon la superficie et le type de support.

→ Surfaces démontées depuis application de la taxe : **11 600 m²**

→ Surfaces démontées en 2013 : **1 200 m²**

→ Recettes TLPE 2013 (enseignes + publicité) : **1 762 200 €**

5.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) La Ville éco-responsable

7.4) Mise en œuvre de la démarche Cit'ergie

Perpignan ne peut ignorer les objectifs de développement durable qu'elle souhaite voir prendre en compte par ses habitants. Il s'agit d'une question de responsabilité et de crédibilité.

A ce titre, l'axe 4 du Plan Climat, décline l'ensemble des actions qui permettront de « renforcer l'exemplarité de la collectivité », en optimisant la performance de son patrimoine par exemple (cf. : le contrat de performance énergétique, l'optimisation de la flotte de véhicule, le programme de modernisation de l'éclairage...), en développant une stratégie de commande publique durable, ou encore en mettant en place la dématérialisation des procédures et de nouveaux services d'e-administration destinés à la population.

De plus, pour tendre encore vers l'exemplarité en matière d'approche durable, la Ville de perpignan s'est engagée en 2013, dans une démarche de labellisation de son Plan climat.

Cit'ergie est un label européen qui récompense pour 4 ans les collectivités qui s'inscrivent dans un processus de management de la qualité

La Ville s'organise en mode projet et c'est l'ensemble de son organisation qui est évaluée : la gouvernance, le pilotage des actions, la gestion des ressources Humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Il s'agit de mesurer et de **renforcer la transversalité entre les services**, de **faire évoluer les habitudes** vers plus d'exemplarité et d'engager chacun dans **un véritable processus de management de la qualité**, avec des méthodes, des outils de pilotage et des indicateurs d'évaluation communs à tous les pays européens.

La démarche est en cours de mise en œuvre.



Agir simultanément sur 6 domaines : 1: Aménagement et urbanisme ; 2 : patrimoine ; 3 : Approvisionnement en énergie, eau et assainissement ; 4: mobilité ; 5 : organisation interne ; 6: communication et partenariats.

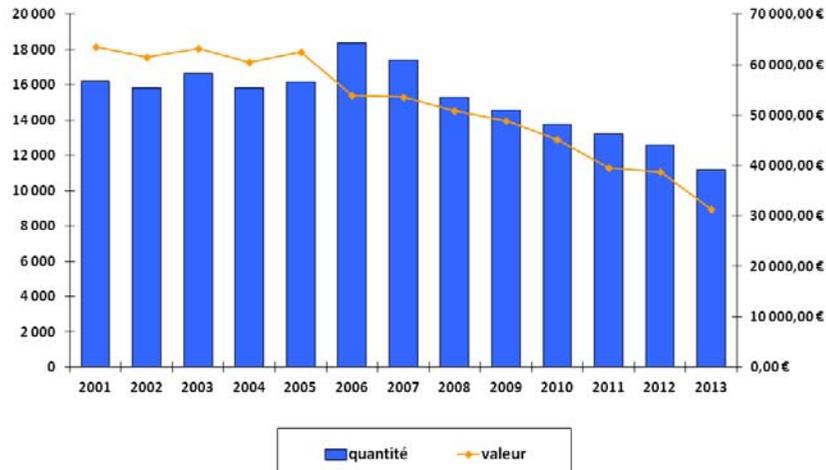
1.2) Baisse des consommables

- **Une consommation de papier en baisse :**

Dans le cadre d'un objectif d'optimisation des ressources - et en l'occurrence avec un impact direct sur celle des ressources naturelles -, la Ville a mis en œuvre une politique visant à réduire les consommations de papier dans l'ensemble des services, en sensibilisant les agents à une utilisation ajustée à leurs réels besoins et à la modification de leurs pratiques d'impression.

La réduction de consommation de papier, initiée ces 10 dernières années, se poursuit (voir graphique). Le processus tend à se stabiliser, mais différentes actions de dématérialisation, en cours de mise en œuvre, devraient permettre une nouvelle dynamique.

Évolution de la consommation de papier A4 et A3



+ de 3 600 ramettes de papier économisées par les services entre 2001 et 2013

Les résultats sont tangibles :

→ Entre 2000 et 2013, la consommation des papiers de type et grammage standards (A4 et A3, 80 g), a diminué de 22%.

Par ailleurs, les achats de papier ont majoritairement (86,5%) été effectués en grammage de 70g (rappel des économies par rapport au 80 g : 23% matière, 20% d'eau, 28% énergie, 13% déchets).

- **Collecte des cartouches d'encre**

La Ville a signé, depuis février 2006, une convention avec l'association Enfance et Nature, pour la collecte des cartouches d'encre usagées auprès des services municipaux.

L'argent récolté permet à cette association de financer des interventions pédagogiques sur le respect de la nature auprès des écoles de Perpignan.

- **Perpignan s'engage et recycle :**

→ En 2013, 600 Kg de lampes usagées ont été récupérées pour être recyclées, sur le point de collecte du centre technique municipal, ce qui correspond aux mêmes volumes collectés en 2012 et une augmentation de 20% par rapport à 2009, année de mise en place du point de collecte

1.3) Un cahier des charges de prescription techniques et environnementales

Perpignan s'est dotée d'un «cahier des charges de prescriptions techniques et environnementales, pour les constructions neuves et les réhabilitations». La volonté est de raisonner en coût global, en prenant en compte : investissement, entretien et maintenance. Ce cahier des charges, issu d'une collaboration entre les équipes de directions des travaux neufs et de la maintenance est intégré systématiquement aux marchés publics. Il fixe ainsi pour les prestataires, le type de matériaux et les objectifs à atteindre pour répondre : aux exigences économiques et environnementales voulues par la ville, afin de limiter les consommations de fluides, d'énergies, les coûts d'entretien et de maintenance.

3 ans après sa mise en place, ce document est aujourd'hui bien appliqué par les maîtres d'œuvre et les prescriptions attendues régulièrement précisées en fonction des retours d'expériences.

2) L'intégration des engagements de développement durable dans la commande publique :

2.1) Un Plan Local d'Application des Clauses d'Insertion pour favoriser l'emploi des publics en difficulté (PLACI)

Depuis maintenant 6 ans, Perpignan utilise sa commande de travaux et de prestations de services comme un levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle. Une clause d'insertion est intégrée à ses marchés permettant de réserver 10% des heures générées en faveur des personnes en difficulté.

Les clauses sociales sont des outils juridiques fiables qui permettent, d'une part, aux acheteurs publics de répondre aux exigences de développement durable sur le volet social et, d'autre part, aux entreprises de mettre en œuvre concrètement leur responsabilité sociale sur le territoire

Bien que cette clause ne soit obligatoire que dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PNRU), la Ville a fait le choix de l'appliquer à l'ensemble de ses marchés.

Fort de l'expérience positive menée dans le cadre du PNRU et afin de donner toutes ses chances de réussite au Plan Local d'Application de la Clause d'Insertion, **un nouveau dispositif a en effet été signé en 2012 qui s'applique désormais pour tous les marchés de travaux**, dans les mêmes conditions (10% des heures générées par les travaux sont réservées aux bénéficiaires de la clause d'insertion).

La Ville de Perpignan et l'ensemble des partenaires se sont appuyés sur la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise qui a mis en place une convention partenariale et gère le dispositif.

Les signataires du plan d'action d'application de la clause d'insertion (PLACI) s'engagent à développer les partenariats permettant la mise en réseau des acheteurs publics avec les partenaires économiques et la mutualisation des heures d'insertion propice à des opportunités de création de parcours professionnels et d'emplois pérennes.

L'objectif étant de créer, par le biais des marchés, toutes les conditions pour permettre aux publics en difficulté d'accéder à des emplois durables de qualité et à de la qualification.

Chiffres clés, cumulés à fin 2012* :

→ Depuis le démarrage de l'opération se sont **316 464 heures d'insertion**, qui ont déjà été dégagées en faveur du dispositif « clauses d'insertion », grâce au volontarisme de l'ensemble des Maîtres d'ouvrages, et à la synergie



mise en place avec les partenaires de proximité : Direction développement social, mission emploi et centres sociaux de la Ville de Perpignan, partenaires économiques (Fédération du Bâtiment, Fédération des Travaux Publics, CAPEB, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, entreprises), partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion (GEIQ BTP, Pôle emploi, MLI).

→ Ce dispositif a permis à **337 personnes éloignées de l'emploi de bénéficier de plus de 632 contrats de travail au total, répartis sur 686 marchés.**
 → On dénombre **139 sorties positives, soit 57,2% de ces personnes qui ont été insérées durablement dans l'emploi** (sur un total de 243 sorties du dispositif)
 → **dont 16 CDI**
 * NB : les chiffres 2013, ne sont pas connus à ce jour

2.2) Vers une politique de commande publique durable :

Comme évoqué ci-dessus, depuis 2005, dans la dynamique issue du Programme de Rénovation Urbaine, la Ville de Perpignan participe activement à la politique « emploi-insertion ».

La clause sociale (heures d'insertion) est intégrée de façon récurrente dans tous les marchés de travaux et de prestations de service de la Ville (entretien des locaux, entretien des espaces verts ...).

En 2013, pour la première fois, elle a été prévue dans un marché de prestations intellectuelles (marché de maîtrise d'œuvre relatif au groupe scolaire Jean Jacques ROUSSEAU).

Chiffres clés :

→ De janvier à novembre 2013, **37 marchés de travaux ou services de la Ville** (30 notifiés et 7 en cours de procédure) ont intégré une clause d'insertion, pour un total de **26 079 heures réservées à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.**

Par ailleurs, des marchés publics éco-responsables, comme le Contrat de performance énergétique lancé en 2013 sur l'amélioration du chauffage dans les écoles de la Ville, ont été mis en place.

En parallèle, un travail de sensibilisation des maîtres d'œuvre externes a été effectué, avec l'intégration de prestations éco-responsables dans certains marchés de travaux de constructions.

Le service Achats, mis en place au 2^e trimestre 2013, a expérimenté sur certains marchés la mise en œuvre de pratiques d'achat durable ou écologique.

Exemples :

- acquisition des vêtements de travail : prestation alternative sur lot de T-shirts en coton biologique
- acquisition de fournitures de bureaux : labels écologiques sollicités pour certains matériels.

Il se fixe comme objectif à court terme d'acquérir et approfondir ses connaissances en matière d'achat durable, de les mettre en pratique et de faire partager l'expérience acquise. Une fonction de conseil sera alors déployée auprès des directions de la Ville, à l'appui notamment de guides et d'outils pratiques.

L'autorisation de **variantes** dans les offres de candidats à des marchés publics, notamment dans le bâtiment, s'est développée et a permis des choix plus pertinents au regard d'objectifs de développement durable (ex. choix de variantes concernant l'isolation thermique sur 7 lots du marché « extension groupe scolaire Les Platanes »)

➤ Les achats « durables » réalisés en 2013, l'exemple des marchés de véhicules :

• Le parc vélo

Ces acquisitions s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre de la politique municipale favorisant les déplacements doux. Véritable alternative à la voiture, les vélos sont parfaitement adaptés à des courts trajets en ville. Ainsi, chaque année, la Ville augmente son parc de véhicules 2 roues.

➔ **Acquisitions, au dernier trimestre 2013 de 3 vélos électriques et 12VTT**

➔ **En 2013, la ville compte un total de 65 vélos dont 17 électriques**

• Le marché d'acquisition de véhicules de moins de 3,5 tonnes :

Ce marché conclu en groupement de commande avec Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération de 2011 à 2014, a été attribué sur la base d'une pluralité de critères de choix, dont celui des « incidences énergétiques et environnementales » pondérés à hauteur de 35%. Les sous-critères étant : la consommation d'énergie, l'émission de CO₂, et l'émission de polluants (NOX, HCNM, particules)

➔ **Les achats réalisés dans le cadre de ce marché représentent aujourd'hui 14% du parc, soit un total de 72 véhicules sur 520 véhicules de moins de 3,5 tonnes.**

➔ **Par ailleurs la Ville a fait l'acquisition en 2013 d'un véhicule hybride pour les appariteurs et d'un petit camion-benne électrique pour le service de la propreté**

3) Les centres de loisirs de Perpignan labellisés « éco-centres »

Un certains nombre de centres de loisirs de Perpignan se sont aujourd'hui engagés dans une démarche de labellisation.

Le label est porté sur le département par la fédération les Francas. Une initiative soutenue par l'État et de nombreux partenaires dont la Ville de Perpignan est l'un des tout premier soutiens.

Ce label est formalisé par une fleur à huit pétales dont chacun correspond à une thématique spécifique développée au sein de l'accueil de loisirs et validé par la commission. Ainsi, **ce prix récompense non seulement l'engagement et le projet pédagogique de l'équipe d'animateurs dans une démarche de développement durable, l'implication des enfants, mais aussi la qualité de la structure propice à l'épanouissement des enfants et à leur sensibilisation au respect de leur environnement.**

➔ **En 2013 : la ville de Perpignan compte 10 structures de loisirs labellisées**

Les accueils de loisirs maternels et primaires Champ de Mars, du Haut Vernet et Baléares, les accueils de loisirs maternels St-Assisclé et St-Martin, l'accueil de loisirs primaires Clos-Banet et le Mas Bresson qui fut le premier labellisé en décembre 2011.



VI. Intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques : éléments de synthèse

L'engagement de Perpignan en faveur d'une logique de développement durable est constant et transversal.

Le Budget 2013 a mobilisé les moyens nécessaires à la réalisation de projets majeurs tel que : la rénovation du parc des sports, l'aménagement du centre d'art contemporain, l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire les Platanes, le réaménagement du cours Lassus ou la modernisation des installations de chauffage de plus de 25 sites municipaux, dans le cadre du CPE. D'autre part, une grande partie des investissements réalisés visent à maintenir un service public de proximité et de qualité pour renforcer la qualité de vie des perpignanais et favoriser l'épanouissement de chacun.

Pour mémoire :

A) Budget consacré aux économies d'énergies :

- **En 2013, la Ville a fait d'importants efforts en matière d'économies d'énergie. Dans le cadre du contrat de performance énergétique, elle a investi plus de 900 000 € HT, afin de moderniser ses installations de chauffage, soit :**
 - ✓ remplacer 20 chaudières parmi les plus consommatrices
 - ✓ passer 4 chaudières du fioul au gaz
 - ✓ améliorer la télégestion de 45 sites
 - ✓ installer une chaudière à granulés bois à l'école maternelle Dagneaux

En contrepartie, le prestataire s'engage à réduire les consommations actuelles de la Ville de 24 %. Le gain sur le coût global (combustible, maintenance, et renouvellement des équipements) sera dès la fin de la 1^e saison de chauffe de plus 420 000 € HT par rapport au coût supporté actuellement. L'investissement initial au titre du CPE sera donc amorti dès le début de la saison de chauffe 2015/2016.

- La Ville effectue également chaque année des **travaux de rénovation de son patrimoine** : isolation des toitures, changement de menuiseries ou amélioration du système de régulation.

→ **En 2013**, l'enveloppe consacrée à l'opération de rénovation du patrimoine de la Ville s'élève à un peu plus de **470 000 €**

- **Enfin, la Ville a poursuivi son programme de rénovation de l'éclairage public.**

→ **En 2013** : ce sont **580 000€** qui ont été consacré à cette opération et **83 000 €** pour « le circuit lumière » (équipement led des monuments).

B) Travaux de sécurisation des abords des écoles et de mise en accessibilité des équipements

- La Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissement afin d'**améliorer la sécurité aux abords des groupes scolaires.**

→ Chaque année un budget d'environ **140 000 €** est affecté sur cette thématique pour notamment réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les cheminements piétons

→ **En 2013, ce budget est de l'ordre de 190 000€**, avec notamment : 54 000€ TTC pour les aménagements de sécurité au droit du groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU, 65 600 € TTC pour la sécurisation du carrefour au droit du groupe scolaire Pierre de COUBERTIN, 35 600 € TTC pour l'aménagement du parking des enseignants de l'école d'Alembert, 10 600 € TTC pour les aménagements de sécurité devant le groupe scolaire Romain Rolland.

- D'autre part, en 2013, l'enveloppe budgétaire allouée pour les interventions de voirie sur le domaine public approche les **20 millions d'euros** :

- ✓ Opérations d'envergures (Bd A. Briand, Cours Lassus, Place de Belgique, rue et Imp. Cité Bartissol + Parvis Cathédrale, Chemin Passio Vella, parvis de groupes scolaires, etc.)
- ✓ Programme de réfection de trottoirs...

→ **Dont, 250 000€** consacrés à des opérations ciblées pour la mise en accessibilité des espaces publics (*Abaissement de bordures de trottoir pour*

faciliter les traversées piétonnes, création de rampes pour Personnes à Mobilité Réduite, amélioration de continuités piétonnes...)

→ En 2013, Perpignan a également consacré **452 000 €** pour la mise en accessibilité des établissements publics

→ Elle a enfin engagé en 2013, **250 000€** pour la mise en accessibilité de son patrimoine historique. 250 000€ sont également prévus en 2014.

c) Budget consacré aux déplacements doux

Perpignan accompagne le projet de transport en commun en site propre porté par l'Agglomération, notamment en matière de concertation publique, mais elle participe également aux travaux.

→ **500 000 M€** c'est le montant de la participation de la Ville à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), pour l'année 2013

→ La Ville a également consacré **350 000 €*** au développement des aménagements cyclables et zones 30km/h, en 2013

**Sans compter les aménagements cyclables réalisés dans le cadre des opérations d'envergures comme le Boulevard Aristide Briand, le Cours Lassus...).*

D) Espaces verts

La Ville porte une attention particulière à son patrimoine environnemental et écologique.

→ Les investissements réalisés par la Direction de l'environnement, notamment pour l'aménagement de parcs, jardins et aires de jeux s'élevaient en 2013 à : **3,4 M€**,

→ Dont : 350 000 € pour jardins familiaux au Haut Vernet ; 578 000 pour Requalification du cœur d'îlots sur les HLM Roudayre, dans le cadre du PNRU ; 250 000 € pour l'aménagement de la place et de la fontaine Montbolo ; 230 000€ pour l'aménagement d'une aire de jeux aux HLM Champs de Mars, 660 000€ pour la création des jardins de la Basse (tranches 2, 3 et 4) ; 143 000€ pour la création d'un jardin jouxtant la Mairie de Quartier ouest

E) Habitat

La question du logement est un enjeu majeur pour les français.

La municipalité de Perpignan, depuis près de 10 ans, s'est lancée dans une politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation.

→ En 2013, ce sont **2,5 M€** qui ont été consacrés aux aides à la pierre, à l'éradication de l'habitat indigne, aux acquisitions et au relogement, dans le cadre des 2 OPHA-RU (centre ville et quartier gare).

F) Budget consacré aux politiques de cohésion sociale, à l'adolescence et à la jeunesse :

Les jeunes sont les citoyens de demain. Afin de favoriser la sociabilité, le mieux vivre ensemble et que chacun puisse prendre toute sa place dans la cité, la Ville consacre un budget important à la jeunesse :

→ En 2013, le Budget de fonctionnement consacré à l'adolescence et à la jeunesse et aux politiques de médiation est supérieur à **1 M€**

→ **680 000 €** c'est le montant consacré par la Caisse des Ecoles pour financer des projets en faveur de la réussite éducative, le programme éducatif local et l'opération un fruit à la récré, sur un budget total de 1,4 M€

→ En matière d'investissement, la Ville a consacré **4,4 M€** pour la restructuration et l'extension du **groupe scolaire Les platanes** et du **groupe scolaire Zay/Curie/Herriot** et **2 M€ supplémentaires** pour les **groupes scolaires d'Alembert, Boussiron et Vertefeuille**, dont les travaux sont en cours (livraison prévue à l'été 2014)

→ Elle a également consacré dans le domaine de la cohésion sociale : **2,17M€**, pour la construction de nouveaux équipements de proximité :

- ✓ Aménagement d'une 2^e Mairie de quartier au Nord, av. du Languedoc. Coût : 940 000 € TTC
- ✓ Aménagement de la Salle polyvalente Bolte - Coût : 370 000 € TTC
- ✓ Aménagement de la Maison des Associations, annexe mairie Saint Mathieu, rue de la Lanterne – Coût : 860 000 € TTC

Par ailleurs, des travaux sont également engagés pour l'extension de la Mairie Annexe « Porte d'Espagne », pour un montant de 350 000€ TTC et la construction de 3 kiosques sur le marché du Méridien pour un montant de 280 000 € TTC. Les travaux seront livrés en 2014.

Enfin, malgré un contexte financier difficile, le budget alloué au CCAS, a progressé entre 2009 et 2012 de + 600 000 €. Il se maintient au même niveau en 2013.

→ Le montant annuel de la subvention apportée par la Ville en 2013, aux missions du CCAS s'élève à **1,6 M €** (dont 800 000€ pour les chantiers d'insertion), soit + de 37,92 % de son budget général.

G) Budget consacré au sport

Afin de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier, la ville s'est engagée depuis 10 ans, dans un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs.

Les principales réalisations 2013, en termes d'équipement :

- Projet prioritaire, la **restructuration du parc des sports**, financée exclusivement par la Ville a débuté en 2013 et s'achèvera en février 2014, pour un budget total de **7,3 M€**
- Les nouveaux aménagements du **stade Vernet Salanque** seront livrés fin 2013, pour un montant de **2,2 M€**
- Aménagement de la salle de **Boxe Rovira**, pour un montant de **430 000€**
- **3 nouveaux équipements sportifs de proximité** ont également été aménagés en 2013, pour un montant global de 145 000 €
- Aménagement d'une **salle de Boxe à Torcatis**, pour un montant de **5 000 €**

H) Budget consacré à la culture

→ En matière d'équipement, 2013 est marquée par la création du **nouveau centre d'art contemporain**, pour un montant de **670 000€**.

I) Budget consacré aux Nouvelles technologies, téléservices et dématérialisation des procédures

→ En 2013, la Ville a consacré **395 000 €** à l'équipement technologique des écoles

→ **135 000 €** à la mise en place de **téléservices et à la dématérialisation des procédures**, dont : le déploiement des services en ligne du réseau des Bibliothèques, la généralisation de la dématérialisation des demandes de subvention des associations, la dématérialisation du processus d'inscription sur les listes électorales, la mise en place d'un parapheur électronique (1e phase).

J) Propreté urbaine et prévention des incivilités

Dans un souci constant d'amélioration du cadre de vie des perpignanais, du respect de notre environnement et de celui de chacun des citoyens, la propreté urbaine et la prévention des incivilités est l'une des priorités de l'équipe municipale :

→ **8,4 M€** est le budget annuel consacré en 2012, à la propreté.

Partie 2 :

La mise en application des principes et méthodes du développement durable

I. Le pilotage de la politique de développement durable

La responsabilité globale de la politique de développement durable est confiée au 1^{er} adjoint, délégué au développement durable, Jean-Paul Alduy, qui est aussi le Président de PMCA.

Au niveau technique, toutes les actions concernant le développement durable sont placées sous la responsabilité directe, pour la Ville, du Directeur Général des Services Techniques, Dominique Pieri.

Il est assisté sur cette thématique par une chargée de mission Aménagement Durable (Sandrine Cottineau). Elle est responsable de la cohérence de la démarche, a un rôle de coordination, de suivi de l'avancement et de valorisation des actions. La mission aménagement durable a été créée le 1^{er} novembre 2008.

→ **Pour veiller à la cohérence générale des politiques** et du dispositif : **un comité stratégique mixte PMCA/ Ville** a été mis en place.

Ce comité se réunit pour évoquer et valider les sujets stratégiques relatifs au développement durable concernant les deux collectivités.

Elus référents :

- Jean-Paul ALDUY (élu délégué au développement durable de Perpignan),
- Dominique SCHEMLA (Vice-président délégué au développement durable, de PMCA)

Direction du projet :

- Dominique PIERI (DGST de Perpignan)
- Jean-Michel FERRY (DGSA de PMCA)

Les chargés de mission :

- Sandrine COTTINEAU (Perpignan)
- Edith LIEGEY / Jean-Michel BRINGE (PMCA)

→ Fin 2011, la Ville a également mis en place un **Comité de pilotage du Plan Climat Énergie Territorial** pour suivre l'élaboration du Plan Climat, puis sa mise en œuvre. Dans ce comité de pilotage, sont associés 3 élus et 3 techniciens liés

aux domaines clés du plan climat (énergie, bâtiments, transports, économie, vulnérabilité).

Enfin, dans le cadre de la mise en place de Cit'ergie, en septembre 2013, ce comité de pilotage du Plan climat a été élargi, de façon à couvrir les 6 thématiques étudiées par le label : Aménagement et urbanisme ; patrimoine ; Approvisionnement en énergie, eau et assainissement, déchets ; mobilité ; organisation interne ; communication et partenariats.

Dans un souci de transparence et afin de renforcer les partenariats, la Ville de Perpignan et l'Agglomération ont également proposé à la DREAL, la Région et l'Ademe d'être membres du comité de pilotage d'élaboration du PCET. Leurs représentants ont été invités à chacune des réunions ainsi qu'aux forums du plan climat.

→ **Des directeurs de projets (élus) et des chefs de projets (techniciens) pour chaque action :**

Comme pour le Grenelle 2015, pour chacune des actions du Plan Climat-Energie territorial, Perpignan a désigné un binôme composé : d'un élu pilote, assisté d'un technicien. Ce binôme élu/chef de projet est responsable de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi de l'action et des résultats.

→ **Un comité d'élus Ville de Perpignan**

Afin de définir et partager les orientations et choix politiques, en matière de développement durable, et de faciliter l'échange d'informations, des réunions régulières regroupant un petit groupe de 5 élus fortement mobilisés sur ces thématiques, le DGS, le DGST sont organisées tous les trimestres.

Ce groupe d'élus, spécifique à la Ville de Perpignan, vient compléter le comité de pilotage du Plan Climat commun à la Ville et à l'Agglomération.

→ **Un comité technique,**

regroupe l'ensemble des directeurs et chefs de projets. Il se réunit tous les 6 mois pour faire le point de l'avancée des actions et échanger sur ces thématiques.

II. Une stratégie d'amélioration continue et un dispositif d'évaluation partagé à construire

- **Un processus d'amélioration continue de l'action publique engagée depuis 2008 :**

La Ville de Perpignan s'est engagée dès janvier 2008 dans une démarche volontaire de développement durable, le Grenelle 2015. Elle est alors, la première collectivité en France, à signer une convention cadre avec l'État et l'Agglomération, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Avec sa participation, fin 2009, à l'appel à projet lancé par l'Ademe et la Région, pour l'élaboration de Plan Climat Énergie Territoriaux exemplaires, avant l'obligation réglementaire, la Ville de Perpignan affiche une nouvelle fois son volontarisme en matière de développement durable.

Démarche qu'elle a concrétisée par l'adoption de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), le 13 décembre 2012.

Indicateurs de réalisation des actions du PCET			
Résultats généraux du PCET			
Etats des actions	En nombre/189	En %age	
Actions réalisées	41	22%	
<i>dont actions à renouveler chaque année</i>	28		
Actions en cours	80	43%	
réalisées à	9		
réalisées à	6		
réalisées 75	3		
Actions à lancer	65	35%	
Les 189 actions sont regroupées en 47 fiches actions / NB : 3 actions suspendue en 2013			
Résultats par axe stratégique du PCET			
AXE	Titre de l'axe	% Actions réalisées	Nombre d'actions par axe
AXE 1	Aménager un Archipel durable	10%	30
AXE 2	Construire le territoire à énergie positive	0%	10
AXE 3	Se déplacer autrement	32%	28
AXE 4	Renforcer l'exemplarité des collectivités	26%	57
AXE 5	Partager et animer les PCET	19%	21
AXE 6	Informier, sensibiliser et développer la connaissance	23%	43

Extrait du tableau de bord

Dans la continuité de cet engagement politique et afin d'amplifier l'action impulsée, Perpignan s'est engagée en 2013 dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

A travers le label Cit'ergie, il s'agit d'une part de conforter la mobilisation interne et des acteurs locaux, nécessaire à la réussite de notre politique énergie-climat et d'autre part d'engager notre collectivité dans un véritable processus de management de la qualité.

Ainsi, depuis 2008 et le Grenelle 2015, la politique de développement durable de Perpignan ne cesse de s'enrichir et d'évoluer afin de tenir compte du contexte, des opportunités, de l'avancée des actions et des marges de progrès. Elle se structure aujourd'hui dans le cadre de Cit'ergie et d'un processus normal d'amélioration continue.

- **Une démarche d'évaluation continue :**

L'évaluation des politiques publiques, de la politique énergie climat et plus largement de la politique de développement durable **est un élément essentiel du pilotage. Il s'agit d'éclairer la décision pour éventuellement réorienter l'action.**

Cette évaluation peut se faire à de nombreux niveaux : évaluation de l'atteinte des objectifs du Plan Climat, de l'organisation de la collectivité et de la participation des acteurs.

L'évaluation peut aussi être participative, impliquant les habitants et les acteurs locaux dans cette évaluation, en réfléchissant avec eux, aux changements souhaités, à la façon de les mesurer ou de les apprécier.

Aujourd'hui l'évaluation de la politique de développement durable de Perpignan se fait sur la base d'indicateurs de suivi et d'objectifs des actions.

Comme pour le Grenelle 2015, des indicateurs ont été définis et un suivi mis en place. Le dispositif de suivi permet de mesurer quantitativement et qualitativement la mise en œuvre du programme d'actions.

En interne, la Mission aménagement durable est en contact direct et régulier avec les différents services pour identifier les actions menées et faire le point sur l'état d'avancement.

➤ **Les pistes d'amélioration pour l'avenir :**

La démarche d'évaluation n'est pas figée, elle doit évoluer dans le cadre de l'amélioration continue des politiques publiques.

La Ville de Perpignan vient d'attribuer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

pour la mise en oeuvre du Plan Climat et de la politique de développement durable. Dans ce cadre, le prestataire aura notamment pour mission, en 2014, d'accompagner et conseiller la Ville dans :

- la définition, la planification dans le temps d'une stratégie de concertation et de participation de la population.
- et aider la Ville à définir les objectifs, préciser le cadre de l'évaluation de la politique de développement durable et la méthodologie à mettre en place

III. Une approche transversale

- **Des modes de travail transversaux :**

Le **Plan Climat Énergie Territorial** est l'axe principal de la politique de développement durable de Perpignan. Il réunit dans un même document **les principaux projets** (PNRQAD, éco-quartier, Bus tram, piétonisation, e-administration, gestion différenciée...), et **domaines de compétence** de la Ville, à savoir : l'énergie, les transports et déplacements, l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement, les déchets, les espaces verts, les marchés publics et enfin, la communication et la sensibilisation.

Le Plan Climat Énergie Territorial constitue en ce sens, un cadre stratégique de référence, sorte de feuille de route à l'horizon 2017, permettant d'assurer la cohérence de l'action territoriale et de la transversalité des actions.

La multitude de thématiques abordées impose également un travail en transversalité et de renforcer l'échange d'information entre les services.

La mission aménagement durable, créée en novembre 2008, est en contact direct et régulier avec les différents services. Elle a un rôle transversal d'animation, de suivi, de lien entre les services et d'échange **d'informations afin, de permettre à chacun des acteurs d'appréhender la globalité des enjeux et de favoriser les collaborations.**

La mission aménagement durable **participe aux réunions hebdomadaires des Directeurs des services techniques.** Elle anime également **un comité technique des référents G2015 et Plan Climat** auquel l'ensemble des Directeurs et chefs de projets engagés dans cette démarche (une cinquantaine) sont conviés.

Ces réunions ont une fonction d'échange, de mise à niveau et d'information de tous les cadres concernés.

Le réseau des référents est également un relais pour une conduite en transversalité des actions.

En dehors de ces réunions techniques régulières : le Grenelle 2015 et maintenant le Plan Climat, font l'objet de points particuliers au moins **1 à 2 fois par an, lors des réunions inter-services** qui réunissent l'ensemble des cadres de la Ville.

Enfin l'engagement dans le cadre de la démarche Cit'ergie vise également à **renforcer la transversalité : c'est l'ensemble de l'organisation qui est évaluée** : la gouvernance, le pilotage des actions, la gestion des ressources Humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Il s'agit de mesurer et de **renforcer la transversalité entre les services, de faire évoluer les habitudes** vers plus d'exemplarité et d'engager chacun dans **un véritable processus de management de la qualité**, avec des méthodes, des outils de pilotage et des indicateurs d'évaluation communs à tous les pays européens.

- **La transversalité existe également avec la Communauté d'Agglomération.**

Dans un souci de cohérence de l'action territoriale et de recherche d'une synergie, les deux collectivités ont décidé de réaliser leurs bilans des émissions de gaz à effet de serre et leur plan climat de façon concomitante en les réunissant dans une stratégie territoriale unique :

- ✓ désignation d'un même bureau d'études,
- ✓ comité de pilotage mixte,
- ✓ organisation commune des ateliers de travail interne,
- ✓ des forums...

Cela leur permet aujourd'hui d'afficher une seule stratégie et des actions complémentaires, en fonction des compétences de chacune des deux collectivités.

La mission Aménagement durable de la Ville et la Délégation au Développement Durable de l'Agglomération sont en contact régulier pour un suivi de l'action et dans un souci de complémentarité : la ville participe au Comité de pilotage Agenda 21 de l'Agglomération et l'Agglomération participe aux réunions Plan Climat et Cit'ergie organisées par la Ville.

Les objectifs territoriaux sont partagés, les services échangent régulièrement, et à contrario, chaque collectivité est responsable sur le périmètre de son fonctionnement, de son patrimoine, de ses compétences et de ses activités.

• **une lecture transversale intégrée dans le Plan Climat**

Par ailleurs, la **nécessaire transversalité** de l'approche développement durable au regard des 5 finalités, mise en évidence par le cadre national pour les projets territoriaux de développement durable, **a été intégrée dès l'élaboration du Plan Climat.**

En effet, chacune des fiches actions présente une lecture transversale au regard des 5 finalités. Un curseur à 4 niveaux permet de souligner quelles sont les finalités du développement durable concernées par l'action et d'évaluer le niveau de l'impact de la fiche action sur les 5 finalités : de 0 pour un impact neutre à 4 pour un impact très fort.

Plan Climat-Energie Territorial de la Ville de Perpignan

Introduire un volet énergie climat dans les outils de planification

Axe 1 : Aménager un archipel Durable
Sous axe 1.1 : Intégrer en amont les enjeux énergie-climat dans l'aménagement du territoire

FICHE ACTION P 111

Finalité(s) du Développement Durable concernée(s) :

1. Lutte contre le changement climatique 2. Préservation de la biodiversité
3. Cohésion sociale et solidarité 4. Épanouissement de tous les êtres humains
5. Production et consommation responsables

Etat final, enjeux et objectifs :

Le développement de notre Ville, se construit à travers les outils de planification, le SCOT (en cours d'élaboration), le PLU (en révision)... qui conditionnent l'organisation de l'espace de demain.

Perpignan doit renforcer et faire entendre sa voix dans la construction des outils d'aménagement à l'échelle de la plaine du Roussillon et utiliser les potentiels dont elle dispose, pour lutter contre l'étalement urbain, adopter de nouvelles formes urbaines et typologie d'habitat, développer les mobilités douces, par exemple.

En effet, en planifiant l'urbanisme, l'habitat, et les mobilités, la collectivité induit pour de nombreuses années un certain volume de consommation énergétique et GES au travers des règles d'urbanisme qu'elle fixe et des investissements qu'elle réalise.

Que ce soit à l'échelle d'un bâtiment, d'un quartier, ou d'un ensemble urbain, ce sont dans ces outils de planification et dans leur cohérence que Perpignan trouvera les leviers d'actions efficaces pour contribuer à la prise de conscience de chacun des acteurs, de la nécessité d'anticiper les évolutions climatiques.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé des sous-actions	Début	Durée	Avanceme nt	Personne(s) Pilote(s)	Service(s) réfèrent(s)
P111.1	Intégrer un volet énergie-climat dans le PLU de Perpignan en révision (préconisations en terme d'Aménagements et de Bâtiments Méditerranéens Durables).	Fin 2012	3 ans	A lancer	D. Zitoli	DAU
P111.2	Veiller à la compatibilité du PLU, du SCOT et du PLH, avec le SRCAE et le Plan Climat	2012	Permanent	En cours	D. Zitoli	DAU
P111.3	Intégrer un volet énergie-climat dans le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine	2012	2 ans	A lancer	D. Zitoli	DAU

Autre service(s) Ville ou Agglo partenaire(s) des actions :

- P111.1 - P111.2 : DHARU et Mission DD (Ville) + en collaboration avec les services de l'Agglo : Solidarités urbaines, Mobilités, Prospective
- P111.3 : DHARU (Ville)

Partenariat(s) technique(s) Extérieurs :

- P111.1 : Etat, collectivités locales, Chambres consulaires, Ademe
- P111.2 : Aurca, Etat, Région, Ademe
- P111.3 : Etat, Ademe

Impact politique Energie Climat :

Gains CO₂ : / **Gains Energie :** /

Publics Visés : tout public

● Sous action à faible enjeu ●● Sous action à enjeu modéré ●●● Sous action à fort levier sur la politique énergie climat

• **La période 2014-2017, sera l'occasion de renforcer encore l'articulation et la transversalité des différents outils de planification.**

- ✓ Le PLU de Perpignan, en cours de révision intégrera un volet énergie climat et doit renforcer la trame verte et bleue, afin de permettre le développement des continuités écologiques et des cheminements doux en site propre.
- ✓ Le nouveau contrat de cohésion sociale en cours de réflexion devra intégrer plus fortement, le développement durable, comme axe transversal.
- ✓ Un nouveau Plan de déplacement urbain (PDU2) sera lancé par l'Agglomération en 2014. Véritable dispositif visant à favoriser les transports en commun et modes doux, ce plan permet une mise en cohérence de l'ensemble des déplacements dans l'Agglomération.
- ✓ Un premier groupe de travail sur les marchés et achats durables a été mis en place fin novembre 2013, avec l'ensemble des Directions des services techniques. L'action sera poursuivie en 2014.

• **Un travail en réseau avec d'autres collectivités est également recherché.**

La Ville est adhérente au réseau régional des Villes Plan Climat animé par l'Ademe et la Région. Elle a participé aux deux réunions du réseau organisées en 2013. Elle est aussi adhérente au réseau national « Plante et Cité »...

En 2013, dans le cadre de sa candidature à Cit'ergie, Perpignan a participé au club régional Cit'ergie et au réseau européen dédié. Elle a également été sollicitée par les services de l'Etat, pour faire partie d'un petit groupe de Villes tests pour la mise en place du référentiel national sur la trame verte.

IV. Analyse de quelques actions du Plan Climat-Énergie Territorial au regard des 5 finalités du développement durable

Légende :



L'action contribue prioritairement à cette finalité



L'action répond aussi à cette finalité

	Finalité 1 : lutte contre le changement climatique	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des res- sources	Finalité 3 : Cohésion sociale et solida- rité entre territoires et entre générations	Finalité 4 : Epanouisse- ment de tous les êtres humains	Finalité 5 : Dynamique de développe- ment suivant des modes de production et de consom- mation responsables	Commentaires
<p>Eco-quartier : « Pou de las Colobres » <i>Fiche action P161.1</i></p>						<p>3 axes majeurs guident l'aménagement de ce futur quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Rechercher la performance énergétique (finalité 1) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les formes urbaines, privilégier les énergies renouvelables dans l'objectif d'un quartier à énergie positive. - Limiter et organiser la place de l'automobile. • <u>Créer les conditions d'une qualité de vie et d'usages (finalité 3 et 4) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Variété des formes urbaines, des fonctions et des typologies de bâti (accession à la propriété, logements sociaux, petits collectifs, maisons individuelles, locaux commerciaux...) qui visent à créer les conditions d'une mixité sociale et d'usages. - le plan d'aménagement vise à favoriser la convivialité et les échanges au travers d'espaces publics omniprésents. • <u>Maîtriser l'eau dans un climat méditerranéen (finalité 2):</u> <ul style="list-style-type: none"> - Par le choix d'une palette végétale adaptée, - Gérer le risque inondation en créant un chemin de l'eau à ciel ouvert et des espaces de rétention et d'infiltration paysagés.
<p>Développer l'énergie solaire photovoltaïque sur le patrimoine public <i>Fiche action P224</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeu et résultat escompté au regard de la finalité 1 :</u> développement de la production locale d'ENR • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 5 :</u> montrer l'exemple et soutenir les énergies alternatives

	Finalité 1 : lutte contre le changement climatique	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des res- sources	Finalité 3 : Cohésion sociale et solida- rité entre territoires et entre générations	Finalité 4 : Epanouisse- ment de tous les êtres humains	Finalité 5 : Dynamique de développe- ment suivant des modes de production et de consom- mation responsables	Commentaires
<p>PNRQAD du quartier de la Gare <i>Fiches actions P 142.1 et 143.1</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeu et résultat prioritaire escompté au regard de la finalité 1</u> : réduction des consommations d'énergie du parc privé par l'amélioration de la performance des bâtiments. • <u>Enjeux et résultats prioritaires escomptés au regard de la finalité 3</u> : - conseiller et orienter les propriétaires vers le meilleur choix : performance/qualité/coûts. - lutter contre la précarité énergétique en contribuant à abaisser les consommations d'énergie des occupants - contribuer à remettre sur le marché des logements vacants • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 5</u> : - encadrer et augmenter la qualité des études énergétiques réalisées et structurer progressivement le marché - développer un marché potentiel de travaux
<p>Renforcer les mobilités douces et les aménagement nécessaires au développement d'autres services d'écomobilité <i>Fiche action P332</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeu et résultats escomptés au regard de la finalité 1</u> : développer l'usage du vélo pour les trajets domicile/travail des Perpignanais et réduire ainsi la part de la voiture en ville • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 3 et 4</u> : - sécuriser les déplacements des usagers et plus particulièrement des plus vulnérables (cyclistes et piétons - promouvoir un usage partagé de l'espace public et une meilleur cohabitation des usagers (vélos, piétons et cyclistes).
<p>Plan lumière <i>Fiche action P415</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 1</u> : - Ce programme d'investissement représente un gain équivalent carbone de 580 tonnes de CO₂ en moins rejetées dans l'atmosphère - La "charte lumière" (en cours de finalisation) imposera à tous les maître d'ouvrages publics et privés une norme de performance d'économie d'énergie. • <u>Enjeu et résultat escompté au regard de la finalité 2</u> : l'objectif est aussi d'améliorer la qualité de l'espace public pour tous. Grâce au système de régulation, la Ville va améliorer la qualité de vie des perpignanais en adaptant l'éclairage en fonction des saisons, de la météo du jour et de la typologie des rues. • <u>Enjeu et résultat escompté au regard de la finalité 5</u> : La charte imposera également des normes de qualité d'éclairage et l'utilisation de matériaux 100% recyclables.
<p>Développer les actions et projets d'éducation au développement durable <i>Fiche action P621</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de sensibiliser les plus jeunes aux différentes thématiques du développement durable, de contribuer à changer les habitudes et de donner l'envie aux jeunes générations d'adopter des comportements éco-responsables

Lexique

PCET : Plan Climat Energie Territorial. Les lois Grenelle impose à toutes les collectivités de + de 50 000 habitants d'adopter leur Plan Climat Energie Territorial avant le 31 décembre 2012. Le PCET est un plan d'actions qui vise à la fois à réduire l'impact du territoire sur le climat et à accompagner l'adaptation du territoire, face aux changements climatiques. Il englobe les principaux **domaines de compétences de la Ville et réunit dans un même document les principaux projets** (habitat, logement, urbanisme, aménagement, énergie, espaces verts, déchets, déplacements, marchés publics, communication, sensibilisation...). En cela, il constitue une grande partie d'un Agenda 21. Le PCET est mis à jour tous les 5 ans.

Bilan GES : Bilan des Gaz à effet de serres. Les lois Grenelle impose à toutes les collectivités de + de 50 000 habitants de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serres à l'échelle du territoire et à l'échelle des services avant le 31 décembre 2012. Le Bilan GES est mis à jour tous les 3 ans.

Cit'ergie : Cit'ergie est un label européen, avec des outils et critères communs à tous les pays. Il récompense pour 4 ans les collectivités qui s'inscrivent dans un processus de pilotage de la qualité de leur Plan Climat. En France, le label est animé par l'Ademe.

Agenda 21 : est un plan d'actions en faveur du développement durable pour le 21^e siècle, il a été adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

L'Agenda 21, aborde des thématiques plus larges que le PCET : la culture, le sport, et le volet social notamment.

Développement durable : est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). Le Sommet de la Terre à Rio, en 1992 a officialisé la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le ministère a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Ce cadre de référence précise que le développement durable vise cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Rapport sur la situation en matière de développement durable : la loi Grenelle 2, dans son article 255, instaure, pour les communes de plus de 50 000 habitants, la présentation, chaque année, à compter de 2012, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget. Le décret 2011-687 et la circulaire du 3 août 2011 précisent les modalités d'élaboration de ce rapport doit s'appuyer sur les cinq finalités du développement durable.

AEPDD : Programme d'éducation au développement durable. Ce programme, lancé par la Ville en septembre 2012, auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches, vise à faire évoluer les comportements et les habitudes.

Rapport 2013 sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Perpignan

changements climatiques

consommation responsable

Biodiversité et ressources

cohésion et solidarité

épanouissement des humains